



Annexes aux Comptes Consolidés au 31 décembre 2024

Version en cours de revue par les Commissaires aux comptes



6.1 Comptes consolidés RFA

6.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

État de la situation financière consolidée actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Goodwill	Note 7.1	11 556	11 783
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 7.2.1	5 589	5 255
Autres actifs incorporels	Note 7.2.2	2 911	2 830
Actifs corporels	Note 7.3	17 134	17 933
Droits d'usage (nets)	Note 7.4	1 853	1 819
Participations dans les co-entreprises	Note 5.2.4	1 110	1 044
Participations dans les entreprises associées	Note 5.2.4	603	632
Titres de participation non consolidés		92	77
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 5.4	1 187	1 218
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 8.3	50	67
Autres actifs financiers non courants	Note 8.1.2	542	534
Impôts différés actifs	Note 11.2	2 042	1 958
Actifs non courants		44 669	45 149
Stocks et travaux en cours	Note 5.3	1 550	1 497
Créances d'exploitation	Note 5.3	14 363	14 038
Actifs financiers opérationnels courants	Note 5.4	206	135
Autres actifs financiers courants	Note 8.1.2	2 223	2 371
Instruments dérivés courants – Actif	Note 8.3	209	166
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.3	8 696	9 601
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.3	650	-
Actifs courants		27 897	27 809
TOTAL ACTIF		72 566	72 959

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

État de la situation financière consolidée passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Capital	Note 9.2.1	3 627	3 703
Primes		9 631	9 902
Titres Super Subordonnés à durée indéterminée	Note 9.4	3 630	3 337
Réserves et résultat part du Groupe	Note 9.2	-4 577	-4 027
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 9.2	12 311	12 915
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 9.3	2 391	2 391
Capitaux propres		14 702	15 306
Provisions non courantes	Note 10	2 807	2 749
Dettes financières non courantes	Note 8.1.1	18 777	18 281
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.1	1 533	1 523
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 8.3	493	365
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 5.5	1 665	1 459
Impôts différés passifs	Note 11.2	2 575	2 606
Passifs non courants		27 850	26 983
Dettes d'exploitation	Note 5.3	19 808	19 540
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 5.5	347	303
Provisions courantes	Note 10	1 005	1 066
Dettes financières courantes	Note 8.1.1	7 195	8 819
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 8.1.1	467	462
Instruments dérivés courants – Passif	Note 8.3	253	282
Trésorerie passive	Note 8.1.3	379	197
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.3	560	-
Passifs courants		30 014	30 670
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		72 566	72 959

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

6.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Chiffre d'affaires	Note 5.1	45 351	44 692
Coûts des ventes	Note 5.2	-37 852	-36 924
Coûts commerciaux	Note 5.2	-998	-1 000
Coûts généraux et administratifs	Note 5.2	-3 336	-3 459
Autres charges et produits opérationnels	Note 5.2	-441	-429
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	Note 5.2	2 724	2 881
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		123	132
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.4	60	71
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.4	63	61
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		2 847	3 012
Coût de l'endettement financier	Note 8.4.1	-539	-590
Autres revenus et charges financiers	Note 8.4.2	-439	-309
Résultat avant impôts		1 869	2 114
Impôts sur le résultat	Note 11.1	-511	-566
Résultat net des activités poursuivies		1 358	1 547
Résultat net des activités non poursuivies	Note 3.3.1	-24	-103
Résultat net		1 334	1 445
Part des propriétaires de la société mère		937	1 098
Part des participations ne donnant pas le contrôle	Note 9.3	397	347
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE PAR ACTION (en euros)	Note 9.5		
Non dilué		1,24	1,45
Dilué		1,19	1,40
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	Note 9.5		
Non dilué		1,27	1,59
Dilué		1,23	1,54
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	Note 9.5		
Non dilué		-0,03	-0,14
Dilué		-0,03	-0,14

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

6.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Résultat net	1 334	1 445
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-37	22
Impôts	11	-8
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-26</i>	<i>15</i>
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	1
Impôts	-	1
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-26	16
<i>Dont part des co-entreprises</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Ajustements de valeur sur coût de la couverture	-12	6
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-12</i>	<i>6</i>
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	66	51
Impôts	-22	-12
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>44</i>	<i>39</i>
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-529	366
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-529</i>	<i>366</i>
• sur le financement net des investissements à l'étranger	-59	-67
• impôts	1	-1
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-58</i>	<i>-68</i>
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	-556	343
<i>Dont part des co-entreprises</i>	<i>-67</i>	<i>6</i>
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>22</i>	<i>5</i>
Total Autres éléments du résultat global	-582	359
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	753	1 804
<i>dont quote-part des propriétaires de la société mère</i>	<i>399</i>	<i>1 465</i>
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>354</i>	<i>339</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

6.1.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Résultat net		1 334	1 445
Résultat net des activités poursuivies		1 358	1 547
Résultat net des activités non poursuivies		-24	-103
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		3 044	3 071
Amortissements et pertes de valeurs financiers		77	-75
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-83	-36
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		-72	-64
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.4	-60	-71
Quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.4	-63	-61
Dividendes reçus	Note 8.4.2	-3	-3
Coût de l'endettement financier net	Note 8.4.1	539	590
Impôts	Note 11	511	566
Autres éléments		334	353
Capacité d'autofinancement		5 582	5 818
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel		195	75
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-113	-270
Impôts versés		-637	-579
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		5 027	5 044
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		-22	-6
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		5 005	5 038
Investissements industriels nets de subvention		-3 140	-2 965
Cessions d'actifs industriels		318	212
Investissements financiers	Note 3.2	-223	-482
Cessions d'actifs financiers	Note 3.2	658	949
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 5.4	-254	-225
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 5.4	233	227
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		161	123
Créances financières non courantes décaissées		-103	-132
Créances financières non courantes remboursées		24	133
Variation des créances financières courantes		206	47
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		-2 120	-2 115
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-4	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-2 124	-2 115

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Variation des dettes financières courantes	Note 8.1.1	-948	-5
Remboursement des dettes locatives courantes IFRS 16	Note 8.1.1	-535	-541
Autres variations des dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.1	-96	-73
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 8.1.1	970	1 462
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 8.1.1	-569	-619
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 8.1.2	-235	-125
Augmentation de capital		210	341
Réduction de capital		-	-
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-166	-32
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		7	1
Emission / Remboursement de titres super subordonnés	Note 9.4	198	-221
Coupons sur les titres super subordonnés	Note 9.4	-90	-81
Mouvements sur actions propres		59	-8
Dividendes versés		-1 261	-1 218
Intérêts financiers versés		-538	-585
Intérêts sur actifs opérationnels IFRIC 12		-85	-86
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16 *	Note 8.4.2	-58	-66
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-3 137	-1 857
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		-2	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-3 139	-1 857
Effets de change et divers		-228	20
Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies		4	-
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		8 799	8 317
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		8 317	9 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.3	8 696	9 601
Trésorerie passive	Note 8.1.3	379	197
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		8 317	9 404

* Les intérêts liés à la dette locative IFRS 16 ne sont pas inclus dans le coût de l'endettement financier mais dans les autres revenus et charges (voir note 8.4.2.).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

6.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2022	714 574 367	3 573	9 470	3 496	-435	-4 083	-52	286	12 255	2 612	14 867
Augmentation du capital de la société mère	10 837 300	54	161	-	-	-12	-	-	203	-	203
Emission / Remboursement de titres super subordonnés	-	-	-	182	-	16	-	-	198	-	198
Coupons sur titres super subordonnés	-	-	-	-48	-	-42	-	-	-90	-	-90
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-787	-	-	-787	-	-787
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	60	-1	-	-	59	-	59
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	51	-	-	51	-	51
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-474	-474
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-37	-	-	-37	-127	-164
Total des transactions entre actionnaires	10 837 300	54	161	134	60	-812	-	-	-403	-594	-997
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-27	-531	20	-538	-43	-582
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	937	-	-	937	397	1 334
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	910	-531	20	399	354	753
Autres variations	-	-	-	-	-	60	-	-	60	19	79
Montant au 31 décembre 2023	725 411 667	3 627	9 631	3 630	-375	-3 925	-583	306	12 311	2 391	14 702

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2023	725 411 667	3 627	9 631	3 630	-375	-3 925	-583	306	12 311	2 391	14 702
Augmentation du capital de la société mère	15 240 941	76	271	-	-	-11	-	-	336	-	336
Emission/Remboursement dette hybride / Titres Super Subordonnés	-	-	-	-229	-	8	-	-	-221	-	-221
Coupons titres super subordonnés	-	-	-	-63	-	-18	-	-	-81	-	-81
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-895	-	-	-895	-	-895
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-8	-	-	-	-8	-	-8
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	57	-	-	57	-	57
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-323	-323
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-99	-	-	-99	-23	-122
Total des transactions entre actionnaires	15 240 941	76	271	-293	-8	-958	-	-	-911	-342	-1 253
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	12	323	32	367	-8	359
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	1 098	-	-	1 098	347	1 445
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	1 110	323	32	1 465	339	1 804
Autres variations	-	-	-	-	-	51	-	-	51	3	54
Montant au 31 décembre 2024	740 652 608	3 703	9 902	3 337	-383	-3 722	-260	337	12 915	2 391	15 306

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Le montant du dividende distribué par action ressort à 1,25 euro au cours de l'exercice 2024 et à 1,12 euro au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, le montant total des dividendes versés, dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Distribution de dividendes de la société mère	-787	-895
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-474	-323
Paiement du dividende pour partie en action	-	-
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSÉS	-1 261	-1 218

Le montant du dividende distribuable qui sera proposé à l'assemblée générale du 24 avril 2025 s'élèvera à 1,40 euro par action.

6.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire
détaillé

Note 1	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	11	Note 9	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION	68
Note 2	RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE	13	Note 10	PROVISIONS	72
Note 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	14	Note 11	IMPÔTS	74
Note 4	INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL	18	Note 12	ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	77
Note 5	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	20	Note 13	OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	80
Note 6	CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	34	Note 14	ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE	80
Note 7	GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS	41	Note 15	LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	81
Note 8	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	48	Note 16	HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES	86

Note 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Principes généraux d'établissement des états financiers

Les méthodes comptables exposées dans cette annexe ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers à la juste valeur (conformément à la norme IFRS 9).

Les comptes consolidés de Veolia Environnement au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 26 février 2025 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 avril 2025.

1.2 Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », Veolia se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Veolia Environnement, des entités qu'elle contrôle (ses filiales) et des entités mises en équivalence. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 comprennent celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que les normes, amendements de normes et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 31 décembre 2024 :

- applicables à partir de l'exercice 2024 ; ou
- que le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation conformément aux possibilités offertes par ces textes.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
 - IAS 7 : informations sur les accords de financement des fournisseurs ;
 - IFRS 16 : dette de location dans une transaction de cession-bail.

La première application de ces textes n'a pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

Textes applicables au-delà de 2024 :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » ;
- Amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 21 : absence de convertibilité ;
 - IFRS 9 et IFRS 7 relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

1.3 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

1.3.1 Taux de conversion

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère, ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie.

Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Dollar américain	0,9050	0,9626
Livre sterling	1,1506	1,2060
Renminbi chinois	0,1274	0,1319
Dollar australien	0,6149	0,5962
Zloty polonais	0,2304	0,2339
Forint hongrois	0,0026	0,0024
Peso argentin	0,0011	0,0009
Peso mexicain	0,0534	0,0464
Peso chilien	0,0010	0,0010
Couronne tchèque	0,0404	0,0397

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	2023	2024
Dollar américain	0,9248	0,9241
Livre sterling	1,1495	1,1811
Renminbi chinois	0,1306	0,1284
Dollar australien	0,6141	0,6098
Zloty polonais	0,2201	0,2323
Forint hongrois	0,0026	0,0025
Peso argentin	0,0011	0,0009
Peso mexicain	0,0521	0,0505
Peso chilien	0,0011	0,0010
Couronne tchèque	0,0417	0,0398

1.3.2 Hyperinflation

Selon un consensus de place, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation sur l'ensemble des périodes présentées. Ainsi, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 depuis le 1^{er} janvier 2018.

1.4 Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserve de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Note 2

RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue par le Groupe. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

C'est notamment le cas pour le test de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie (*goodwill*) dont la note 7 détaille la méthodologie et les principales hypothèses utilisées dans le cadre de l'élaboration des comptes au 31 décembre 2024, notamment les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisés dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Le Groupe a notamment considéré l'environnement macroéconomique, en particulier concernant les matières premières. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés sur les UGT-*goodwill* et sont restitués pour certaines d'entre elles dans la note évoquée.

Ci-après, sont présentés les éléments qui, usuellement, peuvent appeler des estimations et jugements de la part de la direction, détaillés dans les notes citées :

- la classification et l'évaluation des actifs et passifs relevant de la norme IFRS 5 : les appréciations ayant conduit à l'application de la norme sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances (cf. note 3) ;
- la valorisation des actifs incorporels et corporels (notes 7.2 et 7.3) ;
- l'évaluation des provisions (y compris pour engagements sociaux) d'une part, et des actifs et passifs éventuels d'autre part (notes 6, 10 et 12) ;
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers (note 8.3) ;
- les montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés (note 11) ;
- les modalités de détermination des valeurs des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise.

Dans le cadre de ces estimations, le Groupe a retenu plusieurs méthodologies de calcul des taux d'actualisation qui sont détaillées dans les notes 6, 7 et 10.

Par ailleurs, compte tenu de ses activités dans des installations visées par le Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), le Groupe a porté une attention accrue aux suivis de ses expositions de droits d'émission aux gaz à effet de serre dont la politique de gestion, les traitements comptables et les enjeux sont détaillés en note 8.3.1.3.

Enfin, Veolia doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle de certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantifs. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

Risques climatiques

Dans le cadre de sa raison d'être et de son programme stratégique GreenUp, Veolia a pris pour engagement de combattre les pollutions et accélérer la transition écologique (cf. chapitre 4, section 4.2.4.2.2 *infra*). Cet engagement se décline en plusieurs objectifs, dont celui de lutter contre le dérèglement climatique.

Par ailleurs, les activités du Groupe et celles de ses clients, de par leurs natures et leurs emplacements géographiques, peuvent être exposées à des risques liés au dérèglement climatique qui sont susceptibles d'augmenter la fréquence de survenue et la magnitude des catastrophes naturelles.

Le Groupe a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs potentiels impacts sur ses états financiers, et en particulier sur :

- la durée d'utilité de certains actifs ;
- la valeur de certains actifs non courants, notamment au travers d'estimations de cash-flows intégrant, le cas échéant, les plans de décarbonation validés par sa gouvernance ;
- l'estimation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques.

Ces travaux sont menés conjointement avec la Direction des Risques et la Direction du Développement durable, afin de s'assurer de la cohérence des engagements pris par le Groupe et de leur prise en compte dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- les risques associés aux effets physiques du dérèglement climatique (dits "risques physiques") :
 - augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements extrêmes du type inondations, épisodes de sécheresse, etc., et
 - changements à long terme des conditions climatiques moyennes (ou "chroniques") qui peuvent entraîner une élévation du niveau de la mer, des températures moyennes plus élevées, des modèles de précipitations saisonnières modifiés, un stress hydrique chronique, etc. ;
- les risques induits par la transition vers une économie bas carbone (dits "risques de transition") qui peuvent être de différentes natures : réglementaires, technologiques, marché, réputation. Ces risques peuvent également générer d'importantes opportunités commerciales pour le Groupe.

Du fait de la politique climat du Groupe, des actions engagées et de la diversification de son implantation, Veolia limite l'impact du risque lié aux catastrophes naturelles et aux impacts physiques du changement climatique sur ses résultats, notamment au travers (i) du choix d'implantation d'un site afin de limiter son exposition, (ii) de la mise en place de plans de prévention adaptés, ainsi qu'à (iii) la mise au point de plans de continuité d'activités.

Par ailleurs, le risque résiduel lié aux événements climatiques extrêmes est généralement transféré aux assurances via le programme dommages.

Concernant les risques de transition, le Groupe est particulièrement exposé au fonctionnement du Système Communautaire d'Échange de Quotas d'émission (SCEQE) de gaz à effet de serre (GES) mis en place par l'Union européenne en 2005, par les quantités de quotas gratuits alloués et le coût du carbone sur ce marché.

Pour gérer cette exposition, Veolia s'est engagé très tôt dans une démarche active pour gérer les émissions de gaz à effet de serre et les quotas attribués en mettant en place une organisation adaptée et une structure dédiée à l'achat, la vente et la valorisation des différents types de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, le Groupe s'est également engagé (i) à réduire ses émissions de GES, et (ii) à augmenter les émissions de GES évitées grâce à ses activités, notamment en consacrant une part substantielle de ses investissements à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le Groupe intègre, dans son processus de validation des investissements, une revue de la cohérence de ces derniers avec les objectifs énoncés dans sa Raison d'être. A l'occasion de la COP 28 à Dubaï, Veolia a d'ailleurs réaffirmé son engagement d'investir 1,6 milliard d'euros d'ici 2030 pour sortir du charbon en Europe, en convertissant ses actifs de production d'énergie à base de charbon vers des énergies moins carbonées, et en particulier des énergies locales. À fin 2024, Veolia a déjà réalisé 656 millions d'euros d'investissement à ce titre. Cet engagement est également pris en compte lors de l'élaboration des plans à long terme servant également pour les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie (goodwill).

Veolia considère que l'évaluation des risques climatiques est cohérente avec les engagements pris par le Groupe. La prise en compte des risques climatiques n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au cours de l'exercice 2024.

Note 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

3.1.1 Méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Veolia Environnement consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global d'une filiale sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Mode de comptabilisation des co-entreprises et entreprises associées

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 – « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement notamment de la part du Groupe dans le résultat et des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, seulement à hauteur des intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans le compte de résultat consolidé du Groupe. En application de la recommandation n° 2013-01 émise par l'Autorité des normes comptables le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence ».

Tests de dépréciation

Les tests de valeur de ces participations dans les entreprises associées et les co-entreprises (y compris goodwill) sont réalisés en cas d'indice de pertes de valeur conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 36 – « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

Participations dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

3.1.2 Opérations sur le périmètre

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 révisée.

En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels repris de l'entreprise acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis comme des passifs et passifs éventuels repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (« goodwill partiel »).

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel, et le cas échéant dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

3.2 Principales évolutions de périmètre

Acquisitions

■ Acquisition de Hofmann (Allemagne)

Le 1^{er} mars 2024, le Groupe a finalisé l'acquisition des activités de recyclage et de gestion des déchets de Friedrich Hofmann GmbH pour un montant de 315 millions d'euros.

Cette acquisition permet au Groupe d'étendre sa présence géographique sur le marché allemand. En effet, le groupe Hofmann est actif dans le sud-est de l'Allemagne, notamment dans la région de Nuremberg. Les activités de l'entreprise se concentrent sur la collecte, le tri, la valorisation, le recyclage et le négoce de matières premières secondaires.

Cessions

■ Cession de la SADE (France)

En date du 16 février 2024, le Groupe a signé un accord d'acquisition par NGE, groupe indépendant de travaux publics, de la SADE, filiale du Groupe détenue à 100 %, spécialisée dans la construction et la remise en état des réseaux d'eau et d'infrastructure. La clôture financière de l'opération a été réalisée le 29 février 2024. Le montant de l'opération s'élève à 198 millions d'euros dont un paiement différé de 20 millions d'euros.

Pour rappel, les activités de la SADE, centrées sur les travaux de génie civil et la construction de réseaux principalement dans le secteur de l'eau, représentent un chiffre d'affaires annuel de 1,1 milliard d'euros en 2023 et un effectif d'environ 6 900 collaborateurs.

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs de la SADE avaient été reclassés en actifs et passifs destinés à la vente.

■ Cession de Haikou (Chine)

Le 25 décembre 2023, Veolia Chine avait signé une lettre d'intention (*agreement of intent*) avec la municipalité de Haikou en vue du rachat, par cette dernière, des parts du Groupe (49 %) dans la concession d'eau de Haikou, pour un montant de 620 millions de yuans renminbi chinois, soit 79 millions d'euros.

L'ensemble des conditions nécessaires à la clôture financière a été rempli le 26 juin 2024 rendant ainsi la cession effective.

■ Cession de la Lydec (Maroc)

Le 28 mars 2024, le conseil de la concurrence marocain a clos l'enquête ouverte à l'encontre de Veolia, entérinant le projet de cession de la Lydec à l'État marocain et confirmant une amende de 9 millions d'euros.

Le 5 juillet 2024, conformément aux engagements pris auprès des autorités marocaines de la concurrence, Veolia a annoncé avoir conclu un accord avec les autorités marocaines pour la cession à la Société Régionale Multiservices Casablanca-Settat de l'intégralité de sa participation dans la Lydec, acquise lors de la prise de contrôle de Suez en 2022.

La clôture financière de l'opération est intervenue le 4 septembre 2024 pour un montant de 149 millions d'euros y compris l'encaissement des dividendes versés aux actionnaires préalablement à la cession.

■ Cession de Veolia North America Regeneration Services (États-Unis)

Le 1^{er} août 2024, le Groupe a cédé sa filiale Veolia North America Regeneration Services, qui regroupe ses activités de régénération d'acide sulfurique et d'acide fluorhydrique des raffineries aux États-Unis, pour un prix de cession de 628 millions de dollars américains, soit 580 millions d'euros.

Cette cession s'inscrit dans la politique du Groupe de rotation continue de son portefeuille d'actifs en ligne avec les priorités stratégiques du plan GreenUp, et dans le respect d'une stricte discipline bilantielle.

Ces activités représentaient un chiffre d'affaires d'environ 350 millions de dollars américains en 2023.

3.3 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

3.3.1 Activités non poursuivies

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités non poursuivies ont été reclassés ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Sur les exercices 2024 et 2023, elles concernent principalement l'activité EPC ("Engineering, Procurement, Construction") abandonnée dans l'ensemble des géographies.

3.3.2 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Actifs destinés à la vente	650	-
Passifs destinés à la vente	560	-

Au 31 décembre 2024, aucun actif et passif n'ont été classés en destinés à la vente.

Au 31 décembre 2023, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente étaient les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	177	3	-	-	-	180
Actifs courants	319	-	-	-	-	319
Trésorerie et équivalents	151	-	-	-	-	151
ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE	647	3	-	-	-	650
Passif						
Passifs non courants	51	-	-	-	-	51
Passifs courants	509	-	-	-	-	509
PASSIFS DESTINÉS A LA VENTE	560	-	-	-	-	560

Au 31 décembre 2023, ils correspondaient principalement à la transaction de vente en cours des entités du groupe SADE, filiale à 100 %, spécialisée dans la construction et la remise en état des réseaux d'eau et d'infrastructures, suite à la promesse unilatérale d'achat signée le 27 novembre 2023 avec le groupe NGE, groupe indépendant de travaux publics.

3.4 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

3.4.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	285	122	1	68	53
Obligation d'achat de titres	310	366	366	-	-
Obligation de vente	-	-	-	-	-
Autres engagements liés au périmètre	1	1	1	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU PÉRIMÈTRE	596	489	367	68	53

Les obligations d'achats de titres au 31 décembre 2024 sont relatives au processus d'acquisition d'Uniper en Hongrie dont la clôture financière est intervenue le 6 janvier 2025 (366 millions d'euros).

L'engagement au 31 décembre 2023 lié à l'acquisition du groupe Hofmann en Allemagne a été levé en mars 2024 lors de sa clôture financière.

3.4.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 161 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 202 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, ils concernent principalement des garanties reçues liées à des acquisitions de sociétés.

Note 4 INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par la directrice générale du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par segment opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments et après prise en compte des critères de regroupement, les segments opérationnels présentés sont les suivants :

- France et déchets spéciaux Europe ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde ;
- Technologies de l'Eau, qui est composé des activités mondiales de traitement d'eau : Veolia Water Technologies et Water Technologies & Solutions (WTS) ;
- Autres comprenant les holdings.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

2024

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	9 145	18 619	11 945	4 973	9	44 692
EBITDA	1 392	2 642	2 025	612	117	6 788
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	388	1 304	945	343	32	3 012
Investissements industriels nets de subventions	-571	-1 054	-1 113	-166	-61	-2 965

2023

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	9 726	19 000	11 907	4 707	12	45 351
EBITDA	1 338	2 599	1 925	534	148	6 543
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	359	1 389	811	306	-18	2 847
Investissements industriels nets de subventions	-553	-1 201	-1 171	-162	-53	-3 140

Les actifs et passifs, par segment opérationnel, se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2024

Actifs par segment opérationnel (en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Goodwill nets	1 973	3 790	4 075	1 943	3	11 783
Actifs corporels et incorporels nets	3 409	10 581	11 567	2 168	112	27 837
Actifs financiers opérationnels	198	744	410	1	-	1 353
BFR actif, y compris IDA	4 399	5 737	4 470	2 692	196	17 493
Participations dans des co-entreprises	18	21	1 005	-	-	1 044
Participations dans des entreprises associées	32	388	170	37	4	632
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	10 028	21 262	21 697	6 841	314	60 142
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	12 817	12 817
TOTAL DES ACTIFS						72 959

Au 31 décembre 2023

Actifs par segment opérationnel (en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Goodwill nets	2 178	3 580	3 959	1 836	3	11 556
Actifs corporels et incorporels nets	3 374	10 225	11 636	2 119	133	27 487
Actifs financiers opérationnels	157	794	441	1	-	1 393
BFR actif, y compris IDA	4 552	5 647	5 095	2 663	-2	17 955
Participations dans des co-entreprises	20	25	1 065	-	-	1 110
Participations dans des entreprises associées	30	385	150	36	2	603
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	10 311	20 656	22 346	6 655	136	60 104
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	12 462	12 462
TOTAL DES ACTIFS						72 566

Au 31 décembre 2024

<i>Passifs par segment opérationnel (en millions d'euros)</i>	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Passifs du domaine concédé	151	1 486	125	-	-	1 762
Provisions pour risques et charges	967	707	1 058	493	589	3 815
Dettes locatives IFRS16	515	663	531	168	109	1 985
BFR passif, y compris IDP	5 618	7 128	5 731	3 155	514	22 146
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	7 251	9 984	7 445	3 816	1 212	29 708
Autres passifs non alloués	-	-	-	-	43 251	43 251
TOTAL DES PASSIFS						72 959

Au 31 décembre 2023

<i>Passifs par segment opérationnel (en millions d'euros)</i>	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Passifs du domaine concédé	174	1 689	148	-	1	2 012
Provisions pour risques et charges	921	690	1 084	401	716	3 812
Dettes locatives IFRS16	551	626	564	157	102	2 000
BFR passif, y compris IDP	5 714	6 899	6 202	3 098	470	22 383
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	7 360	9 904	7 998	3 656	1 289	30 207
Autres passifs non alloués	-	-	-	-	42 359	42 359
TOTAL DES PASSIFS						72 566

En application de la norme IFRS 8.33, le chiffre d'affaires par géographie se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	% du CA 2023	2024	% du CA 2024
Chiffre d'affaires	45 351	100,0 %	44 692	100,0 %
France	9 232	20,4 %	8 801	19,7 %
États-Unis	4 749	10,5 %	4 851	10,9 %
Pologne	3 145	6,9 %	3 036	6,8 %
Royaume-Uni	2 823	6,2 %	3 025	6,8 %
Allemagne	2 911	6,4 %	3 025	6,8 %
Espagne	2 626	5,8 %	2 837	6,3 %
Australie	1 974	4,4 %	2 115	4,7 %
République Tchèque	2 286	5,0 %	2 098	4,7 %
Maroc	1 397	3,1 %	1 266	2,8 %
Italie	1 169	2,6 %	1 142	2,6 %
Belgique	1 145	2,5 %	1 084	2,4 %
Chine	1 107	2,4 %	981	2,2 %
Hongrie	1 379	3,0 %	816	1,8 %
Chili	862	1,9 %	800	1,8 %
Hong Kong	557	1,2 %	608	1,4 %
Japon	562	1,2 %	571	1,3 %
Slovaquie	702	1,5 %	515	1,2 %
Autres < 500 millions d'euros en 2024	6 726	14,8 %	7 120	15,9 %

Les éléments permettant de réconcilier l'EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des exercices 2024 et 2023 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2023	31 décembre 2024
Capacité d'autofinancement	(A)	5 582	5 818
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	-134	-116
Dont capacité d'autofinancement opérationnelle	(C)= (A)-(B)	5 715	5 933
Exclusion :	(D)		
Dépenses de renouvellement		303	295
Charges de restructuration		84	146
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres		30	66
Autres éléments		178	121
Intégration :	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		233	227
EBITDA	(C)+(D)+(E)	6 543	6 788

Note 5 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les services à l'environnement assurés par Veolia comprennent notamment dans le métier de la gestion :

- de l'eau : les services de traitement et de distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, la vente d'équipements, technologies et ouvrages de traitement d'eau ;
- des déchets : la collecte des déchets, la valorisation matière et énergétique des déchets (dont vente de produits recyclés), le démantèlement, le traitement des déchets dangereux ;
- de l'énergie : réseaux de chaleur et de froid, services thermiques et multi-techniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments.

Ils intègrent aussi la conception, la réalisation et, le cas échéant, le financement des installations nécessaires à la fourniture de ces services, qui s'adressent aux entreprises industrielles ou tertiaires, aux collectivités publiques et aux particuliers.

La variété des modèles d'affaires mis en œuvre par le Groupe se traduit par des formes contractuelles diverses, propres aux métiers considérés, adaptées aux juridictions locales, à la nature et aux besoins des clients (publics ou privés).

Le Groupe exerce ses activités au travers notamment des contrats de concession, de construction (hors concession), de location, et d'exploitation pure.

Les contrats de concession (IFRIC 12)

Dans le cadre de ses activités, Veolia est amené à assurer des services d'intérêt collectif (distribution d'eau potable, de chaleur ou service de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères...). Ces services sont gérés par Veolia généralement dans le cadre de contrats conclus à la demande des entités publiques qui conservent le contrôle des dits services collectifs.

Les contrats de concession se caractérisent par le transfert du droit d'exploiter pour une durée limitée, sous le contrôle de la collectivité publique, au moyen d'installations dédiées mises en place par Veolia, ou mises, gratuitement ou non, à sa disposition :

- ces contrats prévoient des « obligations de service public » moyennant une rémunération. Elle est fonction des conditions d'exploitation, de la continuité du service, des règles tarifaires, des obligations en matière de maintenance-renouvellement des installations. Le contrat fixe les conditions de transfert des installations à la collectivité ou à un successeur à son expiration ;
- Veolia peut, dans certains cas, avoir la responsabilité d'un tel service en raison de la détention du réseau support du service (réseaux de distribution d'eau, de chaleur, réseau d'assainissement). Ces situations résultent de privatisations partielles ou totales. Des dispositions imposent des obligations de service public et des modalités de reprise de contrôle de la société concessionnaire par la collectivité publique.

Ces contrats comprennent le plus souvent des clauses de révisions tarifaires. Ces clauses sont généralement basées sur l'évolution des coûts, l'inflation, l'évolution législative et/ou fiscale, ou parfois sur les variations des volumes et/ou la prise en compte de la survenance d'événements particuliers modifiant l'économie du contrat.

De même, Veolia est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des actifs des installations gérées au titre de ces contrats de service public.

La nature et l'étendue des droits acquis et des obligations incombant à Veolia dans ces différents contrats diffèrent en fonction des prestations de services publics qui sont rendues dans les différents métiers du Groupe : Eau, Déchets, Énergie.

Eau

En France, ces services sont assurés principalement dans le cadre de contrats de délégation de service public sous la forme d'affermage ayant une durée de 8 à 20 ans. Ils peuvent utiliser des actifs spécifiques : réseaux de distribution ou d'assainissement, usines d'eau potable ou de traitement des eaux usées qui sont en grande partie mis à disposition par le concédant et lui reviennent toujours en fin de contrat.

À l'étranger, Veolia exécute ses services à travers des contrats dont la forme dépend des spécificités juridiques locales, des contraintes économiques du pays et des besoins d'investissement de chacun des partenaires. Ces contrats ont en général une durée comprise entre 7 et 40 ans. Ils peuvent aussi avoir été conclus avec des entités publiques dans lesquelles Veolia a pu acquérir une participation, lors de leur ouverture à des entreprises privées. L'économie de ces contrats n'est pas fondamentalement différente mais le fonctionnement du contrat résulte alors d'un accord de partenariat avec la collectivité.

Déchets

En France et à l'étranger, les principaux contrats de concession mis en place par Veolia sont des contrats qui concernent le traitement et la valorisation des déchets dans des unités de tri, de stockage ou d'incinération. Ils ont une durée de vie moyenne de 10 à 30 ans.

Énergie

Les principaux contrats concernés ici sont relatifs à la gestion des réseaux de chauffage et de climatisation soit en concession urbaine, soit au profit de collectivités.

Dans les pays de l'Europe de l'Est, Veolia exerce cette activité dans le cadre de privatisations partielles mixtes ou dans le cadre de gestion de services publics conclus entre les filiales locales et les autorités publiques en charge de la production et de la distribution de l'énergie thermique.

Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays ou les activités.

Modèle de l'actif financier

Pour la comptabilisation de ces contrats de concession, le Groupe applique le modèle de l'actif financier lorsque, indépendamment de l'utilisation du service ou de l'infrastructure par les clients, le concédant lui octroie contractuellement une rémunération garantie, ou lorsqu'il s'engage à compenser la différence entre la rémunération versée par les utilisateurs finaux pour le service fourni et la rémunération définie ou déterminée dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif (TIE) correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

En application de la norme IFRS 9, ces actifs sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés au TIE d'origine.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle inclut :

- le chiffre d'affaires à l'avancement dans le cas d'actifs financiers opérationnels en construction (conformément à la norme IFRS 15) ;
- la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en « Revenus des actifs financiers opérationnels » (à l'exclusion du remboursement du principal) ;
- la rémunération relative à la prestation de services.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque le Groupe est rémunéré par les utilisateurs pour le service fourni, sans mécanisme de compensation garantie par le concédant, ou lorsque le Groupe ne bénéficie d'aucune rémunération garantie par le concédant au titre du contrat et ce, indépendamment de l'utilisation du service ou de l'infrastructure par les clients. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public en rémunération des services de construction fournis par l'opérateur dans le cadre du contrat de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « Actifs incorporels du domaine concédé », comme précisé en note 7.2.1. Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » sont présentés au sein des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le chiffre d'affaires comprend :

- le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction (conformément à la norme IFRS 15) ;
- la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence, ou non, d'une rémunération garantie par le concédant, indépendamment de l'utilisation du service ou de l'infrastructure par les clients.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

Comptabilisation des contrats où les infrastructures existantes sont mises à la disposition du Groupe par l'autorité concédante, moyennant le paiement de redevances

Lors de la conclusion de certains contrats de concession, les infrastructures nécessaires à la réalisation du contrat sont préexistantes et propriété de l'autorité délégante. Dans ce cas, ces infrastructures sont généralement mises à disposition du délégataire pour la durée du contrat de concession en contrepartie de paiements à l'autorité délégante pour le droit d'utiliser ces infrastructures dans le cadre du contrat.

Le comité d'Interprétation des normes IFRS a, en juillet 2016, clarifié le traitement qu'il convient de retenir lorsque le délégataire est tenu d'effectuer des paiements fixes à l'autorité délégante pour la mise à disposition des infrastructures préexistantes.

Ces paiements fixes donnent lieu :

- à la comptabilisation d'un passif, pour la valeur actuelle des paiements à effectuer sur la durée de l'accord de concession ;
- pour les contrats de concession relevant du « modèle incorporel », d'un actif incorporel représentatif du droit à facturer les usagers du service public, en contrepartie.

Au sein du Groupe, les paiements répondant à cette définition existent, principalement au sein de contrats de concession relevant du modèle incorporel, en Europe centrale.

Les activités de service public opérées à partir d'infrastructures propriétés de Veolia

Veolia gère les services publics d'eau potable et/ou d'assainissement et des réseaux de chaleur (production et/ou distribution) dans certaines juridictions où il est propriétaire des actifs de production et/ou de distribution.

Les tarifs appliqués aux usagers par le Groupe sont encadrés par les autorités compétentes selon des modalités propres à chacune des géographies.

C'est notamment le cas :

- aux Etats-Unis et au Chili, dans le secteur de la gestion de l'eau et du traitement des eaux usées, où les activités présentent la particularité d'être à très forte intensité capitalistique avec un mécanisme de rémunération accordé à l'opérateur intégrant cette dimension ;
- dans les pays de l'Europe centrale et orientale où Veolia est en charge de la production et/ou de la distribution de l'énergie thermique (réseaux de chaleur) à la suite de privatisations totales ou partielles, tout en restant soumis au contrôle des autorités locales dans la détermination des tarifs de chaleur applicables.

Les revenus associés à ces activités sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Les contrats de construction

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs (parties complexes d'installations, d'équipements) qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation.

Cette forme contractuelle est souvent utilisée dans le cadre de contrats de conception et de construction d'infrastructures nécessaires au traitement/distribution d'eau et assainissement. Ces contrats sont conclus avec des autorités locales ou des partenaires privés pour la construction d'infrastructures. Il s'agit, en général, de contrats au forfait.

Le chiffre d'affaires est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Le degré d'avancement est déterminé par le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat ainsi que les coûts d'emprunt encourus jusqu'à l'achèvement des travaux. En revanche, les coûts de prospection, les coûts supportés avant la signature des contrats, les frais administratifs et commerciaux sont comptabilisés en charge de la période où ils sont encourus et ne participent donc pas à l'avancement du contrat.

Lorsque le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, le Groupe comptabilise une perte à terminaison en charge de l'exercice, indépendamment de l'avancement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif de l'état de la situation financière consolidée.

Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement diminué des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction (inclus dans la ligne autres créances d'exploitation en tant qu'actif de contrats). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction (inclus dans la ligne autres dettes d'exploitation en tant que passif de contrats). Toute perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en charge par le biais d'une provision.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière consolidée en autres dettes d'exploitation.

Les contrats de services incluant une location

Ces contrats correspondent habituellement à des prestations d'externalisation réalisées pour des clients industriels/privés, soit sous la forme de contrats Build, Operate, Transfer (BOT), soit sous la forme de contrats d'incinération ou de cogénération, pour lesquels, notamment, le risque de demande ou de volume est en substance transféré au donneur d'ordre.

La prestation inclut d'une part, la conception, la construction et le financement de la construction pour le client d'un bien/installation spécifique et, d'autre part, l'exploitation du bien concerné.

La comptabilisation de ces contrats s'effectue en appliquant les règles découlant de la norme IFRS 16 (voir note 5.4).

Ainsi, les revenus associés à la construction sont reconnus en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et d'une façon générale les principes édictés par IFRS 15.

La prestation facturée au client inclut d'une part l'exploitation du bien/installation spécifique concernée et d'autre part, le financement de la construction.

- les revenus associés à l'exploitation du bien suivent les modalités de reconnaissance des livraisons de biens ou exécution de service, conformément à IFRS 15 ;
- le financement des constructions implique des frais financiers qui sont facturés au client et reconnus en chiffre d'affaires. Ces intérêts sont enregistrés en chiffre d'affaires dès le début de la construction ; ils représentent la rémunération du constructeur-prêteur.

Les contrats d'exploitation pure

Les services fournis par Veolia ne nécessitent pas systématiquement la construction ou l'acquisition de nouvelles infrastructures et peuvent être rendus à travers des contrats de formes diverses adaptés aux objectifs et aux choix des clients. Ces services peuvent notamment prendre la forme de contrats de prestations de conduite et/ou maintenance d'installations déjà détenues par le client ou de contrats de prestations visant à améliorer la performance de ces installations.

Veolia exploite ainsi des unités de valorisation énergétique, des installations de production et/ou de distribution d'eau et des réseaux de chaleur via ce type de contrats comptabilisés conformément à IFRS 15.

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à recevoir en contrepartie du transfert du contrôle des biens et des services.

Le tableau ci-après indique la méthode, le rythme de reconnaissance et la mesure du chiffre d'affaires pour les principaux services à l'environnement réalisés par le Groupe :

Nature du service à l'environnement	Contrats				Chiffre d'affaires			
	Concession	Activités de service public opérées à partir d'infrastructures propriétés de Veolia	Construction	Services incluant une location d'actif	Exploitation pure	Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires	Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires	Mesure du chiffre d'affaires
Traitement des déchets, distribution d'eau, exploitation des réseaux, services thermiques	•	•		•	•	Progressivement	Lorsque le client reçoit les avantages de la prestation	m ³ d'eau, tonnes de déchets traités, Gwh, etc.
Ventes d'équipements, ventes de produits recyclés	•	•		•	•	À un moment précis	À la livraison physique des biens	Quantité vendue
Conception et construction d'infrastructures	•		•	•		Progressivement	Au fur et à mesure que le client obtient le contrôle de l'actif en construction	Avancement par les coûts

Prestations de maintenance et de renouvellement des infrastructures opérées

Les prestations de maintenance et de renouvellement des installations ne constituent que rarement une obligation de performance distincte. Cependant, dans le cadre de contrats de concession relevant du modèle financier ou de contrats d'exploitation, une obligation de performance distincte relative aux prestations de maintenance peut devoir être identifiée en fonction des obligations contenues dans le contrat et des modalités de rémunérations associées.

Prestations pour compte de tiers

Les activités concernées au sein du Groupe sont limitées et principalement relatives aux prestations combinées d'achat et d'acheminement en énergies.

Dans ce type de contrats, le Groupe détermine s'il est amené à agir pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires brut) ou bien en tant que mandataire (agent : reconnaissance de la marge) en analysant notamment si le Groupe porte la responsabilité principale dans la réalisation de la prestation, s'il peut déterminer librement le tarif au client final.

Rémunérations variables

Les contreparties variables prévues dans les contrats avec les clients peuvent revêtir plusieurs formes : rabais, remises, pénalités, mesures incitatives, primes de performance. Elles sont appréciées dès l'initiation du contrat pour déterminer le montant de chiffre d'affaires qui doit être comptabilisé, en appliquant soit la méthode de la valeur attendue, soit la méthode du montant le plus probable.

Présentation du chiffre d'affaires par métier

Le chiffre d'affaires comme les autres agrégats du compte de résultat n'intègre pas les montants relatifs aux activités non poursuivies, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Les résultats de ces activités ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2024 et l'exercice 2023 présenté en comparatif (cf. note 3.3).

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit, par métier :

(en millions d'euros)	2023	2024
Eau	18 409	18 033
Déchets	14 683	15 662
Énergie	12 260	10 997
Autres	-	-
GROUPE	45 351	44 692

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et par zone géographique est présenté en note 4.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme tel que contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice.

Après prise en compte des exceptions prévues par la norme (contrats d'une durée inférieure à un an, contrats de concession et de service), le carnet de commandes correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires relatif aux projets notamment d'*Engineering* et *Procurement*, dont l'horizon contractuel moyen est de 2 à 3 ans ainsi que par les contrats de constructions, ventes d'équipements et ingénierie des activités Technologies de l'Eau.

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires attendu est le suivant :

(en million d'euros)	Total	Dont en 2025	Dont en 2026 et au-delà
Carnet de commandes	3 080	1 406	1 674

5.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Chiffre d'affaires	45 351	44 692
Coûts des ventes	-37 852	-36 924
dont :		
• Dépenses de renouvellement	-303	-295
Coûts commerciaux	-998	-1 000
Coûts généraux et administratifs	-3 336	-3 459
Autres produits et charges opérationnels	-441	-429
dont :		
• Restructuration *	-76	-137
• Perte de valeur/reprise sur goodwill	-2	-3
• Frais de personnel - paiement en actions - hors charges sociales	-56	-57
• Autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes **	-297	-201
• Coût d'acquisition de titres	-10	-32
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	2 724	2 881
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	123	132
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	2 847	3 012

* Les coûts de restructuration sont détaillés en note 5.2.2 infra.

** Cf. note 5.2.1 infra.

Au 31 décembre 2024, les autres charges correspondent principalement à :

- des coûts d'intégration engagés dans le cadre du rapprochement avec Suez en 2022, pour -33 millions d'euros ;
- des coûts encourus, à hauteur de -74 millions d'euros, dans le cadre des actions civiles d'un litige aux Etats-Unis suite aux accords transactionnels conclus entre les parties (voir note 12).

5.2.1 Détail des provisions et pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur (non-exécution d'un contrat significatif de longue durée dans les conditions prévues, problèmes techniques dans l'exploitation, défaillance d'une contrepartie pour les actifs financiers opérationnels...). S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs et leur valeur recouvrable. Excepté dans les situations où il existe des perspectives de cession de ces actifs, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de ces actifs, généralement déterminée par les flux de trésorerie actualisés associés à cet actif ou ce groupe d'actifs et en tenant compte de leur valeur résiduelle le cas échéant. La méthodologie de détermination des valeurs d'utilité de ces actifs repose sur des hypothèses cohérentes avec celles retenues pour les besoins des tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée (cf. note 7.1.2).

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique consécutivement à l'actualisation du plan long terme, et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations d'actifs immobilisés sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

Les autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes, constatées dans les comptes au **31 décembre 2024**, se répartissent entre :

- pertes de valeurs sur actifs corporels, incorporels, et actifs financiers opérationnels pour un montant total de -78 millions d'euros, notamment dans les segments Reste du monde pour -41 millions d'euros et Europe hors France pour -34 millions d'euros ;
- autres charges et dotations aux provisions non courantes pour un montant total de -123 millions d'euros, notamment dans le segment Reste du monde pour -80 millions d'euros et le segment Autres pour -27 millions d'euros.

Les autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes, constatées dans les comptes au **31 décembre 2023**, comprenaient principalement :

- pertes de valeurs sur actifs corporels, incorporels, et actifs financiers opérationnels pour un montant total de -135 millions d'euros, notamment dans le segment Europe hors France pour -63 millions d'euros et Reste du monde pour -62 millions d'euros ;
- autres charges et dotations aux provisions non courantes pour un montant total de -162 millions d'euros, notamment dans le segment Reste du monde pour -57 millions d'euros et le segment Autres pour -77 millions d'euros.

Plus généralement, le montant des amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels de l'exercice 2024 inclus dans le résultat opérationnel se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	2023		2024	
	Net	Dotations	Reprises	Net
DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES				
Amortissements	-3 049	-3 121	-	-3 121
Actifs corporels ⁽¹⁾	-1 428	-1 463	-	-1 463
Actifs incorporels	-1 069	-1 094	-	-1 094
Droits d'usage	-552	-564	-	-564
Pertes de valeur	-135	-129	51	-78
Actifs corporels	-86	-80	36	-45
Actifs incorporels et Actifs financiers opérationnels	-48	-40	15	-25
Droits d'usage	-1	-9	1	-8
Pertes de valeur et effets des cessions sur les goodwill et goodwill négatifs constatés en résultat	-2	-3	-	-3
Provisions courantes et non courantes opérationnelles	142	-646	776	130
Provisions opérationnelles non courantes	-145	-413	203	-210
Provisions opérationnelles courantes	288	-232	573	340
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR OPÉRATIONNELS	-3 044	-3 898	827	-3 071

(1) Incluant les subventions d'investissement.

5.2.2 Coûts de restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par le management du Groupe qui modifie de façon significative le champ d'activité du Groupe, ou la manière dont cette activité est gérée. Ainsi, les événements suivants peuvent répondre à la définition d'une restructuration :

la vente ou l'arrêt d'une branche d'activité ; la fermeture de sites d'activité dans un pays ou une région ou la délocalisation d'activités d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre ; les changements apportés à la structure de direction, par exemple la suppression d'un niveau de direction ; et les réorganisations fondamentales ayant un effet significatif sur la nature et le centrage d'une activité.

(en millions d'euros)	2023	2024
Charges de restructuration	-84	-146
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	8	9
COUTS DE RESTRUCTURATION	-76	-137

Les coûts de restructuration comptabilisés en résultat opérationnel, au cours de l'exercice 2024, concernent principalement la France et déchets spéciaux Europe pour -54 millions d'euros, l'Europe hors France pour -33 millions d'euros et le Reste du monde pour -32 millions d'euros.

Les coûts de restructuration comptabilisés en résultat opérationnel, au cours de l'exercice 2023, concernent principalement la France et déchets spéciaux Europe pour -37 millions d'euros et l'Europe hors France pour -16 millions d'euros.

5.2.3 Frais de Recherche et Développement

Ils s'élevaient à 136 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 125 millions d'euros au 31 décembre 2023.

5.2.4 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

(en millions d'euros)	2023	2024
Quote-part de résultat net des co-entreprises	60	71
Quote-part de résultat net des entreprises associées	63	61
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	123	132

5.2.4.1 Co-entreprises

La variation des participations dans les co-entreprises, sur l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2024
Participations dans les co-entreprises	1 111	71	-55	-119	37	-	1 044

Les **variations du périmètre de consolidation** correspondent principalement à la cession de la concession chinoise Haikou pour -117 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	2023	2024	2023	2024
Concessions chinoises	930	857	44	41
Autres co-entreprises	181	187	16	30
TOTAL	1 111	1 044	60	71
Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)			60	71
Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)			60	71
Reprises / (Pertes de valeurs) comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)			-	-

Concessions chinoises

Les concessions chinoises regroupent, au 31 décembre 2024, une combinaison d'une dizaine d'entités juridiques distinctes détenues entre 21 % et 50 %, et dont les plus significatives en termes de chiffre d'affaires sont Tianjin Jibin détenue à 49 %, et Shanghai Pudong détenue à 50 %.

Les informations financières résumées des concessions chinoises (à 100 %) sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers des co-entreprises établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe, lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Informations financières résumées à 100% - Co-entreprise Concessions chinoises	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	867	784
Résultat opérationnel	105	98
Résultat net	96	87

La réconciliation des informations financières résumées des concessions chinoises avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces co-entreprises s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Actif net des co-entreprises Concessions chinoises	1 633	1 543
Part du Groupe dans les co-entreprises Concessions chinoises - taux moyen pondéré	46,49 %	46,28 %
Goodwill	166	147
Autres	4	-4
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les co-entreprises Concessions chinoises	930	857

La part du Groupe mentionnée au sein de la réconciliation ci-dessus est un taux moyen pondéré de la contribution de chacune des concessions au sein de la combinaison.

Le taux moyen utilisé pour la réconciliation des différents éléments tient compte des détentions du Groupe dans ces différentes concessions, pondéré de l'importance relative de chacune des entités de l'ensemble. Ce taux est par conséquent sensiblement ajusté chaque année des variations du poids des contributions en résultat de chacune des co-entreprises au sein de l'ensemble présenté.

(en millions d'euros)	2023	2024
Résultat net des co-entreprises Concessions chinoises	96	87
Part du Groupe dans les co-entreprises Concessions chinoises - taux moyen pondéré	46,49 %	46,28 %
Autres	-	-
Quote-part de résultat net dans les co-entreprises Concessions chinoises	44	41

La valeur recouvrable de chaque co-entreprise « concessions chinoises » fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les dispositions prévues par la norme. Les plans long terme des concessions d'Eau en Chine ont été prolongés jusqu'en 2030, afin d'être en mesure d'identifier un flux normatif pour le calcul de la valeur terminale, le modèle économique des activités de l'Eau en Chine étant particulier, avec des contrats à très long terme (entre trente et cinquante ans) et des flux d'investissements élevés sur les premières années des contrats.

Compte tenu des modèles utilisés et de l'horizon temporel retenu, les valeurs recouvrables font l'objet d'un suivi particulier. Elles reposent en effet sur un certain nombre d'hypothèses opérationnelles structurantes telles que les augmentations tarifaires, l'évolution des volumes, le niveau et la marge des activités de construction, les mesures d'efficacité et de productivité intégrées dans les cash-flows futurs, ainsi que sur des hypothèses macroéconomiques (taux d'actualisation et d'inflation) sous-tendant ces plans d'affaires.

Autres co-entreprises

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres co-entreprises qui, considérés individuellement, ne sont pas significatifs, pour une valeur nette comptable globale de 187 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont principalement 80 millions d'euros au Moyen-Orient.

Quotes-parts non comptabilisées de pertes dans les co-entreprises

Toutes les co-entreprises du Groupe étant des partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint, les éventuelles quotes-parts de pertes sont toutes comptabilisées, à la date de clôture.

Transactions avec les co-entreprises (parties liées)

Le Groupe accorde des prêts aux co-entreprises. Ces prêts sont enregistrés à l'actif de l'état de la situation financière consolidée du Groupe (voir note 8.1.2 « Autres actifs financiers non courants et courants »).

Au 31 décembre 2024, les prêts courants et non courants, consentis à l'ensemble de ces entités, s'élevaient à 38 millions d'euros dont 21 millions d'euros en non courant (voir aussi note 8.1.2.2) et 17 millions d'euros en courant. Au 31 décembre 2023, ces prêts courants et non courants s'élevaient à 36 millions d'euros dont 22 millions d'euros en non courant et 14 millions d'euros en courant.

Par ailleurs, compte tenu des activités du Groupe, les flux opérationnels entre sociétés sont limités, en général, aux sociétés d'un même pays. En conséquence, le niveau de transactions opérationnelles entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence est peu significatif.

Toutefois, certains accords contractuels au sein des activités du Groupe imposent au Groupe l'existence de sociétés portant les actifs (sociétés généralement mises en équivalence) d'une part et de sociétés portant le contrat d'exploitation (sociétés généralement intégrées globalement) d'autre part.

5.2.4.2 Entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Entreprises associées	603	61	-65	40	-	-7	632

Les **variations de périmètre de consolidation** sont principalement liées à l'acquisition du groupe Hofmann en Allemagne pour 18 millions d'euros.

Les entreprises associées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	2023	2024
Filiales d'Agbar ⁽¹⁾	230	216	10	12
Wasserversorg, in Mitteldeutschland GmbH	46	46	7	1
Ajman Sewerage Co. Ltd	35	38	10	11
Autres entreprises associées non significatives ⁽²⁾	292	332	40	37
TOTAL	603	632	67	61
Impacts au compte de résultat consolidé				
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies			63	61
Pertes de valeur et <i>badwill</i> reconnus en résultat classés en autres produits et charges opérationnels ⁽³⁾			4	-
Quote-part de résultat net des autres mises en équivalence			-	-

(1) dont deux entreprises associées d'une valeur unitaire de 37 millions d'euros et de 31 millions d'euros.

(2) Entreprises associées d'une valeur unitaire inférieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(3) Perte de valeur et *badwill* reconnus en résultat relatifs aux autres entreprises associées.

5.3 Besoin en fonds de roulement ("BFR")

5.3.1 Besoin en fonds de roulement

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les créances et les dettes commerciales sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif. Le Groupe applique l'approche simplifiée pour les dépréciations des créances commerciales, conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9. Le Groupe a recours à une matrice de provisionnement qui est propre au métier, à la zone géographique et à la typologie des clients considérés.

Lors de l'établissement de cette matrice, le Groupe a considéré les retards de paiement et les défaillances observées dans le passé, ainsi que l'environnement macroéconomique. De surcroît, la matrice est actualisée en fonction de l'évolution des paramètres économiques.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs correspond à celui des passifs au coût amorti conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclaré à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation du périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Stocks et travaux en cours nets	1 550	-53	-15	-8	5	11	7	1 497
Créances d'exploitation nettes	14 363	-146	-2	-223	40	5	1	14 038
Dettes d'exploitation	-19 808	112	0	331	-110	-47	-17	-19 540
BFR NET	-3 895	-87	-17	100	-65	-31	-9	-4 004

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Stocks et travaux en cours nets	1 550	-53	-15	-8	5	11	7	1 497
Créances opérationnelles (dont créances fiscales hors impôt courant) ⁽¹⁾	13 857	-320	-4	-220	42	6	2	13 362
Dettes opérationnelles (dont dettes fiscales hors impôt courant) ⁽¹⁾	-18 189	318	-	324	-76	-46	-32	-17 701
BFR OPÉRATIONNEL ⁽²⁾	-2 781	-55	-20	96	-29	-29	-23	-2 841
Créances fiscales (impôt courant)	410	150	-	-3	1	-	-	558
Dettes fiscales (impôt courant)	-601	-126	-	5	-3	-	-	-724
BFR FISCAL	-191	24	-	2	-2	-	-	-167
Créances sur cessions d'immobilisations	96	24	2	-	-3	-	-1	119
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-1 019	-80	-	2	-31	-2	15	-1 115
BFR INVESTISSEMENT	-923	-56	2	2	-34	-2	14	-996
BFR NET	-3 895	-87	-17	100	-65	-31	-9	-4 004

(1) Y compris les actifs et passifs de contrats décrits en note 5.6.

(2) La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidé correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeurs nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

L'évolution des stocks au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Stocks (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Matières premières et fournitures	1 312	-53	-	-	-19	7	11	11	1 269
Travaux en cours	153	-2	-	-	7	-	-	-	159
Autres stocks ⁽¹⁾	189	2	-	-	-2	-13	-	-3	173
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS BRUTS	1 655	-53	-	-	-14	-6	11	8	1 601
PERTES DE VALEUR SUR STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	-105	-	-31	16	6	11	-	-	-104
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS	1 550	-53	-31	16	-8	5	11	7	1 497

(1) Y compris stocks de CO₂.

Les stocks proviennent principalement des segments Europe hors France à hauteur de 626 millions d'euros, Technologies de l'Eau à hauteur de 404 millions d'euros et du Reste du monde à hauteur de 275 millions d'euros.

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Créances d'exploitation (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur *	Reprises de pertes de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Créances clients	11 246	-266	-	-	-286	9	10	5	10 718
Pertes de valeurs sur créances clients	-1 245	-	-272	285	109	5	-	-2	-1 121
CRÉANCES CLIENTS NETTES	10 001	-266	-272	285	-177	14	10	2	9 598
Actifs contrats	1 152	-37	-	-	4	17	-	-3	1 134
Pertes de valeurs sur actifs de contrats	-3	-	-6	2	-	-	-	-	-8
ACTIFS DE CONTRATS NETS ⁽¹⁾	1 150	-37	-6	2	4	17	-	-3	1 126
Autres créances d'exploitation courantes	1 055	-61	-	-	-68	4	1	-1	930
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	-90	-	-19	8	55	-	-	-1	-46
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	965	-61	-19	8	-13	4	1	-2	884
Autres créances	625	-2	-	-	-9	15	2	1	632
Créances fiscales	1 623	219	-	-	-29	-9	-8	3	1 799
CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	14 363	-146	-297	295	-223	40	5	1	14 038

* Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(1) Les actifs et passifs de contrats sont décrits en note 5.6.

Les variations de périmètre de consolidation correspondent principalement aux cessions de la Lydec au Maroc pour -229 millions d'euros et de Veolia North America Regeneration Services aux États Unis pour -52 millions d'euros, compensées par l'acquisition du Groupe Hofmann en Allemagne pour 25 millions d'euros.

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Dettes d'exploitation (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassements en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	7 960	-135	-182	-3	14	20	7 673
Autres dettes d'exploitation courantes	7 091	138	-64	64	-1	-7	7 221
Passifs contrats ⁽¹⁾	1 881	-222	-13	20	-	-2	1 665
Autres dettes	792	-48	-	27	27	2	801
Dettes fiscales et sociales	2 084	154	-72	2	7	4	2 179
DETTES D'EXPLOITATION	19 808	-112	-331	110	47	17	19 540

(1) Les actifs et passifs de contrats sont décrits en note 5.6.

Les variations de périmètre de consolidation correspondent principalement aux cessions de la Lydec au Maroc pour -394 millions d'euros et de Veolia North America Regeneration Services aux États Unis pour -29 millions d'euros, compensées par l'acquisition du Groupe Hofmann en Allemagne pour 23 millions d'euros.

Les actifs destinés à la vente correspondent principalement au reclassement de la SADE pour 49 millions d'euros avant sa cession en date du 29 février 2024.

5.3.2 Opérations de gestion du besoin en fonds de roulement

Les entités du Groupe travaillent de manière continue sur l'amélioration des cycles "Order-to-Cash" et "Procure-to-Pay", et plus particulièrement sur la gestion des postes Clients et Fournisseurs. A ce titre, des plans d'actions sont régulièrement initiés, localement et au niveau Groupe, afin d'améliorer le délai et la qualité de la facturation, le traitement des factures, la réconciliation des paiements/décaissements, le suivi des balances âgées, la gestion du recouvrement et des litiges.

Ces plans d'actions intègrent notamment, lorsque cela est pertinent, la mise en œuvre d'une solution digitale intégrant l'Intelligence Artificielle.

En complément de ces actions, le Groupe peut être amené à mettre en place des programmes de cession de créances sous forme d'affacturage et d'affacturage inversé, et de cession-escompte.

Affacturage

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturage. Par ailleurs, les filiales cédantes restent, dans certains cas, mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur l'exercice 2024, un montant cumulé de 4 973 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 5716 millions d'euros sur l'exercice 2023. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 décembre 2024 est de 993 millions d'euros, contre 1 094 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Affacturage inversé

Certaines entités du Groupe ont mis en place des programmes d'affacturage inversé permettant aux fournisseurs du Groupe, en cédant leurs créances avant l'échéance, de bénéficier de possibilités de paiement anticipé.

Après analyse des principales caractéristiques de ces programmes, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs. Le Groupe vérifie que leurs caractéristiques ne sont pas modifiées en substance, et notamment :

- les délais de paiement par le Groupe sont en conformité avec les pratiques de marché locales et de l'industrie ;
- les termes du contrat avec le fournisseur ne sont pas liés à l'existence d'un programme d'affacturage inversé ;
- le fournisseur conserve toute latitude dans son choix de céder ou non sa créance.

Le montant des dettes fournisseurs incluses dans le cadre ces programmes d'affacturage inversé et présenté au sein des dettes fournisseurs s'élève à 255 millions d'euros au 31 décembre 2024 (soit 3 % des dettes fournisseurs), contre 260 millions au 31 décembre 2023.

Cession-escompte

Dans le cadre des partenariats Public-Privé, des filiales de Veolia peuvent céder aux organismes financeurs des projets, la fraction des paiements futurs garantis par les collectivités/clients privés (comptabilisés en créances financières conformément à IFRIC 12 ou IFRS 16) via des programmes de cession-escompte (type Dailly pour la France). Les conventions de cession mises en place et les clauses contractuelles entre parties prenantes permettent de démontrer que, pour la majorité des partenariats concernés par ces cessions de créances financières, les critères de décomptabilisation précisés par IFRS 9 sont respectés. Le risque résiduel (considéré non significatif), porté par les sociétés, est généralement lié au seul retard de paiement des clients dû à une facturation tardive/décalée des redevances par les filiales du Groupe. En effet, les filiales du Groupe reçoivent mandat de la part des établissements financiers pour gérer la facturation et le recouvrement des créances visées par ces programmes. L'analyse des modalités de gestion et de recouvrement incombant aux filiales du Groupe a conduit Veolia à considérer que ces prestations ne sont pas caractéristiques d'une implication continue.

5.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et ceux résultant de l'application d'IFRS 16, sur le traitement comptable des locations.

Contrats de concession

Selon l'interprétation IFRIC 12, lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant en rémunération des services de concession, le modèle de l'actif financier s'applique. Dans ce contexte, les infrastructures, gérées dans le cadre de ces contrats, ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sont comptabilisées sous la forme d'actifs financiers.

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concessions sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession (IFRIC 12). Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Pendant la phase de construction, ces contrats donnent donc lieu à l'inscription d'une créance financière dans l'état de la situation financière consolidée en contrepartie de chiffre d'affaires, selon la méthode de reconnaissance édictée dans la norme IFRS 15 sur les contrats de construction.

Les créances financières sont évaluées à l'origine pour le montant le plus faible entre la juste valeur et la somme des flux futurs actualisés, puis comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, puisque, conformément à la norme IFRS 9, elles sont représentatives du droit à recevoir des flux de trésorerie contractuels et elles ont les caractéristiques d'un prêt.

La détermination du taux de rémunération de la créance financière est, après analyse du contrat et de son financement, notamment assise sur le taux de financement du Groupe ou/et de la dette adossée au contrat.

Contrats de location

La norme IFRS 16 prescrit d'identifier les modalités contractuelles des accords, qui sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients, en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat, un droit d'usage d'un ensemble d'actifs (droit d'usage qui s'analyse comme un transfert du contrôle de cet ensemble d'actifs pendant la durée du contrat). Elle identifie ainsi, dans de tels accords, une composante location, qui est ensuite analysée et comptabilisée selon les critères de cette norme.

L'opérateur du contrat (Veolia) devient alors un bailleur à l'égard de ses clients. Dès lors, à la date de signature du contrat, Veolia détermine si les caractéristiques de ce contrat de location sont constitutives d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Pour effectuer cette distinction, Veolia effectue une analyse globale pour déterminer si le contrat de location transfère à son client (le preneur) la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

Ainsi pour effectuer cette analyse, les indicateurs suivants sont notamment pris en compte : (i) le transfert de la propriété de l'actif au client au terme de la durée du contrat, (ii) une durée du contrat de location couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif, (iii) une valeur actualisée des loyers s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif, ou (iv) une spécificité telle de l'actif que seul le client peut l'utiliser sans lui apporter de modifications majeures.

Si cette analyse aboutit à la conclusion qu'il existe un contrat de location-financement, Veolia n'enregistre pas un actif corporel, mais un actif financier opérationnel pour refléter le financement correspondant.

La répartition des actifs financiers opérationnels par segment opérationnels s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Non courants		Courants		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
France et déchets spéciaux Europe	134	186	23	12	157	198
Europe hors France	665	664	129	80	794	744
Reste du monde	387	367	54	43	441	410
Technologies de l'Eau	1	1	-	-	1	1
Autres	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS	1 187	1 218	206	135	1 393	1 353
DONT ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12	727	765	171	91	898	856
DONT ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16	460	453	35	44	495	497

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Nouveaux Actifs Financiers Opérationnels	Remboursements / Cessions	Perte de valeur**	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	31 décembre 2024
Actifs financiers opérationnels IFRIC 12 non courants et courants	898	155	-153	-1	-	15	-	-58	856
Actifs financiers opérationnels IFRS 16 non courants et courants	495	68	-74	-	3	-4	-	8	497
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	1 393	223	-227	-1	3	11	-	-50	1 353

* Les nouveaux actifs financiers opérationnels figurant au tableau des flux de trésorerie correspondent aux nouveaux actifs financiers opérationnels présentés ci-dessus, soit 225 millions d'euros, nets de la dette d'acquisition de ces nouveaux actifs qui s'élève à 2 millions d'euros sur l'exercice 2024.

** Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

Les principaux **nouveaux** actifs financiers opérationnels en 2024 correspondent essentiellement à l'augmentation des créances financières sur les contrats en cours, en particulier dans les segments :

- France et déchets spéciaux Europe, à hauteur de 110 millions d'euros ;
- Europe hors France, à hauteur de 91 millions d'euros ;
- Reste du monde, à hauteur de 23 millions d'euros.

Les principaux **remboursements et cessions** d'actifs financiers opérationnels en 2024 proviennent des segments suivants :

- France et déchets spéciaux Europe, à hauteur de -71 millions d'euros ;
- Europe hors France, à hauteur de -96 millions d'euros ;
- Reste du monde, à hauteur de -60 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Nouveaux Actifs Financiers Opérationnels	Remboursements / Cessions	Perte de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Montant brut	743	155	-8	-	-	14	-131	9	782
Pertes de valeur	-17	-	-	-1	-	-	-	-	-17
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12 NON COURANTS	727	155	-8	-1	-	14	-131	9	765
Montant brut	171	-	-145	-	-	1	131	-67	91
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12 COURANTS	171	-	-145	-	-	1	131	-67	91
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12 NON COURANTS ET COURANTS	898	155	-153	-1	-	15	-	-58	856

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Nouveaux Actifs Financiers Opérationnels	Remboursements / Cessions	Perte de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Montant brut	460	68	-7	-	2	-4	-73	7	453
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16 NON COURANTS	460	68	-7	-	2	-4	-73	7	453
Montant brut	36	-	-66	-	1	-	73	-	44
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16 COURANTS	35	-	-66	-	1	-	73	-	44
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16 NON COURANTS ET COURANTS	495	68	-74	-	3	-4	-	8	497

L'échéancier des actifs financiers opérationnels IFRIC 12 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans	Total
France et déchets spéciaux Europe	11	172	6	1	4	3	196
Europe hors France	51	37	37	39	45	302	510
Reste du monde	29	14	7	6	2	91	149
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	91	222	50	46	50	396	856

L'échéancier des actifs financiers opérationnels IFRS 16 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans	Total
France et déchets spéciaux Europe	1	-	-	-	-	-	1
Europe hors France	29	50	25	18	16	96	234
Reste du monde	14	17	14	15	18	184	261
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	44	68	40	33	33	280	497

Les actifs financiers opérationnels détenus par le Groupe dans des pays considérés à risque, ne représentent pas de montants significatifs.

5.5 Passifs du domaine concédé part non courante et courante

Les passifs du domaine concédé résultent de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions (voir note 5).

La ventilation par segment de la valeur nette des passifs du domaine concédé pour la part non courante et courante en 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
France et déchets spéciaux Europe	149	127	25	24	174	151
Europe hors France	1 379	1 213	310	274	1 689	1 486
Reste du monde	137	119	12	6	148	125
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
PASSIFS DU DOMAINE CONCÉDÉ	1 665	1 459	347	303	2 011	1 762

5.6 Actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats courants et non courants représentent les montants des prestations effectuées par le Groupe mais non encore facturées et dont le droit à rémunération est conditionnel.

Les passifs de contrats courants et non courants correspondent essentiellement aux montants déjà réglés par les clients et pour lesquels le Groupe n'a pas encore effectué les prestations (produits constatés d'avance, acomptes reçus des clients). Ces passifs sont reconnus en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a réalisé les prestations.

Les actifs et passifs de contrats s'établissent à :

(en millions d'euros)	Actifs contrats		Passifs contrats	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
France et déchets spéciaux Europe	59	62	180	191
Europe hors France	150	158	707	720
Reste du monde	474	436	433	272
Technologies de l'Eau	467	470	561	482
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 150	1 126	1 881	1 665

Les actifs et passifs de contrats sont principalement inclus dans les rubriques « Créances d'exploitation » et « Dettes d'exploitation » de l'état de la situation financière consolidée.

5.7 Gestion des risques d'approvisionnement

Dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts ou de la couverture d'une production future, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à s'engager dans des contrats d'achat et de vente à terme de matières ou encore à mettre en place des dérivés permettant de figer les coûts des approvisionnements ou les prix de vente de matières premières produites (électricité).

Les risques sur matières premières sont décrits en note 8.3.1.3.

5.8 Engagements liés aux activités opérationnelles

5.8.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Les engagements donnés liés aux activités opérationnelles comprennent les garanties opérationnelles et les engagements d'achat.

Les garanties opérationnelles ou d'exploitation recouvrent tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés, donné en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Parmi les grandes typologies d'engagements, figurent notamment :

- Engagements relatifs à la remise en état des sites de stockage.

En application des textes et des lois environnementales relatives à l'exploitation des centres de stockage de déchets, le Groupe a l'obligation de fournir des garanties financières aux collectivités publiques/agences gouvernementales. Ces garanties couvrent notamment la surveillance et la remise en état du site pendant 30 ans ou plus en fonction de la législation nationale (60 ans aujourd'hui au Royaume-Uni) après son exploitation.

Dans ce contexte, des garanties de performance et des lettres de crédit sont émises au profit des collectivités publiques et autres émanations de l'Autorité Publique.

Ces garanties couvrent selon les contrats, les coûts nécessaires à la surveillance et à la remise en état de la totalité ou d'une partie seulement du site.

Le chiffrage de ces garanties provient de modalités définies légalement ou contractuellement. Ces garanties, fournies pour le montant global dès le début de l'exploitation, s'éteignent avec la fin de l'obligation (fin des travaux de remise en état et surveillance des sites).

Ainsi, le montant d'engagement au titre de nos obligations de remise en état et surveillance des centres de stockage est en général différent du montant de la provision telle qu'elle est comptabilisée dans les comptes du Groupe (voir note 10). En effet, les provisions calculées par le Groupe s'appuient sur des évaluations différentes (relevant de politiques internes de sécurisation des sites, conçues pour préserver au mieux l'environnement) et qui prennent en compte la progressivité de l'obligation : l'exploitation du centre de stockage entraîne une dégradation progressive du site et par conséquent, la reconnaissance du passif associé est effectuée au fur et à mesure de l'exploitation (voir note 10).

À la clôture, si le montant de l'engagement est inférieur à la provision, aucun engagement hors bilan n'est déclaré. A contrario, si le montant de l'engagement est supérieur au montant de la provision, un engagement hors bilan est mentionné à hauteur du montant non provisionné.

- Engagements relatifs aux activités d'ingénierie et de construction.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe accorde (et reçoit) des garanties qui peuvent revêtir plusieurs formes (cautions sur marchés de travaux, garanties de bonne exécution...). Émises en faveur de clients ou d'institutions bancaires, elles font l'objet de suivi individuel par chantier et leur maturité dépend des caractéristiques contractuelles.
- Engagements relatifs aux contrats de concession.

Dans le cadre des contrats de service public conclus avec l'entité publique, le Groupe peut être amené/engagé à réaliser des investissements portant sur des infrastructures qui seront ensuite exploitées et rémunérées dans le cadre du contrat.

L'engagement contractuel peut porter à la fois sur le financement d'installations et ouvrages destinés à l'exploitation mais également à l'entretien et au renouvellement des infrastructures nécessaires à l'exploitation.

Ainsi les dépenses relevant du renouvellement ou de la remise en état des installations sont suivies et appréhendées au travers des décalages temporels éventuels entre l'engagement contractuel total sur la durée du contrat et sa réalisation, conformément à la norme sur les Provisions (IAS37).

S'agissant des dépenses afférentes à la construction, entretien ou rénovation des biens concédés elles sont examinées au regard de l'interprétation IFRIC 12 et décrites en note 5.4.
- Engagement d'achats et de ventes fermes de matières premières.

Dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à mettre en place des dérivés permettant de figer les coûts des approvisionnements de matières premières dans le cas où les contrats n'offrent pas de protection adaptée ou encore à signer des contrats d'achat et de vente à terme de matières.

Les risques sur matières premières sont décrits en note 8.3.1.3.

Les engagements d'achat ferme, hors instruments dérivés, au titre de ces matières premières concernent principalement :

 - le gaz dans les activités Énergie (principalement en Europe centrale) et dans les activités Eau. Les maturités des engagements sont, pour l'essentiel, inférieures à 5 ans ;
 - l'électricité dans les activités Énergie (les maturités des achats restent inférieures à 3 ans compte tenu d'une absence de liquidité du marché de l'électricité sur les maturités plus longues) ;
 - la biomasse et le charbon dans les activités Énergie.

En parallèle, des engagements de vente ferme d'électricité, hors instruments dérivés, ont été conclus pour sécuriser les prix de vente à un horizon inférieur à 3 ans. Ces engagements portent sur les activités de production exposées au marché de gros de l'électricité, à savoir principalement les activités Déchets au Royaume-Uni (électricité résultant de l'incinération de déchets) et Énergie en Europe centrale.

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	11 329	12 089	3 927	4 221	3 941
Obligations d'achat	344	208	118	66	25
TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	11 673	12 297	4 044	4 287	3 965

Les engagements donnés, ventilés par segment opérationnel, se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
France et déchets spéciaux Europe	820	663
Europe hors France	2 974	3 162
Reste du monde	2 634	2 836
Technologies de l'Eau	2 046	2 346
Autres	3 199	3 290
TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	11 673	12 297

La hausse des engagements donnés de 624 millions d'euros sur l'exercice 2024 s'explique par l'évolution du change pour 256 millions d'euros (principalement le dollar américain) et par l'émission d'une nouvelle garantie émise dans le cadre du projet de dessalement Hassyan (Dubai) pour 231 millions d'euros.

En complément des engagements donnés chiffrés ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets. Cet engagement, non limité en montant, porte sur la durée du contrat (37 mois de construction et 15 ans d'exploitation), soit au 31 décembre 2024, une durée résiduelle de 4 ans.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le détail des engagements donnés à l'égard des co-entreprises se réduit à 154 millions d'euros (à 100 %) au 31 décembre 2024 contre 274 millions d'euros en 2023 avec la main levée de 66 millions d'euros donnée par Glen Water Holding dans le cadre d'installation de traitement d'eaux. Il s'agit principalement de garanties de performance données à Kilpilahti Power Plant Ltd pour la rénovation de la centrale de production combinée de chaleur et d'électricité de la ville de Porvoo en Finlande pour 100 millions d'euros.

5.8.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 1 093 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 860 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2024
Frais de personnel	-10 712	-10 879
Participation et intéressement	-209	-292
Rémunérations en actions charges sociales comprises ⁽¹⁾	-60	-63
CHARGES DE PERSONNEL	-10 981	-11 234

(1) Cf. note 6.2.2, les rémunérations en actions sont essentiellement relatives aux Plans d'attribution d'actions et au Plan d'épargne salariale des collaborateurs.

Les effectifs moyens consolidés se répartissent ainsi :

Ventilation par segment opérationnel	2023	2024
France et déchets spéciaux Europe	50 354	48 812
Europe hors France	74 887	78 334
Reste du monde	75 347	75 039
Technologies de l'Eau	17 239	17 398
Autres	1 681	1 619
EFFECTIFS CONSOLIDÉS ⁽¹⁾	219 508	221 202

(1) Les effectifs consolidés excluent ceux des filiales mises en équivalence.

Les effectifs présents au sein d'activités conjointes sont non significatifs.

6.2 Rémunération en actions

6.2.1 Principes comptables

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions attribuées et autres compléments de rémunération en actions accordés par le Groupe à ses salariés. Lorsque les plans sont réglés en instruments de capitaux propres, la juste valeur des instruments est déterminée à leur date d'attribution et la juste valeur du plan est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

Pour les plans d'attribution d'actions, la juste valeur des instruments est calculée en retenant la valeur du cours de l'action au jour de l'attribution et le rendement anticipé des dividendes.

S'agissant des plans d'épargne du Groupe (PEG), la charge de rémunération des PEG correspond à la décote et à l'abondement accordés par la Société aux souscripteurs.

6.2.2 Coût des plans de rémunération en actions

Le coût des plans de rémunération en actions est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Plan d'épargne salariale des collaborateurs	27	38
Plan d'attribution d'actions de performance 2020	2	-
Plan d'attribution d'actions de performance 2021	14	-
Plan d'attribution d'actions de performance 2022	10	10
Plan d'attribution d'actions de performance 2023	5	9
Plan d'attribution d'actions de performance 2024	-	5
Plan d'attribution gratuite d'actions 2022	2	1
TOTAL (Y COMPRIS CHARGES SOCIALES)	60	63

6.2.2.1 Plans d'épargne salariale des collaborateurs 2024

Veolia Environnement met régulièrement en place, dans le cadre du plan d'épargne de Groupe (PEG) et du plan d'épargne de Groupe international (PEGI), en France et à l'international, des opérations d'actionnariat salarié, à travers deux offres distinctes (sécurisée et classique), qui permettent à de nombreux collaborateurs de Veolia Environnement et de ses filiales de souscrire des actions de Veolia Environnement. Les actions souscrites par les salariés dans le cadre de ces opérations sont soumises à certaines restrictions concernant la cession ou le transfert de ces titres.

En 2024, Veolia Environnement a proposé une nouvelle opération d'actionnariat salarié du Groupe, déployée dans 54 pays.

Dans le cadre de cette opération, les actions ont été souscrites avec une décote de 15 % par rapport à la moyenne des 20 cours de clôture de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription par la directrice générale. Le prix de souscription s'élevait à 24,54 euros.

Dans la formule dite « sécurisée », les salariés bénéficient :

- d'un abondement brut de 100 %, dans la limite de 300 euros souscrits ;
- d'un effet de levier venant compléter leur apport personnel.

Cet apport personnel, ainsi que l'abondement net, font l'objet d'une garantie en cas de baisse du cours de l'action, ainsi que d'un rendement minimum garanti. Dans certains pays, cette formule prend la forme de *Share Appreciation Rights*, afin de s'adapter à la législation locale.

Un établissement financier mandaté par Veolia assure la couverture de cette opération.

Au Royaume-Uni, à titre alternatif à la formule « classique », un *Share Incentive Plan* (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au cours le plus bas entre le cours de l'action au 1^{er} août 2024 et celui précédant l'acquisition des titres en janvier 2025, tout en bénéficiant d'un abondement plafonné à 250 livres sterling. La période de souscription s'est achevée le 31 décembre 2024.

Le 13 septembre 2024, Veolia Environnement a émis 14 504 094 actions nouvelles dans le cadre de cette opération, représentant une augmentation de capital de 356 millions d'euros.

En 2024, la charge comptabilisée en résultat opérationnel est de 38 millions d'euros.

6.2.2.2 Plans d'Attribution d'Actions de Performance 2024

En 2024, le Groupe a procédé à l'attribution de 1 082 914 actions de performance (AP), à destination de dirigeants et collaborateurs du Groupe, sous réserve de la réalisation d'une condition de présence des bénéficiaires au 14 mai 2027 et de conditions de performance basées sur les critères suivants :

- des critères de nature financière (progression moyenne du résultat net courant part du Groupe, et performance relative du rendement total pour l'actionnaire – TSR – de l'action Veolia Environnement par rapport à celle de l'indice du Stoxx 600 Utilities (Price) SX6P) ;
- des critères quantitatifs non financiers liés à la « raison d'être » de l'entreprise.

Compte tenu de ces caractéristiques et des conditions de marché applicables à la date de mise en place du plan, la juste valeur des instruments a été estimée à 24,84 euros.

Les conditions de performance et de présence sont prises en compte dans l'estimation de la charge de rémunération.

La charge comptabilisée en 2024 en résultat opérationnel est de 5 millions d'euros.

6.2.2.3 Plans mis en place avant 2024

Pour rappel, Veolia a mis en place les plans suivants lors des exercices précédents :

- plan d'épargne salariale des collaborateurs 2023 : Veolia avait proposé en 2023 une opération d'actionnariat salarié du Groupe, déployée dans 49 pays. Ce plan était échu au 31 décembre 2023, à l'exception du SIP au Royaume-Uni pour lequel une charge complémentaire de 0,2 million d'euros a été comptabilisée dans le résultat opérationnel en 2024 ;
- plans d'attribution d'actions de performance 2021, 2022 et 2023 : le Groupe avait mis en place des plans d'attribution d'actions de performance (AP) en 2021, 2022 et 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition définitive le 4 mai 2024, le 2 août 2025 et le 3 mai 2026 respectivement, et de conditions de performance. La charge totale de ces trois plans, comptabilisée en 2024 en résultat opérationnel, est de 19 millions d'euros ;
- plan d'attribution gratuite d'actions 2022 : le Groupe avait procédé à l'attribution de 145 200 actions gratuites sous réserve de la réalisation d'une condition de présence des bénéficiaires au 15 juin 2025. La charge de ce plan, comptabilisée en 2024 en résultat opérationnel, est de 1 million d'euros.

6.3 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les éléments présentés ci-après décrivent les régimes proposés par les entités consolidées par intégration globale.

6.3.1 Principes comptables

Veolia Environnement et ses filiales ont mis en place plusieurs régimes de retraite :

Les plans à cotisations définies : il s'agit de plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

Les plans à prestations définies : il s'agit de plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant de l'obligation est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé est plafonné à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs financiers non courants.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers non courants.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité de l'état consolidé des flux de trésorerie, de la même manière que pour les autres contributions employeurs versées.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités de maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de même monnaie et de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

6.3.2 Description des régimes

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à cotisations définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprises ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes à cotisations définies

Dans certaines filiales, des régimes de retraites supplémentaires à cotisations définies ont été mis en place. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces régimes représentent 200 millions d'euros pour l'exercice 2024, et 183 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Régimes à prestations définies

Les tableaux figurant en note 6.3.3, présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi.

L'évaluation de ces engagements se traduit par la notion de dette actuarielle. Ces engagements de décaissements futurs peuvent être partiellement ou intégralement financés (« actifs de couverture »).

Les engagements les plus significatifs se situent au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

Royaume-Uni

La dette actuarielle au 31 décembre 2024 s'élève à 747 millions d'euros (contre 773 millions d'euros au 31 décembre 2023), couverte par des actifs de couverture à hauteur de 780 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 814 millions d'euros en 2023). L'évolution de la dette actuarielle est présentée dans le tableau ci-après en note 6.3.3.

La durée moyenne des plans est de l'ordre de 12 ans.

Les plans à prestations définies sont essentiellement des régimes dont les prestations sont basées sur le dernier salaire. La plupart de ces plans ne sont plus accessibles aux nouveaux salariés, et la majorité de ces régimes a également été fermée à l'acquisition de nouveaux droits. Le financement est assuré par le versement de contributions de la part de l'employeur, voire également de la part des employés, à un fonds de pension indépendant (administré par un *Trustee*). La réglementation locale assure l'indépendance des fonds de pension, composés de neuf membres (dont cinq représentants de l'employeur, trois représentants des employés et retraités, un membre indépendant).

Les règlements des régimes autorisent l'employeur à récupérer, à l'issue des plans, les fonds versés en excédent.

Ces plans prévoient une sortie partielle en capital, le solde étant versé sous forme de rente, au choix des retraités. Dans le cas de la sortie en rente, les risques associés sont liés à la longévité des participants.

France

La dette actuarielle au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des régimes s'élève à 369 millions d'euros (388 millions d'euros au 31 décembre 2023). Elle est couverte par des actifs à hauteur de 64 millions d'euros au 31 décembre 2024 (78 millions d'euros au 31 décembre 2023). L'évolution de la dette actuarielle est présentée dans le tableau ci-après en note 6.3.3.

Près de 87 % de cette dette correspond aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite versées en une seule fois. Ces indemnités représentent un multiple du dernier salaire en fonction de l'ancienneté et sont obligatoirement payées au départ en retraite des salariés, en application de la convention collective. Une partie de ces obligations est couverte par des contrats d'assurance, mais cette couverture reste un choix de l'employeur. La durée moyenne de ces plans est de l'ordre de 10 ans.

Le risque pesant sur ce type de régime est lié aux renégociations de conventions collectives qui peuvent également générer des ajustements des indemnités octroyées.

États-Unis

La dette actuarielle au 31 décembre 2024 s'élève à 539 millions d'euros (contre 541 millions d'euros au 31 décembre 2023), couverte par des actifs de couverture à hauteur de 521 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 483 millions d'euros en 2023). L'évolution de la dette actuarielle est présentée dans le tableau ci-après en note 6.3.3.

La durée moyenne des plans est de l'ordre de 10 ans.

Près de 84 % de cette dette correspond aux régimes de retraite dont les prestations sont basées sur le salaire moyen des participants. Veolia participe également à des plans qui prennent en charge une partie des frais de santé de ses salariés. La plupart de ces plans ne sont plus accessibles aux nouveaux salariés, voire fermés à l'acquisition de nouveaux droits. Le financement est assuré par le versement de contributions de la part de l'employeur à des fonds.

Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies. Cependant, certains de ces régimes ne sont pas capables de fournir une base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs et les coûts entre les différentes entités y participant. Ils sont alors comptabilisés comme des régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les plans multi-employeurs concernent en 2024 environ 4 000 salariés et se situent principalement en Allemagne, pays dans lequel ces régimes sont généralement financés par répartition, et aux États-Unis.

La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat consolidé est égale aux cotisations de l'année : elle s'élève à 8 millions d'euros en 2024, contre 9 millions d'euros en 2023. Le Groupe prévoit de verser en 2025 des cotisations de 9 millions d'euros pour ses régimes multi-employeurs.

6.3.3 Engagements relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

6.3.3.1 Hypothèses actuarielles retenues

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans.

Les hypothèses moyennes utilisées pour déterminer la valeur de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Taux d'actualisation	4,33 %	4,78 %
Dont Royaume-Uni	4,80 %	5,55 %
Dont Etats-Unis	4,90 %	5,50 %
Dont Zone Euro	3,40 %	3,60 %
Taux d'inflation	2,48 %	2,53 %
Dont Royaume-Uni (RPI / CPI)	3,05%/2,45%	3,15%/2,60%
Dont Etats-Unis	2,50 %	2,50 %
Dont Zone Euro	2,00 %	2,00 %

6.3.3.2 Évolution de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Evolution de l'engagement (en millions d'euros)	Au 31 décembre									
	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres pays		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Dette actuarielle en début d'exercice	746	773	395	388	550	541	377	400	2 067	2 103
Coût des services rendus au cours de la période	1	1	19	19	7	7	29	29	56	57
Modification de plans ou nouveaux plans (gains de contrat)	-	-	-21	-	-	-	-	-	-21	-
Réduction et liquidation	-	-	-12	-7	-	-	-3	-4	-15	-11
Coût d'intérêt sur la dette	38	37	12	11	26	27	13	11	89	85
Pertes (gains) actuariels	12	-54	20	-5	9	-36	2	9	43	-85
<i>Dont pertes (gains) actuariels sur expérience</i>	5	2	9	2	1	-	-	1	15	4
<i>Dont pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	-12	-1	-	1	-	-	-	-	-12	-1
<i>Dont pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières</i>	19	-54	11	-8	8	-36	2	9	40	-89
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Prestations versées	-39	-47	-23	-19	-32	-33	-33	-36	-126	-135
Acquisitions	-	-	-	4	-	-	15	4	16	8
Cessions	-	-	-1	-23	-	-	-	-22	-1	-46
Effet de change	16	36	-	-	-19	33	-5	-	-9	69
Autres	-	-	-1	1	-	-	4	1	3	2
(a) Dette actuarielle en fin d'exercice	773	747	388	369	541	539	400	393	2 103	2 047

6.3.3.3 Sensibilité de la dette actuarielle et du coût des services rendus

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'inflation.

Ainsi, une hausse de 1 % du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle du Groupe d'environ 197 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 4 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 221 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 5 millions d'euros.

À l'inverse, une hausse de 1 % du taux d'inflation augmenterait la dette actuarielle du Groupe d'environ 119 millions d'euros et le coût des services rendus de 5 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'inflation diminuerait la dette actuarielle de 107 millions d'euros et le coût des services rendus de 4 millions d'euros.

6.3.4 Évolution de la couverture financière des engagements postérieurs à l'emploi et de la provision

(en millions d'euros)	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres Pays		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
(a) Dette actuarielle en fin d'exercice	773	747	388	369	541	539	400	393	2 103	2 047
(b) Valeur vénale des placements en fin d'exercice	814	780	78	64	483	521	130	118	1 506	1 484
Couverture financière = (b) – (a)	41	34	-310	-305	-58	-18	-271	-275	-597	-564
Provisions	-9	-4	-311	-305	-96	-65	-274	-279	-690	-653
Avantages constatés d'avance (régimes en surplus)	50	38	2	0	39	48	3	4	93	89

Le total des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi s'élève à 653 millions d'euros en 2024, contre 690 millions d'euros en 2023.

6.3.5 Évolution des actifs de couverture

Le tableau ci-après présente les actifs en couverture des engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Evolution des actifs (en millions d'euros)	Au 31 décembre									
	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres pays		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Valeur vénale des placements en début d'exercice	804	814	77	78	464	483	125	130	1 470	1 506
Rendement réel des placements	20	-28	5	3	56	28	4	5	85	8
<i>Dont produits d'intérêts sur les placements</i>	40	39	3	3	22	24	4	4	69	69
<i>Dont rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts</i>	-21	-67	2	-	34	5	-	1	16	-61
Cotisations employeur	12	4	-	-14	13	11	11	7	36	8
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-7	-	-7
Liquidations	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1	-1
Prestations versées	-39	-47	-3	-4	-31	-32	-12	-17	-85	-99
Coûts administratifs payés par le fonds	-	-1	-	-	-1	-1	-	-	-1	-1
Effets de change	16	38	-	-	-17	31	1	-	1	68
Autres	-	-	-1	-	-	-	-1	-	-1	-
(b) Valeur vénale des placements en fin d'exercice	814	780	78	64	483	521	130	118	1 506	1 484

Politique d'investissement

Au Royaume-Uni, la politique d'investissement est définie par le fonds de pension. Le niveau de financement du régime et les échéances des contributions sont négociés entre l'employeur et le *Trustee*, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les contributions incluent à la fois le recouvrement du déficit lié aux droits passés, et la couverture du coût des services rendus des années futures.

La stratégie menée sur les fonds anglais vise à atteindre un niveau de couverture technique des engagements de 100 % à horizon 10 ans, tout en maintenant un niveau de risque jugé acceptable par toutes les parties prenantes (*Trustees* et employeurs). Pour parvenir à ce résultat, les actifs de couverture sont décomposés en deux portefeuilles :

- l'un constitué d'instruments financiers visant à couvrir parfaitement le passif (dont les flux sont adossés au mieux aux engagements, et dont la valorisation évolue en parallèle avec la valorisation du passif). Ce portefeuille est essentiellement composé d'obligations indexées sur l'inflation émises par l'État britannique ou garanties par celui-ci et d'opérations de dérivés avec des contreparties bancaires de premier rang, avec lesquelles des contrats de collatéralisation sont en place afin de minimiser le risque de contrepartie ;
- l'autre, constitué d'actifs de croissance, investis dans différents types de supports (actions, obligations, fonds diversifiés, etc.) et visant un rendement attendu supérieur à l'accroissement des passifs. La gestion de ce portefeuille a été déléguée depuis janvier 2017 à un gérant externe.

Des politiques de couverture de certains risques, notamment le risque de change, d'inflation et de taux ont été menées, afin de réduire l'exposition des fonds aux variations de ces indicateurs, et par suite, réduire le risque d'augmentation des contributions. Ces couvertures sont faites sous forme de produits dérivés (forwards de change, total return swaps sur gilts, swaps de taux, etc.).

En France, les actifs du Groupe sont placés en premier lieu auprès de compagnies d'assurance et investis dans le fonds général de l'assureur. Le code général des assurances français oblige les compagnies d'assurance à délivrer sur ces fonds un taux minimum de rendement dont le calcul est notamment basé sur le taux des obligations d'État.

Aux États-Unis, la politique d'investissement est définie par le fonds de pension. Le niveau de financement du régime est fixé par l'employeur.

Pour l'ensemble du Groupe, le rendement réel des actifs reflète les performances des marchés, en fonction des profils d'investissement des actifs.

Le Groupe prévoit de contribuer à hauteur de 23 millions d'euros en 2025 aux régimes à prestations définies, contre 8 millions d'euros décaissés en 2024. Le montant des cotisations employeurs est présenté net des remboursements de prestations par les compagnies d'assurance. En 2024, un remboursement de 13 millions d'euros est intervenu au titre des prestations versées en France, y compris sur les années antérieures.

Allocation et rendement des actifs

L'allocation moyenne des actifs des régimes de retraites du Groupe est la suivante :

	2023	2024
Actifs non cotés	11,3 %	14,7 %
Actifs non cotés liquides - Fonds de placements (fonds général assureur)	9,2 %	8,9 %
Actifs non cotés illiquides - Fonds de placements ⁽¹⁾	0,5 %	3,2 %
Actifs non cotés - Autres	1,6 %	2,7 %
Actifs cotés (liquides)	85,3 %	82,4 %
Obligations d'Etat ⁽²⁾	12,4 %	22,4 %
Obligations Corporate	8,0 %	20,7 %
Actions	17,7 %	29,1 %
Fonds de placements diversifiés	36,1 %	9,3 %
Actifs cotés liquides - Autres	11,0 %	0,9 %
Liquidités	3,4 %	2,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

(1) Les actifs non cotés illiquides – fonds de placement correspondent aux fonds pour lesquels une liquidité mensuelle n'est pas assurée (exemple : fonds immobilier, fonds d'infrastructures).

(2) La part des obligations d'État provenant de pays à risque est non significative.

6.3.6 Impacts sur le résultat global

Le coût net des avantages est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre									
	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres pays		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Coût des services	1	1	-15	13	7	7	27	25	20	46
<i>Dont coût des services rendus au cours de la période</i>	1	1	19	19	7	7	29	29	56	57
<i>Dont coût des services passés</i>	-	-	-33	-7	-	-	-3	-4	-36	-11
Charge d'intérêts nette	-3	-2	9	8	4	3	9	8	20	16
<i>Dont coût d'intérêts sur la dette</i>	38	37	12	11	26	27	13	11	89	85
<i>Dont produit d'intérêts sur les actifs de couverture</i>	-40	-39	-3	-3	-22	-24	-4	-4	-69	-69
Produit d'intérêts sur les droits à remboursements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs payés par le fonds	-	1	-	-	1	1	-	-	1	1
Autres	-	-	-	2	-	-	5	-	5	2
Coût net des avantages au compte de résultat	-1	-	-6	22	12	10	41	33	46	65
Rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	21	67	-2	-	-34	-5	-	-1	-16	61
Ecarts actuariels sur expérience	5	2	9	2	1	-	-	1	15	4
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-12	-1	-	1	-	-	-	-	-12	-1
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	19	-54	11	-8	8	-36	2	9	40	-89
Coût net des avantages impactant les autres éléments du résultat global	32	14	18	-5	-25	-41	2	8	27	-24
COÛT NET DES AVANTAGES AU RÉSULTAT GLOBAL	31	14	13	18	-13	-30	43	41	73	42

Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette enregistrée en résultat financier.

6.4 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants de Veolia Environnement sont constitués des membres du comité exécutif de Veolia Environnement et des administrateurs.

Le tableau ci-dessous résume les sommes dues par le Groupe au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du comité exécutif de la Société à la date de clôture de chacun des exercices présentés.

Les avantages à court terme incluent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les rémunérations allouées à raison des mandats d'administrateurs. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices antérieurs et versées au cours de l'exercice suivant.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Avantages à court terme hors cotisations patronales	15	16
Cotisations patronales	5	5
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	-	-
Autres avantages à long terme ⁽²⁾	-	-
Paielements fondés sur des actions	4	3
Autres éléments	-	-
TOTAL	24	25

(1) Coûts des services rendus.

(2) Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.

Au 31 décembre 2024, le montant global des engagements de retraite et avantages postérieurs à l'emploi, au bénéfice des membres du comité exécutif, s'élève à 2 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les membres du conseil d'administration perçoivent en leur qualité d'administrateur une rémunération de la part de la Société étant précisé que M. Antoine Frérot (président du conseil d'administration) et Mme Estelle Brachlianoff (directrice générale) ont renoncé à la perception de toute rémunération qui leur serait allouée à raison de leur mandat d'administrateur de la Société et en leur qualité de mandataire social de sociétés contrôlées par le Groupe. Le montant brut total (avant retenues à la source) des rémunérations versées par la Société aux administrateurs et censeur s'est élevé à 1 092 870 euros en 2024.

Note 7 GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

7.1 Goodwills

7.1.1 Évolution des goodwills

Les goodwills se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Montant brut	12 571	12 783
Pertes de valeur cumulées	-1 015	-1 000
MONTANT NET	11 556	11 783

7.1.1.1 Principaux goodwills par Unité Génératrice de Trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises, ci-après « UGT-goodwill ».

Compte tenu de l'activité du Groupe, les UGT-goodwill sont en dessous du segment opérationnel et correspondent généralement à un regroupement de pays.

Le Groupe comprend au 31 décembre 2024 11 UGT-goodwill.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Amérique du Nord	2 587	2 767
Europe centrale et orientale	2 049	2 159
France et déchets spéciaux Europe	2 178	1 973
Technologies de l'eau	1 836	1 943
Europe du nord	1 232	1 268
Pacifique	576	565
Goodwills > 500 millions d'euros au 31 décembre 2024	10 458	10 676
Autres Goodwills < 500 millions d'euros	1 097	1 107
TOTAL GOODWILLS	11 556	11 783

Les goodwills inférieurs à 500 millions d'euros à fin décembre 2024 concernent principalement les zones géographiques suivantes : Ibérie pour 351 millions d'euros, Asie pour 314 millions d'euros et Amérique Latine pour 311 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les pertes de valeur cumulées pour -1 000 millions d'euros concernent essentiellement le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie « Europe centrale et orientale » (-810 millions d'euros).

7.1.1.2 Évolution de la valeur nette des goodwills

L'évolution, au cours de l'exercice 2024, de la valeur nette comptable des goodwills est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Pertes de valeur	Reclassements en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
France et déchets spéciaux Europe	2 178	9	-1	-	-	-214	1 973
Europe hors France	3 580	199	10	-	-	1	3 790
Reste du monde	3 959	-242	141	-3	-	219	4 075
Technologies de l'Eau	1 836	1	106	-	-	-	1 943
Autres	3	-	-	-	-	-	3
TOTAL GOODWILLS	11 556	-34	257	-3	-	7	11 783

Les principales évolutions observées sur les goodwills du Groupe au cours de l'exercice 2024 résultent principalement :

- des **variations du périmètre de consolidation** comprenant principalement les cessions de Veolia North America Regeneration Services aux Etats Unis en août pour -201 millions d'euros et de la Lydec au Maroc en septembre pour -66 millions d'euros ainsi que l'entrée de périmètre du groupe Hofmann en Allemagne, acquis en mars 2024. Le goodwill définitif résultant de cette acquisition s'élève à 123 millions d'euros ;
- des **effets de change**, qui résultent essentiellement de l'évolution du dollar américain pour 270 millions d'euros ;
- les **autres mouvements** correspondent principalement au changement de rattachement managérial d'un groupe d'entreprises.

7.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques et à chaque fois qu'il existe des indications que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

L'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances économiques et de la capitalisation boursière du Groupe constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024, l'ensemble des unités génératrices de trésorerie a fait l'objet de tests de valeur.

La dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité déterminée par le Groupe correspond généralement aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, en tenant compte de leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie sont issues du Plan Long Terme établi chaque année, qui traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs, et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part, et des changements anticipés sur la période couverte par le Plan Long Terme d'autre part ;

- ce plan couvre l'année en cours ainsi que les six années suivantes. Cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme du Groupe et de ses activités à court terme ;
- les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du plan à long terme actualisés (2030). Ces flux sont construits, pour chaque UGT ou regroupement d'UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini principalement fondé sur l'inflation à long terme ;
- ces valeurs terminales sont déterminées à partir de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, fixées en fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie ;
- un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'UGT : il intègre notamment le taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays (voir note 2). Une prime de risque est intégrée dans le calcul du coût moyen pondéré du capital des entités situées dans les pays hors zone euro, ainsi que dans les pays de la zone euro suivants : Espagne, Italie, Slovaquie et Grèce. Les taux d'actualisation estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie reflètent donc les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et le seul risque pays spécifique à l'UGT ou regroupement d'UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs. Ces taux ont fait l'objet d'une mise à jour par un expert indépendant au cours du second semestre 2024 et prennent en compte la hausse des taux d'inflation et des conditions de financement ;
- les investissements pris en compte dans les projections de flux de trésorerie correspondent aux investissements permettant de maintenir le niveau d'avantages économiques que devraient générer les actifs dans leur état actuel. Il est à noter que les prévisions d'investissement servant au calcul des projections de flux de trésorerie intègrent les engagements pris par Veolia pour sortir du charbon en Europe et se traduisant par un plan de décarbonation des actifs. Les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité.

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politique, économique et juridique de certains pays.

Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie du Groupe ayant des goodwill significatifs sont présentées ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France & déchets spéciaux Europe	Valeur d'utilité	5,6 %	1,9 %
Europe centrale	Valeur d'utilité	7,9 %	2,5 %
Europe du Nord	Valeur d'utilité	6,3 %	2,0 %
Pacifique	Valeur d'utilité	6,8 %	2,6 %
Amérique du Nord	Valeur d'utilité	6,8 %	2,0 %
Technologies de l'Eau	Valeur d'utilité	6,8 %	2,1 %

7.1.2.1 Résultat des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont été menés sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024.

7.1.2.2 Sensibilité des valeurs recouvrables

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité, à une majoration des taux d'actualisation de 1 %, à une diminution des taux de croissance à l'infini de 1 %, et à une dégradation de 5 % des flux de trésorerie opérationnels.

Les variations de flux de trésorerie opérationnels prises en compte pour l'élaboration de ces sensibilités intègrent l'EBITDA, minorée des investissements nets des cessions et intègrent la variation de besoin en fonds de roulement. Elles intègrent aussi l'effet des plans d'efficacité opérationnelle engagés par chacune des unités génératrices de trésorerie à la date d'élaboration du Plan Long Terme.

Ces hypothèses de variations sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

Certaines UGT Goodwill génèrent des flux de trésorerie dans plus d'un pays. Pour ces UGT, les taux d'actualisation, de croissance à l'infini et d'impôt sur les sociétés à prendre en compte au niveau de l'UGT ont été calculés par pondération des flux de chacun des pays qui la constituent.

Les unités génératrices de trésorerie ne sont pas sensibles aux variations des hypothèses macroéconomiques et opérationnelles aux 31 décembre 2023 et 2024.

7.2 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils comprennent principalement certains actifs constitués dans le cadre de contrats de concession (IFRIC 12).

Les actifs incorporels acquis séparément sont évalués initialement à leur coût, conformément à la norme IAS 38. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur, séparément du goodwill. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les actifs incorporels sont évalués à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur constatées. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur (non-exécution d'un contrat significatif de longue durée dans les conditions prévues, problèmes techniques dans l'exploitation...).

7.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé comprennent les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public. Ils correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers du service public en contrepartie des services de construction fournis par celui-ci au concédant dans le cadre des contrats de service public conformément à IFRIC 12 – « Accord de concessions de services publics ».

Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les coûts d'emprunts comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage en concession, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels et viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

L'évolution de la valeur nette des actifs du domaine concédé au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Investissements	Cessions	Pertes de valeur	Amortissements/reprises	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Actifs incorporels du domaine concédé bruts	11 007	543	-203	-	-	-293	75	-	39	11 167
Amortissements et pertes de valeurs	-5 418	-	187	13	-733	68	-41	-	11	-5 912
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ NETS	5 589	543	-16	13	-733	-225	34	-	50	5 255

Les **investissements** proviennent de la France et déchets spéciaux Europe (185 millions d'euros), de l'Europe hors France (279 millions d'euros) et du Reste du monde (79 millions d'euros).

Les **dotations aux amortissements et pertes de valeur** proviennent principalement de la France et déchets spéciaux Europe (-122 millions d'euros), de l'Europe hors France (-448 millions d'euros) et du Reste du monde (-148 millions d'euros).

Les **variations de périmètre** d'un montant de -225 millions d'euros s'expliquent principalement par la cession de la Lydec au Maroc en septembre 2024.

Les **autres mouvements** proviennent principalement du segment Europe hors France et sont liés à des évolutions contractuelles en Allemagne.

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	668	1 618	-890	728
Europe hors France	3 864	7 574	-3 837	3 738
Reste du monde	1 052	1 957	-1 171	786
Technologies de l'Eau	5	18	-15	4
Autres	-	-	-	-
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ	5 589	11 167	-5 912	5 255

7.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent principalement la valeur des contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (« droits contractuels »), les brevets, licences, logiciels et droits d'exploitation.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement, sur leur durée d'utilité à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

	Fourchette des durées d'utilité en années*
Droits contractuels acquis	6 à 30
Logiciels acquis	3 à 10
Autres immobilisations incorporelles	1 à 30

* La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	95	66
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	5 813	6 077
Amortissements et pertes de valeur	-2 997	-3 313
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	2 816	2 764
AUTRES ACTIFS INCORPORELS NETS	2 911	2 830

L'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Investissements	Cessions	Pertes de valeur	Amortissements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	95	1	-1	-25	-	2	-2	-4	66
Droits contractuels, acquis	373	5	-	-	-39	-	3	-1	340
Logiciels, acquis	269	64	-2	-1	-93	-3	1	45	280
Portefeuilles clients, acquis	908	2	-	-	-97	105	42	-15	946
Brevets, licences acquis	763	1	-	-	-52	4	19	-11	722
Autres immobilisations incorporelles, acquis	399	29	-1	-1	-56	-1	2	13	385
Autres immobilisations générées en interne	104	30	-1	-11	-24	1	1	-9	90
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	2 816	130	-3	-13	-361	105	68	23	2 764
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	2 911	131	-4	-38	-361	107	65	19	2 830

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement constitués de marques.

Les portefeuilles clients acquis, qui s'élèvent à 946 millions d'euros, concernent principalement les Technologies de l'Eau pour 659 millions d'euros, l'Europe hors France pour 156 millions d'euros et le Reste du monde pour 127 millions d'euros.

Les brevets et licences, incluant la valorisation des technologies, s'élèvent à 722 millions d'euros dont 200 millions d'euros pour la France et déchets spéciaux Europe, 340 millions sur les Technologies de l'Eau et 156 millions d'euros sur le Reste du monde.

Les autres immobilisations incorporelles acquises, qui s'élèvent à 385 millions d'euros, concernent principalement le Reste du monde pour 286 millions d'euros, l'Europe hors France pour 55 millions d'euros et les Technologies de l'Eau pour 42 millions d'euros.

Les autres immobilisations générées en interne, qui s'élèvent à 90 millions d'euros, concernent principalement la France et les déchets spéciaux pour 32 millions d'euros et l'Europe hors France à hauteur de 27 millions d'euros.

Les variations de périmètre d'un montant de 107 millions d'euros proviennent principalement de l'acquisition du Groupe Hofmann en Allemagne.

7.3 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées, et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 – « Coûts d'emprunt ».

Les durées d'utilité sont les suivantes :

	Fourchette des durées d'utilité en années*
Constructions	20 à 100
Installations techniques	7 à 70
Matériels de transport	3 à 25
Autres équipements	3 à 12

* La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

Elles font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 – « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif, en autres dettes.

7.3.1 Évolution de la valeur nette des actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Investisse- ments	Cessions	Pertes de valeur nettes	Amortisse- ments	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Actifs corporels bruts	31 880	2 409	-745	-	-	-580	194	268	33 425
Amortissements et pertes de valeur	-14 746	-	647	-45	-1 463	319	-38	-167	-15 492
ACTIFS CORPORELS NETS	17 134	2 409	-98	-45	-1 463	-261	156	101	17 933

Les **investissements** de l'exercice 2024 se répartissent par segment comme suit :

- pour la France et les déchets spéciaux Europe (à hauteur de 338 millions d'euros), ils concernent le traitement et la valorisation des déchets non dangereux pour 110 millions d'euros et les Déchets Dangereux Europe pour 134 millions d'euros, notamment pour un nouveau centre de traitement en Allemagne ;
- pour l'Europe hors France (à hauteur de 846 millions d'euros), ils concernent le Royaume-Uni pour 190 millions d'euros, liés principalement à des investissements dans le traitement et la valorisation des déchets pour un montant de 44 millions d'euros et des achats de matériels roulants ; la Pologne et la République tchèque pour respectivement 161 et 106 millions d'euros avec en majorité des investissements pour convertir ses actifs de production d'énergie à base de charbon vers des énergies moins carbonées, la mise aux normes environnementales et le déploiement de nouveaux raccordements ; l'Allemagne pour 125 millions d'euros liés principalement à la construction et la maintenance d'une usine Biomasse ;
- pour le Reste du monde (à hauteur de 1 056 millions d'euros), ils concernent les États-Unis pour 529 millions d'euros, portant principalement sur des installations de distribution et de traitement d'eau, notamment des PFAS (polluants éternels), pour un montant de 358 millions d'euros et des équipements relatifs à un incinérateur pour 101 millions d'euros. Ils concernent également l'Australie pour 175 millions d'euros avec majoritairement l'achat de matériels roulants ; la Chine à hauteur de 50 millions d'euros, principalement dans le métier de l'énergie ; le Chili pour 145 millions d'euros avec le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Les cessions, d'un montant de -98 millions d'euros, proviennent notamment de :

- la France et les déchets spéciaux Europe (-14 millions d'euros) ;
- l'Europe hors France (-34 millions d'euros) ;
- et du Reste du monde (-33 millions d'euros).

Les **pertes de valeur** d'un montant de -45 millions d'euros concernent le Reste du monde à hauteur de -20 millions d'euros et l'Europe hors France à hauteur de -20 millions d'euros.

Les **amortissements** d'un montant de -1 463 millions d'euros portent principalement sur la France et les déchets spéciaux Europe pour -290 millions d'euros, l'Europe hors France pour -523 millions d'euros, le Reste du monde pour -527 millions d'euros.

Les **variations de périmètre** s'élèvent à -261 millions d'euros et proviennent principalement de la cession de Veolia North America Regeneration Services aux États Unis pour -295 millions d'euros et de l'acquisition du groupe Hofmann en Allemagne pour 48 millions d'euros.

Les **effets de change** proviennent notamment de l'appréciation du dollar américain pour 327 millions d'euros et de la dépréciation du peso chilien pour -137 millions d'euros et du forint hongrois pour -35 millions d'euros.

Les actifs corporels se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	1 781	6 582	-4 762	1 820
Europe hors France	5 386	12 650	-6 857	5 793
Reste du monde	9 070	12 610	-3 239	9 372
Technologies de l'Eau	868	1 473	-548	926
Autres	28	109	-87	23
ACTIFS CORPORELS	17 134	33 425	-15 492	17 933

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	1 447	2 571	-1 161	1 410
Constructions	2 970	5 605	-2 473	3 132
Installations techniques, matériel et outillage	9 022	17 573	-8 256	9 317
Matériel roulant et autre matériel de transport	794	2 698	-1 795	903
Autres immobilisations corporelles	459	2 156	-1 659	497
Immobilisations corporelles en cours	2 442	2 821	-149	2 673
ACTIFS CORPORELS	17 134	33 425	-15 492	17 933

7.4 Droits d'usage

En application de la norme sur les Contrats de location (IFRS 16), au moment de la signature d'un contrat, le Groupe analyse les dispositions contractuelles afin de déterminer s'il contient les caractéristiques d'un contrat de location. En substance, il s'agit de vérifier si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Lorsque ces caractéristiques existent, le Groupe comptabilise, au moment où l'actif est mis à sa disposition :

- un nouvel actif appelé Droit d'Usage qui représente le droit d'utiliser l'actif loué pendant la durée du contrat de location ;
- une dette dénommée Dette locative IFRS 16 représentant l'engagement de paiement des loyers.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Contrats de location à court terme	58	52
Contrats de location de faible valeur	6	5
Loyers variables	6	9
TOTAL	70	66

Évaluation initiale et ultérieure des droits d'usage

Le montant du droit d'usage qui est comptabilisé, comprend :

- la valeur de la dette locative associée ;
- augmentée le cas échéant :
 - des loyers versés avant la date de mise à disposition de l'actif,
 - des coûts directs initiaux engagés pour obtenir le contrat de location, et
 - des éventuels coûts de démantèlement et de remise en état à la charge de Veolia ;
- et diminuée des avantages incitatifs reçus.

La dette locative, quant à elle, comprend la valeur actualisée :

- des loyers futurs à payer (il s'agit des loyers fixes ou fixes en substance, ainsi que ceux dont la variabilité dépend d'un indice ou d'un taux) ;
- des avantages incitatifs à recevoir ;
- des montants que Veolia s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;

Le Groupe applique une méthode unique de comptabilisation pour tous ses contrats de location, à l'exception des contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur. Pour ces derniers, le seuil retenu par le Groupe est 5 000 dollars.

Les loyers des contrats exemptés ainsi que les paiements variables demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

- du prix d'exercice des options d'achat de l'actif que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, ainsi que ;
- des pénalités exigées en cas de résiliation.

Les droits d'usage sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée de vie économique de l'actif loué.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits en note 7.1.2.

Durée du contrat de location

La durée d'un contrat de location est déterminée à partir des dispositions du contrat et correspond à :

- la période non résiliable, c'est-à-dire la période pendant laquelle le Groupe n'a pas la possibilité d'arrêter le contrat ;
- augmentée des périodes optionnelles de résiliation, si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de prolongation ;
- augmentée des périodes optionnelles de prolongation si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de prolongation.

Taux d'actualisation

Pour calculer la valeur actualisée des loyers futurs à payer, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer un taux implicite par contrat mais a développé une méthodologie de calcul d'un taux d'intérêt incrémental qui s'appliquerait au financement de ces actifs loués. Cette méthodologie s'appuie sur une grille de taux calculés par devise et maturité en utilisant les paramètres suivants : taux de référence de la devise concernée et spread de crédit Veolia, le Groupe assurant, au travers de son accès au marché obligataire, l'essentiel des besoins de financement des filiales.

La répartition de ces droits d'usage par typologie de contrat est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Droits d'usage Immobilisations incorporelles	-	12	-5	8
Droits usage terrains	361	666	-301	365
Droits usage constructions	862	2 041	-1 219	821
Droits usage Installations techniques, matériels et outillages	175	262	-141	122
Droits usage matériel roulant et autre matériel de transport	400	839	-423	416
Droits usage autres immobilisations	54	183	-94	88
DROITS D'USAGE	1 853	4 003	-2 184	1 819

Les droits d'usage se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	526	1 059	-567	492
Europe hors France	578	1 215	-600	615
Reste du monde	508	969	-498	471
Technologies de l'Eau	153	412	-251	161
Autres	88	348	-268	79
DROIT D'USAGE	1 853	4 003	-2 184	1 819

L'évolution de la valeur nette des droits d'usage au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Investisse ments	Résiliations ou fins de contrats	Pertes de valeur nettes	Amortisse ments	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Droits d'usage bruts	3 908	589	-482	-	-	-63	19	32	4 003
Amortissements et pertes de valeur	-2 055	-	415	-8	-564	64	-7	-30	-2 184
DROITS D'USAGE NET	1 853	589	-67	-8	-564	1	12	2	1 819

Les **investissements**, d'un montant de 589 millions d'euros, proviennent principalement de l'Europe hors France à hauteur de 215 millions d'euros, de la France et déchets spéciaux Europe à hauteur de 146 millions d'euros et du Reste du monde à hauteur de 139 millions d'euros.

Les **dotations aux amortissements et pertes de valeurs nettes** de l'exercice 2024 s'élèvent à -572 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- terrains : -56 millions d'euros ;
- constructions : -222 millions d'euros ;
- installations techniques, matériel et outillage : -51 millions d'euros ;
- matériels roulants : -201 millions d'euros.

Modifications du contrat de location

La valeur comptable d'un droit d'usage est ajustée en cas de modifications des dispositions du contrat de location qui nécessitent de réévaluer la dette locative (modification d'un index, augmentation ou réduction de la durée du contrat, augmentation ou diminution des loyers futurs...) ou en cas de changement des hypothèses prises concernant le caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

Note 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les « dettes financières » décrites en note 8.1.1 ;
- les « actifs financiers non courants et courants » décrits en note 8.1.2 ;
- la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en 8.1.3 ;
- les instruments dérivés décrits en note 8.3.

8.1.1 Dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

(en millions d'euros)	Notes	Non courants		Courants		Total	
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Emprunts obligataires	8.1.1.1	16 782	16 366	1 299	1 417	18 081	17 783
Autres dettes financières	8.1.1.2	1 995	1 915	5 895	7 402	7 890	9 317
Dettes locatives IFRS 16	8.1.1.3	1 533	1 523	467	462	2 000	1 985
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES		20 310	19 804	7 662	9 281	27 972	29 085

Les postes « Variation des dettes financières courantes » au tableau des flux de trésorerie incluent principalement les remboursements d'emprunts obligataires courants à hauteur de -1 306 millions d'euros en 2024 ainsi que les augmentations et remboursements des autres dettes financières courantes à hauteur de 1 306 millions d'euros.

Le poste « Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes » au tableau des flux de trésorerie inclut principalement les augmentations d'emprunts obligataires non courants pour un montant de 1 214 millions d'euros en 2024 ainsi que les augmentations des autres dettes financières non courantes pour un montant de 251 millions d'euros sur l'exercice.

8.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

L'évolution des emprunts obligataires s'analyse donc comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Souscription	Remboursement	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur ⁽¹⁾	Effets change	Reclassements non courant/courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Emprunt obligataires non courants	16 782	1 214	-58	-	170	64	-1 804	-2	16 366
Emprunt obligataires courants	1 299	-	-1 670	-17	-	-	1 804	-	1 417
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	18 081	1 214	-1 728	-17	170	64	-	-2	17 783

(1) les ajustements de valeurs sont enregistrés en produits et charges financiers.

Les **souscriptions** correspondent principalement à :

- une émission obligataire émise par Aguas Andinas le 15 mai 2024 de 100 millions de francs suisses (soit 105 millions d'euros équivalents) à un taux de 2,0975 % à échéance 2029 ;
- deux émissions obligataires émises par Veolia Environnement le 2 septembre 2024 de 500 millions d'euros à un taux de 3,571 % à échéance 2034 et le 3 décembre 2024 de 500 millions d'euros à un taux de 2,974 % à échéance 2031 ;
- une émission obligataire émise par Veolia Utility Resources pour 75 millions de dollars américains (soit 69 millions d'euros équivalents) le 10 décembre 2024 à un taux de 5,47 % à échéance 2039.

Les **remboursements** correspondent :

- au remboursement de deux émissions obligataires arrivant à échéance en date du 14 janvier 2024 pour 750 millions d'euros et du 22 juillet 2024 pour 461 millions d'euros ;
- au remboursement par anticipation d'une partie des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) venant à échéance le 1^{er} janvier 2025 pour 364 millions d'euros en date du 2 août 2024, avec une date de règlement de livraison le 9 août 2024.

Les **reclassements non courant/courant** de 1 804 millions d'euros concernent principalement deux souches obligataires euro de maturité 3 avril 2025 et 10 septembre 2025 pour un nominal de 500 millions d'euros chacune, ainsi que 336 millions d'euros d'OCEANE à échéance 1^{er} janvier 2025.

L'**effet de change** de 64 millions d'euros correspond essentiellement à la conversion au taux de clôture :

- des emprunts obligataires en dollars américains portés par Veolia Utility Resources pour 92 millions d'euros ;
- des emprunts obligataires en pesos chiliens portés par Aguas Andinas au Chili pour -65 millions ;
- des emprunts obligataires en dollars américains et en livres sterling chez Veolia Environnement pour +35 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Emprunts obligataires	16 782	16 366	1 299	1 417	18 081	17 783
• dont < 1 an	-	-	1 299	1 417	1 299	1 417
• dont 2-3 ans	3 227	3 965	-	-	3 227	3 965
• dont 4-5 ans	4 440	3 463	-	-	4 440	3 463
• dont > 5 ans	9 115	8 939	-	-	9 115	8 939

La ventilation des emprunts obligataires non courants par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Maturité		
			2 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Émissions publiques	16 026	16 338	3 955	3 463	8 920
<i>Marché européen (i)</i>	13 400	13 531	3 880	3 210	6 441
<i>Marché américain (ii)</i>	1 615	1 734	67	29	1 638
<i>Marché Sud-Américain (iii)</i>	1 011	1 073	8	224	841
Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	703	-	-	-	-
Autres < 50 M€ en 2023 et 2024	53	29	10	-	19
EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON COURANTS	16 782	16 366	3 965	3 463	8 939

(i) *Marché européen* : au 31 décembre 2024, le montant dans l'état de la situation financière consolidée des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 14 856 millions d'euros dont 13 531 millions d'euros à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur au titre du risque de taux couvert s'élève à -116 millions d'euros à la clôture (part non courante).

(ii) *Marché américain* : au 31 décembre 2024, l'encours du nominal restant des obligations émises aux États-Unis est de 1 859 millions de dollars américains dont 1 801 millions de dollars américains à échéance à plus d'un an.

(iii) *Marché sud-américain* : au 31 décembre 2024, l'encours du nominal restant des obligations émises au Chili est de 1 137 521 millions de pesos chiliens dont 1 109 600 millions de pesos chiliens à échéance à plus d'un an.

Les principales composantes de la dette obligataire non courante sont les suivantes :

Opération (Toutes les données sont exprimées en millions d'euros)	Date échéance finale	Devise	Nominal	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière consolidée
Série 12	25/11/2033	EUR	700	6,125 %	697
Série 24	29/10/2037	GBP	135	6,125 %	136
Série 29 (OPE)	30/03/2027	EUR	750	4,625 %	708
Série 31 (OPE)	10/01/2028	EUR	500	1,590 %	443
Série 34	04/01/2029	EUR	500	0,927 %	499
Série 36	30/11/2026	EUR	650	1,496 %	638
Série 38	07/01/2030	EUR	750	1,940 %	749
Série 40	15/01/2031	EUR	500	0,664 %	499
Série 41	15/04/2028	EUR	700	1,250 %	699
Série 42	15/01/2032	EUR	500	0,800 %	437
Série 43	14/01/2027	EUR	700	0,000 %	699
Série 25	09/06/2026	EUR	750	0,000 %	731
Série 23	02/04/2027	EUR	850	1,250 %	862
Série 3	08/06/2027	EUR	250	1,904 %	241
Série 17	19/05/2028	EUR	800	1,250 %	780
Série 19	03/04/2029	EUR	700	1,500 %	710
Série 13	21/05/2029	EUR	75	2,000 %	79
Série 15	01/07/2030	EUR	50	2,250 %	53
Série 21	17/09/2030	EUR	500	1,625 %	522
Série 9	02/12/2030	GBP	301	5,375 %	355
Série 22	14/10/2031	EUR	700	0,500 %	654
Série 20	21/09/2032	EUR	540	1,625 %	524
Série 10	25/03/2033	EUR	100	3,300 %	116
Série 24 VIGIE SA	14/05/2035	EUR	750	1,250 %	702
Série 46	10/01/2031	EUR	500	2,974 %	498
Série 45	09/09/2034	EUR	500	3,571 %	498
Total émissions obligataires (EMTN)	N/A	N/A	13 751	N/A	13 529
Série USD Tranche 3	01/06/2038	USD	182	6,750 %	195
VUR Senior Notes 2015 Series C	31/08/2035	USD	120	4,090 %	120
VUR Senior Notes 2019 Series A	06/11/2034	USD	144	2,940 %	144
VUR Private Placement 2021 B	10/11/2061	USD	116	3,140 %	116
VUR Private Placement 2022 B	10/11/2052	USD	130	5,860 %	130
VUR Private Placement 2023 B	01/12/2053	USD	164	6,230 %	164
Autres emprunts obligataires en dollars <100 M€	N/A	USD	891	N/A	885
Total émissions publiques en dollars	N/A	N/A	1 747	N/A	1 754
Emprunts obligataires en peso chilien <100 M€	N/A	CLP	1073	N/A	1073
Total émissions en peso chilien	N/A	N/A	1 073	N/A	1 073
Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance	26/09/2026	GBP	18	5,822 %	10
Total principaux emprunts obligataires	N/A	N/A	16 589	N/A	16 366
Total autres emprunts obligataires	N/A	N/A		N/A	0
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON COURANTS	N/A	N/A		N/A	16 366

8.1.1.2 Évolution des autres dettes financières

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Autres dettes financières	1 995	1 915	5 895	7 402	7 890	9 317
• dont < 1 an	-	-	5 895	7 402	5 895	7 402
• dont 2-3 ans	646	565	-	-	646	565
• dont 4-5 ans	438	432	-	-	438	432
• dont > 5 ans	911	918	-	-	911	918

L'évolution des autres dettes financières au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation nette	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassements non courant/ courant	Reclassement en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Autres dettes financières non courantes	1 995	50	44	-	8	-188	-	6	1 915
Autres dettes financières courantes	5 895	1 338	42	-	-69	188	-	9	7 402
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	7 890	1 389	85	-	-61	-	-	15	9 317

Les **autres dettes financières non courantes** concernent principalement les dettes portées par :

- la France et déchets spéciaux Europe pour 73 millions d'euros dont 53 millions d'euros chez Sarp Industries ;
- le Reste du monde pour 923 millions d'euros dont notamment :
 - Veolia Sunshine (Harbin) en Chine pour 196 millions d'euros au 31 décembre 2024 tout comme au 31 décembre 2023,
 - Aguas Andinas au Chili pour 86 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2023,
 - Circular PET K.K au Japon pour respectivement 59 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2023,
 - International Water Services Guayaquil Interagua en Equateur (Eau) pour 49 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;

■ l'Europe hors France pour 912 millions d'euros dont notamment :

- Braunschweig en Allemagne pour 390 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 384 millions d'euros au 31 décembre 2023,
- Agbar en Espagne pour 199 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 176 millions d'euros au 31 décembre 2023,
- CHP Energia en Hongrie pour 195 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 225 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les **autres dettes financières courantes** s'élèvent à 7 402 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 5 895 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les **variations nettes** des autres dettes financières courantes au cours de l'exercice 2024 s'expliquent principalement par l'émission de billets de trésorerie chez Veolia Environnement pour 1 373 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les autres dettes financières courantes proviennent principalement de Veolia Environnement pour 6 203 millions d'euros (dont billets de trésorerie pour 6 042 millions d'euros et intérêts courus sur dettes pour 161 millions d'euros) et de 328 millions d'euros de tirage sur lignes de crédit chez Veolia Utility Resources aux États-Unis.

8.1.1.3 Dettes locatives IFRS 16

Les principes de reconnaissance et d'évaluation des dettes locatives sont décrits en note 7.4.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation nette	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassements non courant/ courant	Reclassement en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	1 533	514	4	-	12	-538	-	-1	1 523
Dettes locatives IFRS 16 courantes	467	-540	-3	-	1	538	-	-1	462
DETTES LOCATIVES IFRS 16	2 000	-26	-	-	13	-	-	-2	1 985

Les dettes locatives IFRS 16 se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2024	
	Dettes locatives IFRS 16	Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Dettes locatives IFRS 16 courantes	Dettes locatives IFRS 16
France et déchets spéciaux Europe	551		389	515
Europe hors France	625		514	663
Reste du monde	564		408	531
Technologies de l'Eau	157		119	168
Autres	103		95	109
DETTES LOCATIVES IFRS 16	2 000		1 523	1 985

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par type d'actif est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Immobilier	66,7 %	66,4 %
Installations techniques, matériels et Outillages	13,3 %	11,9 %
Matériel roulant, et autres matériels de transport	19,9 %	21,7 %

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Dettes locatives IFRS 16	1 533	1 523	467	462	2 000	1 985
• dont 1 an	-	-	467	462	467	462
• dont 2 ans	339	350	-	-	339	350
• dont 3 ans	262	260	-	-	262	260
• dont 4 ans	191	226	-	-	191	226
• dont 5 ans	165	127	-	-	165	127
• > 5 ans	576	560	-	-	576	560
(en millions d'euros)					Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Remboursement des dettes locatives IFRS 16					631	614
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16					58	66
Loyers des contrats exemptés et loyers variables					14	15
LOYERS DE LA PÉRIODE					704	695

8.1.1.4 Ventilation des dettes financières non courantes et courantes par devise

La ventilation des dettes financières par devise à l'origine (avant swaps de change) est la suivante :

- la dette en euros s'élève à 22 737 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 21 692 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- la dette en livres sterling s'élève à 699 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 726 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- la dette en dollars américains s'élève à 2 723 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 440 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- la dette en yuan renminbi chinois s'élève à 645 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 729 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- la dette en pesos chiliens s'élève à 1 158 millions d'euros (dont 1 100 millions d'euros de dettes obligataires indexées sur le UF) au 31 décembre 2024 contre 1 282 millions d'euros au 31 décembre 2023.

8.1.2 Actifs financiers non courants et courants

Les actifs financiers comprennent les prêts et les créances, les actifs liquides, les actifs financiers liés au financement, les autres actifs financiers, les instruments dérivés actifs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier en fonction des caractéristiques de l'instrument et du modèle de gestion dans l'une des catégories comptables prévues par la norme IFRS 9.

Actifs évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsque leur recouvrement est assuré par l'encaissement de flux de trésorerie contractuels (remboursements de principal et intérêts sur le capital restant dû).

Ces actifs correspondent aux créances rattachées à des participations, actifs financiers opérationnels, autres prêts et créances, et créances commerciales. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Conformément à la norme IFRS 9, ces actifs sont dépréciés d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues. La perte de valeur est enregistrée en autres revenus et charges financiers.

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclable

Cette catégorie comprend les actifs financiers dont le recouvrement est assuré par l'encaissement de flux de trésorerie contractuels (remboursements de principal et intérêts sur le capital restant dû) ou bien par des transactions de vente.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, à l'exception des produits d'intérêts et des dividendes qui sont comptabilisés en autres revenus et charges financiers. Les variations de juste valeur sont reclassées en résultat lors de la cession des actifs.

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclable

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de trading. Il s'agit principalement des titres de participation non consolidés.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, à l'exception des produits d'intérêts et des dividendes qui sont comptabilisés en autres revenus et charges financiers. Aucun reclassement en résultat des variations de valeur de ces actifs n'est opéré au moment de la cession des actifs.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Actifs évalués à la juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers dont l'objectif de détention ne correspond ni à l'encaissement des flux de trésorerie contractuels, ni à une cession de ces actifs, et pour lesquels les flux attendus ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée en autres revenus et charges financiers.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

8.1.2.1 Autres actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Montant brut	657	568	365	384	1 022	952
Pertes de valeur	-135	-68	-26	-41	-161	-109
ACTIFS FINANCIERS NETS RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	522	500	339	343	861	842
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	11	25	-	20	12	45
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT ⁽¹⁾	9	10	1 884	2 008	1 892	2 018
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NETS	542	534	2 223	2 371	2 765	2 905

(1) Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

8.1.2.2 Évolution des autres actifs financiers non courants

L'évolution de la valeur des autres actifs financiers non courants au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs*	Effets de change	Reclassement non courant/courant	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements**	Au 31 décembre 2024
Montant brut	657	23	-35	-	-3	15	-72	-	-16	568
Pertes de valeur	-135	-	-	-	70	-3	-	-	-	-68
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS, RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	522	23	-35	-	67	12	-72	-	-16	500
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	11	76	-	-	-	-	-	-	-62	25
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT	9	-	-	-	-	1	-	-	-	10
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	542	99	-35	-	67	13	-72	-	-78	534

* Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

** Part des réassureurs.

Actifs financiers non courants relatifs à des prêts et créances

Au 31 décembre 2024, les principaux actifs financiers non courants en prêts et créances correspondent notamment aux prêts accordés à des co-entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 64 millions d'euros, contre 66 millions d'euros au 31 décembre 2023 (voir aussi note 5.2.4.1).

Autres actifs financiers non courants

Ces derniers sont classés dans la catégorie « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » selon les principes détaillés en note 8.1.2.

Les autres actifs financiers détenus par le Groupe dans des pays considérés à risque, ne représentent pas de montants significatifs.

8.1.2.3 Évolution des actifs financiers courants

L'évolution des autres actifs financiers courants au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs*	Effets de change	Reclassement non courant/courant	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements**	Au 31 décembre 2024
Montant brut	365	-47	-19	-	-	1	72	1	9	384
Pertes de valeur	-26	-	1	-	-8	-1	-	-	-7	-41
ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS, RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	339	-47	-18	-	-8	-	72	1	2	343
Montant brut	-	19	-	-	-	1	-	-	-	20
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	-	19	-	-	-	1	-	-	-	20
Montant brut	1 884	124	-	-	-	-	-	-	-	2 008
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT	1 884	124	-	-	-	-	-	-	-	2 008
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	2 223	97	-18	-	-8	1	73	1	2	2 371

* Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

** Part des réassureurs.

Au 31 décembre 2024, les actifs liquides et les actifs financiers liés au financement sont principalement constitués par des placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

Leur évolution sur l'année 2024 est liée notamment à l'optimisation de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le traitement comptable des autres actifs financiers courants relatifs à des prêts et créances est conforme à celui requis pour les actifs évalués au coût amorti. Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » selon les principes détaillés en note 8.1.2.

8.1.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères d'IAS 7.

Les dépôts à terme et les titres de créances négociables présentent des caractéristiques respectant les critères requis par IAS 7 lorsque leur rémunération est assise sur des taux monétaires court terme (de type €ster) et leur maturité inférieure à 3 mois (contractuellement ou du fait d'une option de sortie anticipée au minimum tous les 3 mois détenue à coût faible voire nul, sans perte en capital ni rémunération perçue nette de la pénalité de sortie anticipée inférieure à celle d'un placement à court terme).

8.1.3.1 Évolution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de juste valeur ⁽¹⁾	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Disponibilités	2 081	-426	484	-	-5	-	-14	2 120
Équivalents de trésorerie	6 615	878	-7	-	-6	-	-	7 481
TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie	8 696	453	477	-	-11	-	-14	9 601
TRÉSorerie PASSIVE	379	-642	460	-	8	-	-8	197
Trésorerie nette	8 317	1 094	17	-	-19	-	-6	9 404

(1) Les ajustements de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 9 601 millions d'euros, dont 466 millions d'euros « soumis à restriction » au 31 décembre 2024.

Les liquidités soumises à restriction se décomposent comme suit : 215 millions d'euros liés à des restrictions juridiques contractuelles (en particulier pour les activités de réassurance du Groupe), 74 millions d'euros adossés au service de paiement de dettes financières locales, et 177 millions d'euros relatifs à des filiales situées dans des pays soumis à contrôle des changes.

La trésorerie nette a augmenté de 1 087 millions d'euros sur l'exercice 2024, essentiellement expliqué par le produit d'émissions de billets de trésorerie pour 1 373 millions d'euros et par l'émission des deux nouvelles émissions obligataires de 500 millions d'euros chacune à échéance 2031 et 2034 néanmoins compensé par le remboursement d'une partie de la dette obligataire arrivant à échéance pour 1 211 millions d'euros et le rachat d'OCEANE pour 364 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les disponibilités sont détenues par les activités en Europe hors France à hauteur de 542 millions d'euros, le Reste du monde à hauteur de 754 millions d'euros, les Technologies de l'eau à hauteur de 399 millions d'euros, le segment France et déchets spéciaux Europe pour 69 millions d'euros et le segment Autres à hauteur de 356 millions d'euros (dont principalement Veolia Environnement).

Les OPCVM classés dans la rubrique « équivalent de trésorerie » sont conformes au règlement de l'UE 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif aux fonds monétaires et sont présumés remplir les critères définis par IAS 7 d'équivalents de trésorerie.

En effet, ces OPCVM sont liquidables à la demande quotidiennement, ce qui leur confère des attributs de placement court terme, hautement liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments n'ont pas pour objectif d'être détenus plus de trois mois et affichent une rentabilité similaire au taux interbancaire €ster limitant ainsi la sensibilité aux taux d'intérêts. La régularité de la progression de leur performance ne les soumet pas à un risque significatif de changement de valeur.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat. La note 8.2.1 détaille la manière dont la juste valeur est déterminée. La trésorerie et équivalents de trésorerie se répartissent entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur :

- les instruments présentant un prix coté sur un marché actif en niveau 1 ;
- les autres instruments, qui ne sont pas cotés, mais dont la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles et intégrant des données observables sur les marchés en niveau 2.

Les placements des excédents de trésorerie, non remontés au niveau de Veolia Environnement, sont gérés dans le cadre des procédures définies par le Groupe. La note 8.3.2 « Gestion du risque de liquidité » donne la ventilation par nature des placements.

Au 31 décembre 2024, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 7 134 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 3 872 millions d'euros, et des dépôts à terme pour 3 262 millions d'euros.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

8.1.3.2 Gestion du risque actions

Veolia Environnement détient, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, des parts d'OPCVM. Ces OPCVM sont classifiés en trésorerie et équivalents de trésorerie et ne sont pas soumis au risque action.

8.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

8.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9. L'évaluation à la juste valeur intègre notamment le risque de non-exécution du Groupe ou des contreparties, déterminé sur la base de probabilités de défaut issues de la table des agences de notation.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes.

La juste valeur est déterminée, soit :

- i. en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- ii. à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- iii. à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1)

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2)

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe.

S'agissant de prêts et de créances à taux fixe, leur juste valeur est dépendante de l'évolution des taux d'intérêts et du risque de crédit de la contrepartie.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du Groupe.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant certaines données non observables (niveau 3)

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables sont certains instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achat d'électricité de maturité très longue) ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières, courbes de taux...) en particulier pour les échéances éloignées.

8.2.2 Actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9, au 31 décembre 2024.

		Au 31 décembre 2024							
		Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Catégories d'actifs financiers à la juste valeur			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
(en millions d'euros)	Note	Total	Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participation non consolidés		77	77	-	-	77	-	77	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	Note 5.4	1 353	-	1 353	-	1 377	-	1 377	-
Autres actifs financiers non courants	Note 8.1.2	534	-	534	-	534	-	534	-
Créances clients	Note 5.3	9 598	-	9 598	-	9 598	-	9 598	-
Autres créances d'exploitation courantes	Note 5.3	2 010	-	2 010	-	2 010	-	2 010	-
Autres actifs financiers courants	Note 8.1.2	2 371	-	2 371	-	2 371	-	2 371	-
Instruments dérivés courants et non courants	Note 8.3	233	-	-	233	233	-	233	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.3	9 601	-	-	9 601	9 601	2 120	7 481	-
TOTAL		25 776	77	15 865	9 834	25 800	2 120	23 680	-

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de niveau 2 sont principalement composés de titres de créances négociables et de dépôts à terme.

8.2.3 Passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9, au 31 décembre 2024.

		Au 31 décembre 2024								
(en millions d'euros)	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Catégories de passifs financiers à la juste valeur				Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
			Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé et détenus à des fins de transaction		Total	Niveau 1	Niveau 2
Emprunts et autres passifs financiers										
Emprunts obligataires non courants	Note 8.1.1	16 366	16 366	-	-	14 243	13 493	750	-	-
Emprunts obligataires courants	Note 8.1.1	1 417	1 417	-	-	1 417	1 417	-	-	-
Dettes financières non courantes	Note 8.1.1	1 915	1 915	-	-	1 597	-	1 597	-	-
Dettes financières courantes	Note 8.1.1	7 402	7 402	-	-	7 402	-	7 402	-	-
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.1	1 523	1 523	-	-	1 523	-	1 523	-	-
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 8.1.1	462	462	-	-	462	-	462	-	-
Trésorerie passive	Note 8.1.3	197	-	197	-	197	-	197	-	-
Dettes fournisseurs	Note 5.3	7 673	7 673	-	-	7 673	-	7 673	-	-
Passifs du domaine concédé courants et non courants	Note 5.5	1 762	1 762	-	-	1 762	-	1 762	-	-
Instruments dérivés courants et non courants	Note 8.3	647	-	647	-	647	-	647	-	-
Autres dettes d'exploitation	Note 5.3	8 886	8 886	-	-	8 886	-	8 886	-	-
TOTAL		48 250	47 406	844	-	45 810	14 910	30 900	-	-

8.2.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2024, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 31 décembre 2024, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 233 millions d'euros et au passif pour un montant de 647 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

8.3 Risques de marché et instruments financiers

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé à différents risques financiers pour lesquels il a mis en place des règles de gestion :

- les risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque sur matières premières ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de crédit.

Le risque action est présenté dans les notes 8.1.3.2 et 9.2.2.2.

Instruments dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de marché, Veolia utilise des produits dérivés dont la plupart sont qualifiés d'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat consolidé correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

Les types de relations de comptabilité de couverture actuellement mis en œuvre par le Groupe répondent aux exigences de la norme IFRS 9 et sont alignés sur la stratégie et les objectifs de gestion du risque du Groupe.

Dans ces relations de couverture, l'efficacité du dérivé est évaluée en utilisant la méthode des dérivés hypothétiques : le dérivé désigné dans chaque relation de couverture doit permettre de compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les principales sources d'inefficacité sont les suivantes :

- effet du risque de crédit du Groupe et des contreparties sur la juste valeur des instruments de couverture qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des éléments couverts (change, taux et matières premières). Conformément à IFRS 13, la mesure du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée de manière régulière. L'absence de matérialité n'a jamais donné lieu à constatation d'un ajustement à ce titre ;
- modifications du calendrier et du montant des flux attendus des transactions couvertes pour le risque de change transactionnel.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon le type de comptabilité de couverture appliqué.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur de la totalité ou d'une partie d'un actif ou passif comptabilisé affectant le résultat net présenté. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue et hautement probable affectant le résultat net présenté. Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »). Pour ce type de couverture, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les écarts de conversion, la partie inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe mais ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction/non qualifiés de couverture.

Pour les couvertures de change, le Groupe désigne uniquement la composante « spot » des instruments dérivés pour couvrir son risque de change. Le report-déport des contrats de couverture est exclu de la relation de couverture et est comptabilisé séparément dans le coût de financement, l'option du « coût de la couverture » n'ayant pas été retenue.

Sur les matières premières, les contrats d'achats/ventes sont généralement traités en dehors du champ d'application d'IFRS 9 (traitement own-use), à l'exception de certaines opérations spécifiques sur l'électricité, le gaz ou les métaux. Pour ces opérations spécifiques, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est systématiquement privilégiée.

La qualification en « own-use » est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d'exploitation de la filiale ;
- les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IFRS 9 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IFRS 9.

Les instruments de couverture de matières premières entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, le plus souvent établie à partir de données observables. La variation de juste valeur et l'impact net du dénouement des opérations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

8.3.1 Gestion des risques de marchés

Pour gérer et réduire ses expositions aux risques, Veolia a recours à des instruments financiers dérivés : au sein de la Direction Financements et Trésorerie de Veolia Environnement, la Salle des Marchés est directement responsable de la mise en place et du suivi de ces couvertures tandis que le contrôle des opérations et le suivi des limites permettant d'assurer la sécurité des opérations traitées sont assurés par les équipes middle et back-office.

La juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2024	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	8.3.1.1	39	432	30	321
Couvertures de juste valeur		-	428	2	309
Couvertures de flux de trésorerie		39	4	28	12
Dérivés non qualifiés de couverture		-	-	-	-
Instruments dérivés de change	8.3.1.2	200	232	166	308
Couvertures d'investissements nets		54	42	22	98
Couvertures de juste valeur		99	128	79	186
Couvertures de flux de trésorerie		13	40	8	16
Dérivés non qualifiés de couverture		34	22	57	8
Instruments dérivés de matières premières	8.3.1.3	20	82	37	18
Couvertures de juste valeur		-	-	-	-
Couvertures de flux de trésorerie		2	59	34	16
Dérivés non qualifiés de couverture		18	22	3	2
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		259	746	233	647
Dont instruments dérivés non courants		50	493	67	365
Dont instruments dérivés courants		209	253	166	282

Les justes valeurs des instruments dérivés inscrites dans l'état de la situation financière consolidée et leur mode de détermination (selon la description présentée en note 8.2.1) se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024		Niveau 2 (en %)		Niveau 3 (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	30	321	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de change	166	308	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de matières premières	37	18	100 %	100 %	0 %	0 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	233	647	100 %	100 %	0 %	0 %

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables étaient notamment des instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y avait pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achats d'électricité de maturité très longue), ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières) en particulier pour les échéances éloignées. Il n'existe plus d'instruments dérivés de niveau 3 au 31 décembre 2024.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Niveau 2 (en %)		Niveau 3 (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	39	432	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de change	200	232	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de matières premières	20	82	100 %	100 %	-	0 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	259	746	100 %	100 %	-	0 %

8.3.1.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux est centralisée. La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variation des taux d'intérêt. Ainsi, la position de trésorerie couvre les dettes à taux variables impactant les résultats financiers en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

La dette à court terme est principalement indexée sur des indices de taux court (€ster pour le programme de billets de trésorerie et Euribor/Libor pour les principales autres lignes de dette court terme). La dette moyen et long terme du Groupe est composée de dettes à taux fixe et à taux variable.

Veolia gère une position taux fixe/taux variable par devise afin de limiter l'impact des variations d'intérêts sur son résultat tout en optimisant le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt. Le Groupe détermine l'existence d'une relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert sur la base des taux d'intérêt de référence, de la fréquence des coupons, de la devise ainsi que des nominaux.

Ces contrats d'échanges de taux utilisés peuvent être désignés comme instrument de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de taux de la dette brute (définie comme étant la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie passive) avant et après couverture économique.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2024	
	Encours	% dette totale	Encours	% dette totale
Taux fixe	21 221	73,7 %	20 891	70,6 %
Taux variable	7 553	26,3 %	8 700	29,4 %
Dettes brutes avant couverture	28 775	100,0 %	29 591	100,0 %
Taux fixe	17 547	61,9 %	17 083	58,3 %
Taux variable	10 804	38,1 %	12 200	41,7 %
Dettes brutes après couverture et réévaluation à la juste valeur des dettes à taux fixe	28 351	100,0 %	29 283	100,0 %
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture (actifs)/passifs	414		367	
DETTE BRUTE AU COÛT AMORTI	28 765		29 650	

Au 31 décembre 2024, la dette brute totale après couverture est à taux fixe à hauteur de 58,3 % et à taux variable à hauteur de 41,7 %.

La baisse du taux fixe et l'augmentation du taux variable de la dette brute avant couverture sont essentiellement dues au remboursement, nette des émissions, cette année de 575 millions d'euros de dettes obligataires euros à taux fixe, et à l'augmentation de l'encours des billets de trésorerie sur l'année pour 1 373 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 9 601 millions d'euros dont la rémunération est indexée pour l'essentiel sur les taux variables.

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt à partir de la dette financière brute à taux variable nette des disponibilités.

La position nette variable du Groupe après prise en compte des instruments de couverture de la dette (position passive) est de -581 millions d'euros dont 4 785 millions à moins d'un an, -2 921 millions d'euros de 1 à 5 ans et -2 445 millions à plus de 5 ans.

Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable (en millions d'euros)	Montant notionnel des contrats par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Au 31 décembre 2024	4 500	200	2 900	1 400	2	309
Au 31 décembre 2023	4 500	-	3 000	1 500	-	428

Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des ajustements de couverture de juste valeur apportés aux dettes obligataires et inclus dans leurs valeurs comptables est de +14 millions d'euros.

Couverture de juste valeur de taux

Le risque de variation de valeur de la dette est couvert par des swaps prêteurs taux fixes – emprunteurs taux variables qui correspondent à des opérations de variabilisation de dettes obligataires (cf. note 8.1.1.1) enregistrées en dettes financières courantes et non courantes.

Les swaps qualifiés de couverture de juste valeur représentent un encours notionnel de 4 500 millions d'euros au 31 décembre 2024, stable par rapport à l'encours du 31 décembre 2023 avec une juste valeur nette de -307 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre -428 millions d'euros au 31 décembre 2023, inscrite dans l'état de la situation financière consolidée qui se décompose comme suit :

L'amélioration de la juste valeur de +119 millions d'euros est liée à la baisse des forwards de taux Euro au 31 décembre 2024 par rapport à fin 2023, l'encours notionnel restant stable. Elle est compensée à hauteur de -119 millions d'euros par la réévaluation de la juste valeur de la dette attribuable au risque couvert. Les travaux de revue de l'inefficacité de ces instruments de couverture n'ont pas donné lieu à des impacts significatifs.

Couverture de flux de trésorerie de taux

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables ou le coût d'émission des dettes futures.

Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie représentent un encours notionnel de 1 315 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 268 millions d'euros au 31 décembre 2023 avec une juste valeur nette de +16 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre +35 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'augmentation de l'encours notionnel est essentiellement liée à la mise en place de nouvelles couvertures pour un montant de 300 millions d'euros, et l'arrivée à échéance de swaps pour montant total de 250 millions d'euros.

Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe/achats de caps (en millions d'euros)	Montant notionnel des contrats par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Au 31 décembre 2024	1 315	-	1 000	315	28	12
Au 31 décembre 2023	1 268	250	1 000	18	39	4

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres, part du Groupe, au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie s'élève à -11 millions d'euros après prise en compte de l'impôt au 31 décembre 2024. Le montant reclassé des capitaux propres au compte de résultat s'élève au 31 décembre 2023 à -4 millions d'euros.

La baisse de valeur du portefeuille de -19 millions d'euros est liée à la baisse des forwards de taux euro sur la période, les nouvelles opérations ayant été traitées en fin d'exercice 2024 et impactant peu la juste valeur totale.

L'efficacité des relations de couverture a été mesurée mais n'a pas donné lieu à des impacts significatifs.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en autres éléments du résultat global est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Dérivés de taux non qualifiés de couverture

Un certain nombre d'instruments financiers dérivés n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IFRS 9. Le Groupe considère néanmoins que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2024				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Total instruments financiers fermes	215	215	-	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	215	215	-	-	-	-

La variation du montant du portefeuille de dérivés de taux non qualifiés de couverture entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la variation de l'encours d'instruments financiers à court terme en couverture des placements de trésorerie.

Pour rappel, l'analyse au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Total instruments financiers fermes	839	839	-	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	839	839	-	-	-	-

8.3.1.2 Gestion du risque de change

Les activités internationales que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de change de façon centralisée dans le cadre de limites fixées par la directrice financière.

Le risque de change, tel que défini par la norme IFRS 7, est principalement généré par :

- les opérations d'achats et de ventes de biens et services en devise liées à l'exploitation et les couvertures associées (change à terme, par exemple). Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition au risque de change est donc naturellement limitée ;
- les actifs et passifs financiers en devise dont les prêts/emprunts en devises et les couvertures économiques associées (swap de change par exemple). Les implantations à l'étranger conduisent à mettre en place des financements en devises locales. Dans le cadre du financement intra-groupe, ces lignes de crédit peuvent générer un

risque de change. C'est pourquoi, pour en limiter l'impact, Veolia a développé une politique visant à adosser des financements en devises ou des dérivés de change à des créances intra-groupes libellées dans la même devise. La stratégie de couverture de l'exposition patrimoniale du Groupe consiste principalement à couvrir certains investissements nets à l'étranger et à s'assurer que chaque société du Groupe n'a pas de position bilantielle de change significative pouvant entraîner une forte volatilité du résultat de change ;

- les investissements dans des filiales étrangères matérialisés par la conversion des comptes impactant les réserves de conversion. Le Groupe détermine la relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en comparant les variations de valeur de l'instrument de couverture attribuables à une variation du taux de change spot avec les variations de ce même taux sur l'élément couvert. La politique du Groupe est d'aligner les conditions essentielles des contrats des instruments de couverture (devise, nominaux, maturité...) sur l'élément couvert.

Risque de change sur le coût de financement de l'endettement financier net

Les implantations à l'étranger conduisent à mettre en place des financements en devises locales.

Les dettes en devises étrangères portées par la société mère Veolia Environnement SA sont généralement couvertes soit par des instruments dérivés soit adossées à des actifs dans la même devise.

Le coût de l'endettement financier net du Groupe, de -590 millions d'euros équivalents, au 31 décembre 2024, est principalement libellé en EUR (55 %), USD (18 %), GBP (3 %), CZK (1 %), CNY (5 %), PLN (4 %), HUF (2 %) et CLP (6 %).

Une appréciation de 10 % des principales devises auxquelles le Groupe est exposé (GBP, USD, PLN, CLP, HUF, CZK et CNY) face à l'euro entraînerait une hausse du coût de financement de 26 millions d'euros et une dépréciation de 10 % entraînerait une baisse du coût de financement de 21 millions d'euros.

Risque de conversion

Étant donné sa présence internationale, la conversion des comptes de résultat des filiales étrangères du Groupe est sensible aux variations de change.

Le tableau ci-dessous récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du Groupe à une variation de plus ou moins 10 % des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devise étrangère.

(en millions d'euros)	Contribution aux comptes consolidés									Sensibilité à une variation de :	
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Couronne tchèque	Dollar australien	Yuan renminbi chinois	Autres devises	Total	10 %	-10 %
Chiffre d'affaires	18 812	3 110	5 328	3 027	2 072	2 113	978	9 253	44 692	2 864	-2 343
Résultat opérationnel	733	320	475	267	212	133	101	772	3 012	253	-207

Risque de change et de conversion dans l'état de la situation financière consolidée

De par sa présence internationale, l'état de la situation financière consolidée du Groupe est sensible aux variations de change. Une variation de l'euro affecte la conversion dans la situation financière consolidée des actifs de filiales libellés en devise étrangère.

Face aux actifs les plus significatifs, le Groupe a émis de la dette dans les devises concernées. Les principaux actifs nets du Groupe se situent aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Chine, en Pologne, en Australie, au Chili et en République tchèque. Une appréciation de 10 % des principales devises des pays ci-dessus face à l'euro entraînerait une hausse de l'actif net de 1 670 millions d'euros et une dépréciation de 10 % entraînerait une baisse des actifs nets de -1 366 millions d'euros.

Couverture des investissements nets à l'étranger

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2024 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteurs devises	85	85	-	-	-	4
Swap prêteurs devises	75	75	-	-	3	-
Instruments optionnels	3 786	3 722	64	-	18	69
Cross currency swaps	60	-	60	-	1	25
TOTAL	4 006	3 882	124	-	22	98

Les swaps de change susmentionnés sont de durée courte mais ils sont en général renouvelés à l'échéance, en attente d'un financement dans la devise du pays considéré et de durée appropriée.

Les instruments optionnels correspondent principalement à des stratégies de couvertures sous forme de tunnels d'options.

La politique du Groupe est de ne couvrir l'investissement net qu'à hauteur du nominal de la dette en devise ayant servi au financement des titres.

Les prêts et créances intra-groupes faisant partie d'un investissement à l'étranger (IAS 21) font l'objet d'une couverture quasi-systématique par un financement externe en devises ou via des dérivés de change (cross currency swap, change à terme, tunnels d'options) répondant

aux critères de qualification imposés par la norme IFRS 9. Les écarts de change remontés en réserve de conversion au titre des instruments de couverture sont symétriquement inverses aux écarts de change constatés en réserves de conversion au titre des créances faisant partie de l'investissement net sauf dans les cas où :

- le prêt intra-groupe faisant partie de l'investissement net à l'étranger ne fait pas l'objet d'une couverture ;
- il existe une inefficacité de la couverture provenant de la différence entre le montant nominal de la couverture et le montant de l'actif net couvert ;
- seul l'actif net de la filiale à l'étranger (hors prêt faisant partie de l'investissement net) fait l'objet d'une couverture.

Les écarts de change enregistrés en réserve de conversion Groupe, au 31 décembre 2024, sont détaillés en 9.2.4.

Pour rappel, l'analyse au 31 décembre 2023 est la suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteurs devises	308	308	-	-	10	-
Swap prêteurs devises	295	295	-	-	-	7
Instruments optionnels	3 338	3 274	64	-	43	15
Cross currency swaps	60	-	60	-	1	20
TOTAL	4 001	3 877	124	-	54	42

Couverture de juste valeur de change

Les instruments financiers qualifiés de « couverture de juste valeur » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2024 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	1 884	1 826	58	-	32	12
Ventes à terme	7 711	7 301	410	-	47	174
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	9 595	9 127	467	-	79	186

Les couvertures de juste valeur ci-dessus concernent pour l'essentiel des swaps de change en couverture d'éléments inscrits au bilan. Il s'agit principalement de la couverture de financements internes et, dans une moindre mesure, de la couverture de contrats de projets ou de ventes d'équipement et solutions de traitements d'eau. L'impact de ces couvertures est compensé par la réévaluation des sous-jacents associés.

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	1 206	1 186	20	-	11	19
Ventes à terme	7 463	6 640	823	-	88	109
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	8 669	7 826	843	-	99	128

Couverture de flux de trésorerie de change

Les instruments financiers qualifiés de « couverture de flux de trésorerie » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2024 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	152	143	8	-	1	2
Ventes à terme	542	534	8	-	7	14
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	693	677	16	-	8	16

Les couvertures de flux de trésorerie ci-dessus relèvent pour l'essentiel d'opérations relatives à des achats/ventes à terme de devises différentes de la devise fonctionnelle des entités considérées pour des besoins liés à leur activité propre.

Il s'agit notamment de couvertures de change liées aux achats et ventes de matières premières en Europe centrale.

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	281	274	7	-	11	2
Ventes à terme	551	549	2	-	2	38
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	832	823	9	-	13	40

Couverture des expositions de change dans l'état de la situation financière consolidée par des dérivés non qualifiés de couverture

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2024 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteurs et achats à terme	5 071	5 071	-	-	54	6
Swaps emprunteurs et ventes à terme	3 104	3 104	-	-	3	2
DÉRIVÉS DE CHANGE NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	8 175	8 175	-	-	57	8

Le portefeuille de dérivés de change ci-dessus est principalement contracté par Veolia Environnement dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises).

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteurs et achats à terme	4 111	4 111	-	-	18	2
Swaps emprunteurs et ventes à terme	1 306	1 306	-	-	16	20
DÉRIVÉS DE CHANGE NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	5 417	5 417	-	-	34	22

8.3.1.3 Gestion du risque sur matières premières

Les achats d'énergie, de consommables et de matières premières constituent une dépense importante de fonctionnement dans les activités du Groupe, en particulier le gasoil pour les activités liées à la collecte des déchets, le charbon, le gaz ou la biomasse pour les activités de fourniture de services énergétiques, l'électricité pour les activités liées au traitement et à la distribution d'eau. Le Groupe est donc exposé à leurs fluctuations de prix.

Les contrats long terme établis par Veolia comprennent généralement des clauses de révision de prix et/ou d'indexation qui permettent de répercuter l'essentiel de la hausse des coûts des matières premières ou des carburants et combustibles sur les prix des prestations vendues aux clients, même si cette répercussion peut se faire parfois avec un décalage dans le temps.

Néanmoins, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts ou de la couverture d'une production future, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à s'engager dans des contrats d'achat et de vente à terme de matières ou encore à mettre en place des dérivés permettant de figer les coûts des approvisionnements ou les prix de vente de matières premières produites (électricité).

Ces opérations s'effectuent dans le cadre de la politique de gestion du risque de prix des matières premières du Groupe, qui a pour objectif une couverture progressive sur trois ans (lorsqu'elle est possible) afin de limiter la volatilité des résultats.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments dérivés sur matières premières ressort respectivement à 37 millions d'euros à l'actif et à 18 millions d'euros au passif.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés matières premières	20	81	37	18
Électricité	17	11	5	17
Produits pétroliers	-	-	-	-
CO ₂	-	-	1	-
Charbon	-	1	-	-
Gaz	3	69	31	1
Autres	-	-	-	-

La ventilation de ces instruments dérivés par type de couverture s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés matières premières	20	81	37	18
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	2	59	34	16
Dérivés non qualifiés de couverture	18	22	3	2

La hausse de valeur du portefeuille de dérivés sur matières premières est essentiellement liée à l'arrivée à échéance de couvertures à prix élevés sur le gaz ainsi qu'à la mise en place de nouvelles couvertures sur le gaz et l'électricité à des prix moindres que ceux observés au 31 décembre 2023.

Gaz à effet de serre

Contraintes réglementaires et politique de gestion

Dans le cadre de la gestion d'installations de combustion, le Groupe est exposé aux risques inhérents au fonctionnement du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de gaz à effet de serre mis en place par l'Union européenne en 2005.

Pour accélérer le rythme des réductions d'émissions, la Phase 4 (2021-2030) prévoit que le nombre total de quotas d'émission (allocation gratuite de quotas) diminue à un taux annuel de 2,2 %. En décembre 2022, le Conseil et le Parlement européens sont parvenus à un accord politique provisoire prévoyant notamment d'augmenter ce taux de réduction annuel du plafond d'émissions à 4,3 % par an de 2024 à 2027 et 4,4 % de 2028 à 2030. Le Conseil a formellement adopté cette nouvelle trajectoire en avril 2023.

Dans le cadre de la réglementation européenne, chaque année, le bilan des émissions réelles est établi et donne lieu à restitution des droits correspondants. Au-delà de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, Veolia est ainsi amené à acheter ou à vendre des droits selon que ses émissions sont supérieures ou inférieures à ses allocations dans le cadre de sa politique de couverture décrite ci-dessus.

Le bilan de l'année 2024 est le suivant :

Volumes (en milliers de tonnes)	Au 1er janvier 2024	Variation de périmètre	Attributions	Acquisitions / Cessions Annulations	Consommations	Au 31 décembre 2024
TOTAL	871	-12	2 337	4 491	-7 313	374

Le stock de 374 milliers de tonnes est équivalent à environ 26 millions d'euros au 31 décembre 2024 sur la base d'un prix spot de 70.95 euros par tonne.

Par ailleurs, la Chine a également officiellement lancé en 2021, un Système d'échange de quotas d'émissions à l'échelle du pays entier et se focalisant dans un premier temps sur les producteurs d'électricité. Les impacts sont peu matériels à ce stade pour le Groupe.

Traitement comptable retenu par le Groupe

En l'absence de dispositions IFRS spécifiques, le Groupe a retenu le traitement comptable dit de *net liability approach* qui consiste à reconnaître un passif à la clôture si les émissions réelles excèdent les quotas détenus conformément à la norme IAS 37.

Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stocks :

- pour une valeur nulle lorsqu'ils sont reçus à titre gratuit ;
- à leur coût d'acquisition s'ils sont acquis à titre onéreux sur le marché.

Les opérations relatives à ces quotas, réalisées sur le marché à terme, sont généralement traitées en dehors du champ d'application d'IFRS 9 (traitement own-use).

8.3.2 Gestion du risque de liquidité

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement sont assurés par la direction financements et trésorerie. Cette gestion passe par la centralisation des financements significatifs dans le but d'optimiser la liquidité et la trésorerie.

Le Groupe se finance à travers les marchés obligataires internationaux, les marchés des placements privés internationaux, le marché du billet de trésorerie ainsi que sur le marché du crédit bancaire (cf. note 8.1.1.4 « Dettes financières non courantes et courantes »).

8.3.2.1 Échéancier des passifs financiers

Au 31 décembre 2024, les flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier net par date de maturité sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024		Échéancier des flux contractuels non actualisés					Au-delà de 5 ans
	Valeur comptable	Total des flux contractuels non actualisés	2025	2026	2027	2028	2029	
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	17 783	22 893	1 855	1 876	2 997	2 401	1 731	12 032
Autres dettes et trésorerie passive	9 514	9 949	7 700	328	296	333	234	1 058
Dettes financières brutes hors IFRS 16, coût amorti et effet des dérivés de couverture	27 297	32 842	9 555	2 204	3 293	2 734	1 965	13 090
Dettes locatives IFRS 16	1 985	2 173	490	383	278	239	137	646
Dettes financières brutes, hors coût amorti et effet des dérivés de couverture	29 282	35 015	10 045	2 588	3 572	2 973	2 102	13 736
Impact des dérivés de couverture de la dette	367							
Dettes financières brutes	29 649	35 015	10 045	2 588	3 572	2 973	2 102	13 736
Trésorerie et équivalent trésorerie	-9 601							
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	-2 018							
Endettement financier net des liquidités	18 031	35 015	10 045	2 588	3 572	2 973	2 102	13 736

(1) Hors coût amorti et effet des dérivés de couverture de la dette.

8.3.2.2 Positions de liquidité nette

Le détail des liquidités nettes dont le Groupe disposait au 31 décembre 2024 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué MT non tiré	4 500	4 500
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	727	724
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	75	-
Ligne de lettres de crédit	-	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs liquides et actifs de financement	8 344	9 349
Filiales :		
Lignes de crédit bilatérales	689	949
Trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs liquides et actifs de financement	2 244	2 270
TOTAL DES LIQUIDITÉS	16 579	17 792
Dettes courantes et trésorerie passive :		
Dettes courantes	7 662	9 281
Trésorerie passive	379	197
TOTAL DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE	8 041	9 478
TOTAL DES LIQUIDITÉS NETTES DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE, ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS LIÉS AU FINANCEMENT	8 538	8 313

Au 31 décembre 2024, Veolia dispose d'un total de liquidité de 18 milliards d'euros dont 12 milliards prennent la forme de disponibilités et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2024, les équivalents de trésorerie sont principalement détenus par Veolia Environnement (7 134 millions d'euros). Ils se composent principalement d'OPCVM monétaires pour 3 872 millions d'euros et des dépôts à terme pour 3 262 millions d'euros.

Confirmation de la perspective de crédit

Le 10 septembre 2024, Standard and Poor's a confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, A-2/BBB avec une perspective stable.

De son côté, Moody's a confirmé, le 12 avril 2024, la notation P-2/Baa1 avec une perspective stable.

Refinancement des lignes de liquidité multidevises

Le Groupe a décidé de refinancer, début mars 2023, ses deux crédits syndiqués (crédit syndiqué historique de 3 milliards d'euros et crédit syndiqué ex-Suez de 2,5 milliards d'euros) avec la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué unique d'un montant de 4,5 milliards d'euros. Le 16 février 2024, ce crédit syndiqué a été prolongé à échéance 2029.

Ce crédit syndiqué n'a pas été tiré au 31 décembre 2024.

Renouvellement des lignes de crédit bilatérales

Veolia Environnement dispose de lignes de crédit bilatérales pour un montant total non tiré au 31 décembre 2024 de 724 millions d'euros.

Veolia Environnement peut tirer à tout instant sur le crédit syndiqué multidevises et sur l'ensemble des lignes de crédit.

La maturité des lignes confirmées et non utilisées est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024		Échéancier				
	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Crédits syndiqués non tirés	4 500	-	-	-	-	4 500	-
Lignes de crédit	1 673	726	263	150	234	150	150
Ligne de lettres de crédit	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 173	726	263	150	234	4 650	150

8.3.2.3 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dette de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dette des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du Groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 31 décembre 2024.

8.3.3 Gestion du risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et de produits de dérivés.

8.3.3.1 Risque de contrepartie lié aux activités opérationnelles

Le risque de crédit doit s'analyser différemment sur les actifs financiers opérationnels et sur les créances d'exploitation. Le risque de crédit sur les actifs financiers opérationnels s'apprécie au travers du rating des clients majoritairement publics. Le risque sur les autres créances d'exploitation s'apprécie au travers de l'analyse des retards de paiement et/ou des défaillances des clients en tenant compte de leur nature (publics/privés) comme détaillé ci-après.

L'analyse du risque de crédit clients du Groupe peut être appréhendée au travers des quatre catégories suivantes (clients publics-autorité déléguée, clients privés-particuliers, clients publics autres et clients entreprises) :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2024			Ventilation par type de client			
		Valeur comptable	Pertes de valeur	Valeur nette comptable	Clients publics – Autorité déléguée	Clients privés – particuliers	Clients publics – autres	Clients privés – entreprises
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	5.4	1 371	-17	1 353	1 024	-	10	319
Créances clients	5.3	10 931	-1 122	9 809	2 474	2 165	1 318	3 852
Autres créances d'exploitation courantes	5.3	1 852	-53	1 798	236	60	93	1 409
Actifs financiers non courants en prêts et créances	8.1.2	568	-68	500	46	131	18	305
Actifs financiers courants en prêts et créances	8.1.2	384	-41	342	77	10	6	249
PRÊTS ET CRÉANCES		15 105	-1 302	13 803	3 856	2 366	1 446	6 135
Autres actifs financiers	8.1.2	2 087	-25	2 062	24	13	1	2 024
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024		17 192	-1 326	15 865	3 880	2 380	1 446	8 159
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023		17 816	-1 540	16 276	3 479	2 615	1 525	8 655

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus est analysée ci-après :

(en millions d'euros)	Note	Montant des actifs échus non dépréciés				
		Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois – 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	5.4	1 353	1 343	2	4	4
Créances clients	5.3	9 809	7 743	1 437	351	278
Autres créances d'exploitation courantes	5.3	1 798	1 627	31	84	57
Actifs financiers non courants en prêts et créances	8.1.2	500	500	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	8.1.2	342	339	2	-	1
PRÊTS ET CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2024		13 803	11 551	1 473	439	341
Autres actifs financiers non courants et courants	8.1.2	2 062	2 023	40	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024		15 865	13 573	1 513	438	341
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023		16 276	13 462	1 994	396	422

Au 31 décembre 2024, les créances clients nettes, d'un montant de 9 809 millions d'euros, incluent notamment les factures à établir pour 4 090 millions d'euros contre 10 355 millions d'euros et 3 752 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, les créances clients supérieures à 6 mois s'élèvent à 1 639 millions d'euros en valeur brute et sont dépréciées à hauteur de 1 010 millions d'euros, soit une valeur nette totale de 629 millions d'euros. Elles représentent 6,4% des créances nettes totales contre 612 millions d'euros au 31 décembre 2023 (5,9 %).

Les retards de paiement supérieurs à 6 mois sont notamment centrés sur la France et l'Italie et relèvent principalement de débiteurs publics (municipalités ou assimilés).

En Italie, les créances clients nettes s'élèvent à 385 millions d'euros dont 113 millions d'euros pour les créances échues depuis plus de 6 mois au 31 décembre 2024 contre 178 millions d'euros et 50 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2023.

8.3.3.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placements et de couverture

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur le placement de ses excédents et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux et de change. Le risque crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur de l'ensemble des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie par des procédures de contrôle interne limitant le choix des contreparties bancaires à des banques et établissements financiers de premier rang (banques ou institutions financières disposant d'un rating minimum attribué par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch : A3/P3/F3 sur le court terme et A2/A/A sur le long terme sauf exception justifiée). Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction de leur notation par les agences de rating, de la taille de leurs fonds propres et des engagements pris vis-à-vis du Groupe, et sont revues régulièrement. Par ailleurs, le Groupe a mis en place des *Credit Support Annex* avec ses principales contreparties limitant le risque de contrepartie grâce au mécanisme des appels de marge.

Les risques de contrepartie sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le middle-office, au sein de la direction financière Groupe. Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

Les excédents de trésorerie dégagés au niveau de Veolia Environnement sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en gardant un niveau de volatilité faible.

(en millions d'euros)	2023	2024
Charges sur l'endettement	-627	-703
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) ⁽¹⁾	313	318
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-225	-205
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	-539	-590

(1) Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le coût de l'endettement financier net (incluant l'impact de la réévaluation des passifs financiers pour 62 millions d'euros) s'établit à -590 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre -539 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette hausse du coût de l'endettement du Groupe est principalement liée à la non récurrence de produits exceptionnels comptabilisés en 2023 pour 30 millions d'euros.

8.4 Produits et charges financiers

8.4.1 Coût de l'endettement financier

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Les produits de l'endettement financier s'élèvent à 503 millions d'euros. Les charges, y compris charges sur instruments dérivés et relations de couverture, s'élèvent à -1 093 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le coût de l'endettement financier figurant au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier des activités poursuivies ci-dessus et à celui des activités non poursuivies, qui est nul au 31 décembre 2024.

Le poste « Intérêts financiers versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies ajusté des intérêts courus de -1 million d'euros et des variations de juste valeur des dérivés de couverture pour un montant de -6 millions d'euros en 2024.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » comprend principalement au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- des charges d'intérêts nets sur les relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour -214 millions d'euros ;
- les résultats sur instruments dérivés non éligibles au traitement de couverture pour 10 millions d'euros principalement sur des instruments dérivés de change.

Par ailleurs, la charge relative à l'inefficacité des relations de couverture d'investissement net en devise et de couverture de flux de trésorerie n'est pas significative en 2024 et 2023.

8.4.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession, la désactualisation des provisions, les charges d'intérêts relatifs aux passifs du domaine concédé et les intérêts sur dettes locatives.

(en millions d'euros)	2023	2024
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	-56	2
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	53	65
Dividendes reçus	3	3
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Désactualisation des provisions	-49	-55
Résultat de change et variations de juste valeur	-79	-89
Charges d'intérêts sur passifs du domaine concédé	-84	-86
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16	-58	-66
Autres	-169	-81
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	-439	-309

Au 31 décembre 2023, les pertes nettes sur prêts et créances correspondaient principalement à la dépréciation des prêts actionnaires en Europe du Nord pour un montant de -44 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2024, les plus-values de cessions financières s'élevaient à +65 millions d'euros et comprennent essentiellement la plus-value de la cession du groupe SADE et de la société Veolia North America Regeneration Services aux États-Unis.

Au titre de l'exercice 2023, les plus-values de cessions financières s'élevaient à +53 millions d'euros et comprenaient essentiellement la plus-value de la cession des concessions d'eau italiennes pour +15 millions d'euros et de la cession d'une entité espagnole pour +16 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les autres produits et charges financiers s'expliquaient notamment par les coûts engagés d'un montant de -32 millions d'euros dans le contexte d'une réorganisation juridique au Canada ainsi que les intérêts payés dans le cadre d'un litige en Lituanie pour -17 millions d'euros.

8.5 Engagements liés aux activités de financement

8.5.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Garantie d'une dette : il s'agit principalement de garanties accordées à des organismes financiers au titre de dettes financières de sociétés non consolidées ou de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence lorsque l'engagement porte sur la totalité de celle-ci.

Lettres de crédit : lettres de crédit délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation.

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	84	12	9	2	1
Garantie d'une dette	77	49	4	36	9
Autres engagements donnés liés au financement	80	87	11	28	48
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT	241	148	24	67	58

Les engagements relatifs aux contrats de location auxquels le Groupe a recours sont analysés en note 7.4.

8.5.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 133 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2023.

8.5.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2024, le Groupe a consenti 469 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, contre 480 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elles sont essentiellement dues au refinancement long terme par des entités chinoises auprès des banques Minsheng et CMB contre un adossement d'actifs de 421 millions d'euros.

Le détail par nature d'actifs est le suivant (en millions d'euros) :

Type de nantissements/hypothèques (en millions d'euros)	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de l'état de la situation financière consolidée (b)	% correspondant (a)/(b)
Sur actifs incorporels	16	8 085	0,2 %
Sur actifs corporels	428	17 933	2,4 %
Sur actifs financiers ⁽¹⁾	18		
Total actifs non courants	462	45 149	
Sur actifs courants	8	27 809	0,0 %
TOTAL	469	72 959	

(1) Les actifs financiers nantis étant constitués des titres de sociétés consolidées et d'autres actifs financiers, le rapport actif nanti/total du poste de l'état de la situation financière consolidée n'est pas pertinent.

Le détail des sûretés réelles par échéance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Actifs incorporels	21	16	2	6	8
Actifs corporels	424	428	9	27	392
Hypothèques	52	48	8	17	23
Nantissements de mobilier corporel ⁽¹⁾	372	380	1	10	369
Actifs financiers	28	18	-	-	18
Actifs courants	7	8	-	-	8
Nantissements de créances	-	-	-	-	-
TOTAL	480	469	11	33	426

(1) Il s'agit essentiellement d'équipements et matériels roulants.

Note 9 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION

9.1 Procédures de gestion du capital

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires tout en maintenant une notation de crédit *Investment Grade*.

Le 28 mai 2019, Veolia Environnement a conclu un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur avec Kepler Cheuvreux prenant effet au 1^{er} juin 2019, pour une période initiale s'achevant le 31 décembre 2019, puis renouvelable tacitement pour des périodes d'un an.

9.2 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

9.2.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

9.2.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Au cours de l'exercice 2024, Veolia Environnement a procédé, le 6 mai 2024, à une première augmentation de capital d'environ 3,7 millions d'euros prélevés sur les primes, à la suite de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des droits aux actions de performance attribuées dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 4 mai 2021, portant le capital social à 3 630 742 570 euros.

Le 13 septembre 2024, Veolia Environnement a réalisé une seconde augmentation de capital d'environ 356 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié Sequoia 2024, sur la base de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2024 portant le capital social à 3 703 263 040 euros. Des frais liés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission pour environ 1 million d'euros.

Au cours de l'exercice 2023, Veolia Environnement avait procédé, le 9 mai 2023, à une première augmentation de capital d'environ 4 millions d'euros prélevés sur les primes, à la suite de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des droits aux actions de performance attribuées dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 5 mai 2020, portant le capital social à 3 576 919 375 euros.

Le 13 décembre 2023, Veolia Environnement avait réalisé une seconde augmentation de capital d'environ 222 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié Sequoia 2023, sur la base de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023 portant le capital social à 3 627 058 335 euros. Des frais liés à cette opération avaient été imputés sur la prime d'émission pour environ 1 million d'euros.

9.2.1.2 Nombre d'actions émises et valeur nominale

Le capital social était divisé en 725 411 667 actions au 31 décembre 2023 et 740 652 608 actions au 31 décembre 2024. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

9.2.1.3 Capital autorisé non émis

Dans le cadre de la gestion financière de Veolia Environnement, les résolutions d'augmentation de capital approuvées tous les deux ans par l'assemblée générale de Veolia Environnement visent à autoriser le conseil d'administration à procéder à des opérations d'augmentation de capital sous certaines conditions et dans la limite de certains plafonds. Elles permettent d'adapter la nature des instruments financiers à émettre en fonction des besoins de financement et de la situation des marchés de capitaux français et internationaux.

Outre les résolutions annuelles d'augmentation de capital réservées aux salariés et aux dirigeants du Groupe, ces résolutions, qui ont été approuvées par l'assemblée générale du 25 avril 2024, sont de manière générale, divisées en deux catégories et assorties des plafonds d'augmentation de capital suivants :

- celles pouvant donner lieu à des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») dont le montant nominal est plafonné à environ 1,1 milliard d'euros (soit environ 30 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale ayant approuvé ces résolutions) ;
- celles pouvant donner lieu à des augmentations de capital avec suppression du DPS dont le montant nominal cumulé est plafonné à environ 363 millions d'euros (soit environ 10 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale ayant approuvé ces résolutions).

L'utilisation de ces résolutions ne peut conduire à la réalisation d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS excédant un deuxième plafond global d'un montant nominal d'environ 1,1 milliard d'euros (soit environ 30 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale ayant approuvé ces résolutions).

L'ensemble de ces autorisations sont suspendues en période d'offre publique d'achat déposée par un tiers et visant à prendre le contrôle de la Société.

Exercices 2023 et 2024

Exercice 2023 : le nombre d'actions susceptibles d'être émises en vertu des autorisations d'augmentation de capital approuvées par l'assemblée générale du 15 juin 2022 s'élevait à 210 171 514 actions sur la base de 700 571 716 actions composant le capital de la Société au 15 juin 2022.

Au cours de l'exercice 2023, 10 837 300 actions ont été émises en vertu des 210 171 514 actions susvisées.

Exercice 2024 : le nombre d'actions susceptibles d'être émises en vertu des autorisations d'augmentation de capital approuvées par l'assemblée générale du 25 avril 2024 s'élevait à 217 623 500 actions sur la base de 725 411 667 actions composant le capital de la Société au 25 avril 2024.

Au cours de l'exercice 2024, 15 240 941 actions ont été émises en vertu des 217 623 500 actions susvisées.

9.2.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

9.2.2.1 Opérations d'achat et de cession d'actions propres

Aux 31 décembre 2023 et 2024, les opérations d'achat ou de cession sur les actions propres de Veolia Environnement effectuées dans le cadre du contrat de liquidité sont les suivantes :

	2023	2024
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	9 685 607	11 380 601
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	9 856 579	11 025 775

Aux 31 décembre 2023 et 2024, Veolia Environnement détient 162 970 et 517 796 actions au titre de ce contrat de liquidité. Une autorisation de tirage de 20 millions d'euros a été consentie au titre du fonctionnement de ce contrat de liquidité.

Les titres d'autocontrôle aux 31 décembre 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à 10 362 269 et 10 651 380 actions.

9.2.2.2 Risque actions

Au 31 décembre 2024, Veolia Environnement possède 10 651 380 actions en autocontrôle dont 6 370 621 affectées à des opérations de croissance externe et 4 280 759 acquises en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre des plans d'épargne salariale dont bénéficient certains salariés pour une valeur de marché de 289 millions d'euros sur la base d'un cours à 27 euros et une valeur comptable de 376 millions d'euros imputée en fonds propres.

9.2.3 Affectation du résultat et dividendes

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 avril 2024 a approuvé le versement d'un dividende de 1,25 euro par action au titre de l'exercice 2023, payable en numéraire. Les dividendes 2023 ont été versés à compter du 10 mai 2024 pour un montant total de 895 millions d'euros.

En 2023, des dividendes de 787 millions d'euros ont été versés par Veolia Environnement.

9.2.4 Écarts de conversion

Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des écarts de conversion est de -260 millions d'euros (en part du Groupe).

En 2024, la variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du dollar américain (428 millions d'euros), de la livre sterling (56 millions d'euros), du dollar de Hong Kong (-35 millions d'euros) et du yuan renminbi chinois (33 millions d'euros).

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des écarts de conversion est de -583 millions d'euros (en part du Groupe).

En 2023, la variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du yuan renminbi chinois (-122 millions d'euros), du dollar américain (-253 millions d'euros), du peso argentin (-154 millions d'euros), de la couronne tchèque (-58 millions d'euros) et du rouble russe (-49 millions d'euros).

Variation des écarts de conversion (total des capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la société mère et aux Participations ne donnant pas le contrôle)

(en millions d'euros)	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Écarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-302	-301
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-279	-282
Solde au 31 décembre 2023	-581	-583
Écarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	366	386
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-68	-63
Variations de l'exercice 2024	298	323
Écarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	64	85
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-347	-345
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	-283	-260

Ventilation par principales devises de la réserve de conversion dans le total des capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la société mère

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation	Au 31 décembre 2024
Yuan renminbi chinois	120	33	153
Dollar américain	240	428	668
Couronne tchèque	-39	-23	-62
Dollar australien	-26	-18	-44
Peso mexicain	-24	-5	-29
Zloty polonais	-39	6	-33
Peso argentin	-331	-14	-345
Livre sterling	-160	56	-104
Dollar de Hong Kong	-228	-35	-263
Peso colombien	-32	-19	-51
Forint hongrois	-47	-18	-64
Leu Roumain	-26	-	-26
Couronne suédoise	-21	-3	-24
Autres devises	29	-64	-35
TOTAL	-583	323	-260

9.2.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à +337 millions d'euros au 31 décembre 2024, et +306 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Dérivés de matières premières en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de change en couverture de flux de trésorerie	Coût de la couverture	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Montant au 31 décembre 2023	307	-10	-6	-6	15	299	306
Variation de valeur	-	52	-	6	-13	46	31
Autres variations	2	-	-	-	-	1	1
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2024	309	41	-6	-	2	346	337

Les montants sont présentés net d'impôts.

La variation de valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres concerne principalement les couvertures de gaz pour +45 millions d'euros en Europe (voir note 8.3.1.3).

Aucun montant significatif n'a été recyclé au compte de résultat consolidé au titre des instruments dérivés de taux de couverture de flux de trésorerie et inscrit en produit (charge) de l'endettement financier.

9.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les participations ne donnant pas le contrôle sur les filiales consolidées par intégration globale sont considérées comme des éléments de capitaux propres.

En outre, selon la norme IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », les engagements de rachats sur participations ne donnant pas le contrôle (puts) sont considérés comme une dette.

9.3.1 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail des variations des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2024 concernent principalement :

- en Europe hors France : la Pologne pour 235 millions d'euros, l'Allemagne pour 221 millions d'euros, l'Espagne pour 208 millions d'euros ;
- dans le Reste du monde : le Chili pour 626 millions d'euros, les États-Unis pour 306 millions d'euros, la Chine pour 225 millions d'euros.

9.3.2 Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

La part du résultat revenant aux participations ne donnant pas le contrôle représente -347 millions d'euros sur l'exercice 2024 contre -397 millions d'euros sur l'exercice 2023.

La ventilation des participations ne donnant pas le contrôle par segment opérationnel, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
France et déchets spéciaux Europe	-11	-13
Europe hors France ⁽¹⁾	-183	-143
Reste du monde ⁽²⁾	-183	-172
Technologie de l'Eau	-21	-19
Autres	-	-
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	-397	-347

(1) Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle en Europe centrale (-131 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre -171 millions d'euros au 31 décembre 2023).

(2) Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle au Chili (-82 millions d'euros), aux États-Unis (-23 millions d'euros) et en Australie (-17 millions d'euros) au 31 décembre 2024.

9.4 Titres super-subordonnés et obligations convertibles OCEANE

9.4.1 Obligations convertibles OCEANE

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019 des obligations à options de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) à échéance au 1^{er} janvier 2025 pour un montant nominal de 700 millions d'euros (voir aussi note 8.1.1.1).

Le 2 août 2024, Veolia Environnement a lancé une opération de rachat partiel de 52 % de ces obligations avec une date de règlement livraison le 9 août. La part des coûts de rachat imputée en capitaux propres s'élève à environ -18 millions d'euros.

Le montant résiduel a été payé à maturité.

9.4.2 Titres super subordonnés

Au 31 décembre 2024, les dettes hybrides hors coupons représentent 3,6 milliards d'euros chez Veolia Environnement, et se décomposent en :

- une émission de 2 milliards d'euros réalisée le 14 octobre 2020 dont les produits ont servi à financer l'acquisition des 29,9 % du capital de Suez auprès d'Engie avec une première tranche de 850 millions d'euros portant un coupon de 2,25 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2026 et une seconde de 1 150 millions d'euros portant un coupon de 2,50 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2029 ;
- une émission de 500 millions d'euros réalisée le 2 septembre 2019 résultant de l'acquisition de Suez SA avec un coupon initial fixe de 1,625 % révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans ;
- une émission de 500 millions d'euros réalisée le 8 novembre 2021 portant un coupon de 2 % jusqu'à sa première date de révision en février 2028 ;
- une émission de 600 millions d'euros réalisée le 22 novembre 2023 réalisée dans le cadre du programme EMTN de Veolia Environnement et portant un coupon de 6 % jusqu'à sa première date de révision en février 2029.

Le solde de 203 millions d'euros d'une autre émission de 600 millions d'euros issue du rapprochement avec Suez et datant de 2017 a été remboursé le 19 avril 2024.

Pour mémoire en 2022, les titres super subordonnés avaient augmenté de 1 624 millions d'euros avec l'acquisition de Suez SA.

Au 31 décembre 2023, ils se décomposaient en trois tranches :

- la 1^{ère} émise le 30 mars 2015 pour 500 millions d'euros - portant intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans - a été remboursée le 30 mars 2022 ;
- la 2^{ème} tranche émise le 19 avril 2017 pour 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette tranche a été partiellement rachetée pour 397 millions d'euros le 23 novembre 2023 ;
- la dernière tranche émise le 2 septembre 2019 pour 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

9.5 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net non dilué par action est ajusté pour prendre en compte les augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice. En application des normes IAS 33.9 et IAS 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs existants (OCEANE, plan d'actions de performance et attribution d'actions gratuites).

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action, pour l'ensemble des activités.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Calcul du nombre moyen d'actions ordinaires (en millions de titres)	705	720
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action non dilué	705	720
Actions théoriques supplémentaires issues des instruments potentiellement dilutifs	26	22
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action dilué (en millions de titres)	731	741
Résultat net part du Groupe par action (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	937	1 098
Résultat net part du Groupe par action (en euros):		
Non dilué	1,24	1,45
Dilué	1,19	1,40
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies par action (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies (en millions d'euros)	-24	-103
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies par action (en euros):		
Non dilué	-0,03	-0,14
Dilué	-0,03	-0,14
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION		
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (en millions d'euros)	961	1 201
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros) :		
Non dilué	1,27	1,59
Dilué	1,23	1,54

Les seuls instruments potentiellement dilutifs reconnus par Veolia Environnement sont les OCEANE, présentées en note 9.4.1 ainsi que les actions de performance et les actions gratuites qui sont présentées en note 6.2.2.

Note 10 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (fiscal autre que lié à l'impôt sur les résultats, social et autres) que Veolia rencontre dans la conduite de ses affaires, y compris les redressements ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement.

Veolia est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture regroupent les obligations légales ou contractuelles auxquelles le Groupe est soumis au terme de l'exploitation de sites (principalement provisions pour remise en état de site) et, d'une façon plus générale, les dépenses associées à la conservation de l'environnement (provision pour risques environnementaux).

S'agissant des provisions pour remise en état de centres de stockage de déchets ultimes, Veolia comptabilise ses engagements de reconstitution de site au fur et à mesure de l'enfouissement des déchets en contrepartie d'un composant de l'actif immobilisé. Cet actif est amorti dans l'exercice en fonction de sa consommation. Les coûts pris en compte considèrent les spécificités techniques et opérationnelles des sites, ainsi que les exigences des réglementations applicables. Les durées des suivis postérieurs à la clôture des centres de stockage varient selon les pays dans lesquels le Groupe opère (France : 30 ans et au Royaume-Uni : 60 ans). Le calcul des coûts totaux est affecté de l'inflation et, en fonction du calendrier des dépenses projetées, un taux d'actualisation est appliqué (dépendant du pays et de la maturité des flux). Les provisions sont calculées, par site, à la date de clôture en tenant compte du taux de remplissage des centres de stockage des déchets, des coûts totaux estimés par année, de la date prévue de fermeture du site et du taux d'actualisation, et sont constituées progressivement pendant la durée d'exploitation.

Les provisions, dont l'échéance est à plus d'un an, sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres revenus et charges financiers ».

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Entrée/ Dotation de l'exercice	Remboursement/ Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts actuariels	Dés-actualisation	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclass ements courant/ non courant	Autres mouve ments	Au 31 décembre 2024
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	58	14	-1	-10	-	-	-1	-	-	6	66
Provisions pour litiges sociaux	30	9	-5	-5	-	-	-	-	-	-	29
Provisions pour autres litiges	159	24	-23	-6	-	-	-3	-	-	-1	150
Provisions pour engagements contractuels	87	208	-196	-3	-	-1	-	1	-	-1	97
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	286	12	-27	-26	-	2	-	3	-	-3	246
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	1 208	39	-52	-56	-	76	3	4	-	-2	1 220
Provisions pour restructuration	48	23	-27	-5	-	-	-1	-	-	19	57
Provisions propre assureur	360	99	-74	-27	-	3	3	1	-	-	364
Autres provisions	810	278	-135	-99	-	-	-5	11	-	-22	839
Provisions hors engagements sociaux	3 046	706	-540	-236	-	80	-2	19	-	-3	3 069
Provisions pour engagements sociaux	767	98	-71	-10	-27	19	-13	3	-	-20	746
TOTAL PROVISIONS	3 813	804	-610	-247	-27	99	-15	22	-	-23	3 815
PROVISIONS NON COURANTES	2 807	466	-266	-152	-27	99	-13	9	-140	-33	2 749
PROVISIONS COURANTES	1 005	339	-344	-95	-	-	-2	13	140	10	1 066

(1) Provisions autres que liées à l'impôt sur les résultats.

Les **provisions pour litiges**, dans leur globalité, s'élèvent à 245 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 247 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les segments opérationnels France et déchets spéciaux Europe, Europe hors France, Reste du monde, Technologies de l'eau contribuent respectivement à hauteur de 67 millions d'euros, 39 millions d'euros, 96 millions d'euros et 38 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Des informations complémentaires relatives aux principaux litiges sont décrites en note 12.

Les **provisions pour engagements contractuels** au 31 décembre 2024 concernent principalement la France et déchets spéciaux Europe pour 51 millions d'euros et l'Europe hors France pour 33 millions d'euros.

Les **provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à long terme**, pour un montant total de 246 millions d'euros au 31 décembre 2024, concernent principalement les segments opérationnels France et déchets spéciaux Europe pour 9 millions d'euros, Europe hors France pour 28 millions d'euros, le Reste du monde pour 121 millions d'euros, Technologies de l'eau pour 89 millions d'euros.

Les **provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture** s'élèvent à 1220 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2023 et concernent principalement les segments opérationnels suivants :

- France et déchets spéciaux Europe pour 448 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 443 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Europe hors France pour 323 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 310 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Reste du monde pour 418 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 422 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'évolution de ces provisions sur l'exercice 2024 résulte notamment de la désactualisation des provisions pour 76 millions d'euros sur l'exercice.

La décomposition par nature d'obligations est la suivante :

- les provisions pour remise en état de site s'élèvent fin 2024 à 1 104 millions d'euros contre 1 079 millions d'euros fin 2023 ;
- les provisions pour risques environnementaux à hauteur de 55 millions d'euros fin 2024 contre 64 millions d'euros fin 2023 ;
- les provisions pour démantèlement, pour 61 millions d'euros fin 2024 contre 65 millions d'euros fin 2023.

Les **provisions propre assureur** proviennent essentiellement de filiales d'assurance et de réassurance du Groupe.

Les **autres provisions** incluent des engagements divers enregistrés au niveau des filiales et dont les montants sont individuellement peu significatifs. Elles concernent principalement les segments opérationnels suivants :

- France et déchets spéciaux Europe pour 119 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 122 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Europe hors France pour 161 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Reste du monde pour 139 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Technologies de l'eau pour 223 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 126 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- Autres pour 197 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 285 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, les **provisions pour engagements sociaux** ressortent à 746 millions d'euros dont 653 millions d'euros au titre des provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (soumis à la norme IAS 19 et détaillé en note 6.3), et 93 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme.

Note 11 IMPÔTS

11.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

11.1.1 Analyse de la charge fiscale

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	2023	2024
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-573	-553
France	-38	-56
Autres pays	-535	-497
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	62	-13
France	-7	31
Autres pays	69	-44
TOTAL DE LA CHARGE FISCALE	-511	-566

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement. Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

11.1.2 Rapprochement des taux d'imposition

	2023	2024
Résultat net des activités poursuivies (a)	1 358	1 547
Résultat des entreprises associées (b)	63	61
Résultat des co-entreprises (c)	60	71
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	-	-
Pertes de valeur sur goodwill des co-entreprises et autres entités mises en équivalence (e)	-	-
Impôts sur le résultat (f)	-511	-566
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (g) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)-(f)	1 747	1 982
Taux d'imposition apparent -(f)/(g)	29,3 %	28,6 %
Taux d'imposition théorique ⁽¹⁾	25,8 %	25,8 %
Pertes de valeurs nettes sur goodwill non déductibles	0,1 %	0,0 %
Différences de taux	-4,2 %	-3,6 %
Plus et moins-values de cession	-0,1 %	1,9 %
Dividendes	1,3 %	0,4 %
Impôts sans base	7,9 %	4,4 %
Visibilité fiscale ⁽²⁾	6,0 %	3,4 %
Autres différences permanentes	-7,5 %	-3,8 %
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	29,3 %	28,6 %

(1) Le taux d'imposition indiqué est le taux d'impôt légal français applicable sur les exercices 2023 et 2024.

(2) La visibilité fiscale regroupe principalement les activations et les pertes de valeur sur impôts différés.

Les principaux éléments en rapprochement sur l'exercice 2024 proviennent principalement :

- des opérations dans des pays à taux d'imposition plus faible ou plus élevé que le taux légal français ;
- des impôts sans base, dont notamment des taxes, autres que l'impôt sur les sociétés, répondant aux critères définis par la norme IAS 12 ;
- de l'imposition sur les plus ou moins values de cessions ;
- de la visibilité fiscale, liée principalement aux activations et aux pertes de valeur sur impôts différés.

Pour mémoire, les principaux éléments en rapprochement sur l'exercice 2023 provenaient principalement :

- des opérations dans des pays à taux d'imposition plus faible ou plus élevé que le taux légal français ;
- du changement de taux d'impôt différé afin de tenir compte des modifications législatives dans certains pays ;
- des impôts sans base, dont notamment des taxes, autres que l'impôt sur les sociétés, répondant aux critères définis par la norme IAS 12 ;
- de la visibilité fiscale, liée principalement aux activations et aux pertes de valeur sur impôts différés.

11.2 Actifs et passifs d'impôts différés

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôts différés résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- ou que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus reconnus ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Mouvements de l'activité en résultat	Mouvements d'activité hors résultat	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs / passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Impôts différés actifs bruts	4 181	92	-25	-104	40	-	-7	4 177
Impôts différés actifs non appréhendés	-2 139	-68	-5	25	-38	-	5	-2 219
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	2 042	24	-29	-79	2	-	-1	1 958
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	2 575	37	-9	-29	36	-	-4	2 606

Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs non appréhendés s'élèvent à -2 219 millions d'euros, dont -1 553 millions d'euros issus des déficits fiscaux et -666 millions d'euros issus des différences temporelles. Au 31 décembre 2023, ils s'élevaient à -2 139 millions d'euros, dont -1 503 millions d'euros issus des déficits fiscaux et -636 millions d'euros issus des différences temporelles.

La ventilation par nature des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS		
Déficits fiscaux	1 841	1 826
Provisions et pertes de valeurs	450	560
Avantages sociaux	294	279
Instruments financiers	95	165
Actifs financiers opérationnels	72	27
Juste valeur des actifs acquis	167	125
Locations financement	155	130
Immobilisations corporelles, incorporelles	228	234
Autres natures	879	831
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS BRUTS	4 181	4 177
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON APPRÉHENDÉS	-2 139	-2 219
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS APPRÉHENDÉS	2 042	1 958

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 184	1 266
Juste valeur des actifs acquis	721	635
Actifs financiers opérationnels	54	48
Instruments financiers	96	157
Locations financement	113	112
Provisions	29	27
Avantages sociaux	71	70
Autres natures	308	291
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	2 575	2 606

La ventilation selon les principaux groupes fiscaux se décompose comme suit au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs appréhendés sur déficit fiscal	Impôts différés actifs appréhendés sur différences temporelles	Impôts différés passifs sur différences temporelles	Position nette des impôts différés appréhendés
Groupe fiscal France	58	236	-236	58
Groupe fiscal aux États-Unis	56	264	-489	-169
TOTAL DES PRINCIPAUX GROUPES FISCAUX	114	500	-725	-111

L'échéancier de retournement de la position nette d'impôts différés sur différences temporelles et de la position nette d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux sur le groupe fiscal France et aux États-Unis est le suivant :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux			Impôts différés nets sur différences temporelles			Total		
	< ou = 5 ans	> 5 ans	Total	< ou = 5 ans	> 5 ans	Total	< ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Groupe fiscal France	58	-	58	-	-	-	58	-	58
Groupe fiscal aux États-Unis	56	-	56	103	-328	-225	159	-328	-169

L'échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux appréhendés et non appréhendés au 31 décembre 2024 est le suivant :

(en millions d'euros)	Échéance			Total au 31 décembre 2024	Total au 31 décembre 2023
	< ou = 5 ans	> 5 ans	Illimitée		
Déficits fiscaux appréhendés	103	34	136	273	338
Déficits fiscaux non appréhendés	759	394	400	1 553	1 503

La diminution des déficits fiscaux appréhendés au 31 décembre 2024 est liée à la réestimation par le Groupe de ses perspectives et à la consommation des déficits fiscaux du groupe fiscal américain.

La ventilation par destination des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS		
Impôts différés actifs sur résultats	1 898	1 840
Impôts différés actifs hors résultats	144	118
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	2 042	1 958
IMPÔT DIFFÉRÉS PASSIFS		
Impôts différés passifs sur résultats	2 506	2 547
Impôts différés passifs hors résultats	69	59
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	2 575	2 606

11.3 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

Le Groupe apprécie les risques fiscaux liés à l'impôt sur les résultats conformément à l'interprétation IFRIC 23 en considérant notamment que les autorités fiscales mèneront un contrôle et auront pleine connaissance de toute l'information pertinente.

Les administrations fiscales ont mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. À ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers les administrations fiscales d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 31 décembre 2024 le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

11.4 Impôt minimum mondial (Pilier 2)

La loi de finance pour 2024 (article 33 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023) a transposé la Directive Pilier 2 (Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022) visant à instaurer un impôt minimal mondial. Compte tenu de son chiffre d'affaires, le groupe entre dans le champ d'application de cette nouvelle législation.

Le Groupe a déterminé, pour l'exercice 2024, l'impact financier de ce nouvel impôt qui a été comptabilisé dans la charge d'impôt mais ne s'avère pas significatif.

Conformément à l'exemption temporaire introduite par l'amendement à IAS12 de mai 2023, aucun impôt différé n'a été constaté à cet égard.

Note 12 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou d'une reconnaissance d'un produit à recevoir au 31 décembre 2024, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

Amérique du Nord

États-Unis – Eau – Flint

En novembre 2011, le gouverneur de l'État du Michigan (États-Unis) a déclaré que la ville de Flint (Michigan) (« Flint ») était en grande difficulté financière et a nommé un responsable des urgences (« Emergency Manager ») afin qu'il adopte des mesures drastiques d'économies. Dans cette perspective, l'Emergency Manager a décidé en 2013 de transférer provisoirement la source d'approvisionnement en eau de la ville de Détroit à la rivière Flint ; cette mesure s'inscrivait dans un plan à plus long terme de changement de source d'approvisionnement vers le lac Huron.

En 2013, Flint a retenu les services de la société d'ingénierie Lockwood Andrews & Newman (« LAN ») pour préparer la station de traitement d'eau de la ville au changement de source d'eau. En avril 2014, ladite station a commencé à traiter l'eau de la rivière Flint et à la distribuer aux habitants.

Peu après, ces derniers ont commencé à se plaindre de l'apparence, de l'odeur et du goût de l'eau distribuée. Entre août et décembre 2014, Flint a fait face à des problèmes de qualité de l'eau, caractérisant des violations de la réglementation nationale régissant l'eau potable du fait notamment du dépassement de la limite du taux autorisé de « Total Trihalomethanes » (« TTHM ») (des sous-produits de désinfection).

En février 2015, Flint a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VVNAOS »), la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration sur la coloration de l'eau, son goût et son odeur. Cette étude ponctuelle, facturée 40 000 dollars américains, a été réalisée en quatre semaines environ. Pendant tout ce temps et par la suite, Flint a continué à faire appel à LAN en tant que consultant principal en ingénierie de l'eau. Ainsi, en décembre 2014 et courant 2015, LAN a élaboré un plan de traitement et remis des rapports à la ville, notamment sur la conformité de l'eau de la rivière Flint à la loi sur l'eau potable (« Safe Drinking Water Act »). Dans son plan et ses rapports, LAN n'a émis aucune réserve sur le fait que la nouvelle source d'alimentation en eau de Flint pouvait créer des problèmes de plomb dans l'eau potable.

Le 18 février 2015, VVNAOS a rédigé un rapport intermédiaire, fondé entre autres sur des tests effectués exclusivement par Flint, lesquels étaient en conformité avec la réglementation relative au plomb et au cuivre. Ce rapport de VVNAOS indiquait que l'eau potable était « saine » dans la mesure où elle respectait « les normes étatiques et fédérales et les essais requis ». Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint, des employés de VVNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de leur rapport intermédiaire.

En parallèle, Flint menait de son côté des analyses au domicile d'une résidente qui ont révélé un taux très élevé de plomb dans l'eau ; le résultat de ces analyses n'a pas été communiqué à VVNAOS.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VVNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VVNAOS faisait un certain nombre de recommandations pour assurer la conformité des niveaux de TTHM à la réglementation et améliorer la qualité de l'eau relative à son goût, son odeur et sa couleur. Le rapport a également recommandé à Flint de travailler avec sa société d'ingénierie et l'État du Michigan, afin de développer un plan de contrôle de la corrosion. Flint a ignoré la plupart de ces recommandations jusqu'à fin 2015, lorsque l'État a ordonné la mise en place de certaines mesures, suite à la révélation de l'existence de plomb dans l'eau distribuée.

Le 24 juin 2015, un employé de l'agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a rédigé un memorandum qui résumait les mesures prises par Flint et plusieurs agences gouvernementales en réponse aux niveaux élevés de plomb dans l'eau potable signalés par la résidente de Flint en février 2015.

Le 25 septembre 2015, Flint a finalement publié un communiqué officiel (« lead advisory ») auprès des résidents de Flint afin de les alerter sur la présence de plomb dans l'eau potable.

Le 16 octobre 2015, la ville est retournée s'approvisionner en eau potable auprès de la ville de Détroit.

Le 21 octobre 2015, le bureau du gouverneur du Michigan a mandaté un groupe de travail consultatif composé d'experts dans plusieurs disciplines (« Flint Water Advisory Task Force ») chargé de mener une étude indépendante sur la crise à Flint, y compris la contamination de l'eau au plomb.

Le 21 mars 2016, le rapport final du Flint Water Advisory Task Force, réalisé au terme de nombreux entretiens individuels et l'examen de multiples documents, était publié. Ce rapport conclut que la responsabilité de la crise de l'eau à Flint incombe largement à plusieurs entités gouvernementales du Michigan ainsi qu'à Flint ; le département de la qualité environnementale du Michigan et la ville de Flint n'ont notamment pas exigé ni mis en œuvre de contrôle de corrosion lors du changement de source d'approvisionnement et ce, contrairement à ce que requiert le régime fédéral applicable au plomb et au cuivre pour éviter toute contamination de l'eau potable.

Depuis février 2016, de nombreuses actions individuelles et actions de groupe putatives (« putative class actions ») ont été engagées devant la juridiction étatique et la juridiction fédérale du Michigan par des résidents de Flint contre plusieurs défendeurs, dont l'État du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan, Flint, LAN et trois des filiales américaines de la Société, Veolia North America, Inc., VVNAOS et Veolia North America LLC (ci-après « VNA »).

Bien que la Société ait été citée dans plusieurs actions individuelles ou de groupe, elle n'a reçu aucune assignation et n'est partie défenderesse à aucune d'entre elles ; seules ses trois filiales américaines le sont.

En novembre 2020, un projet d'accord transactionnel a été conclu entre les demandeurs (aux actions individuelles ou de groupe, dans la procédure fédérale comme étatique) et certains défendeurs, dont l'État du Michigan et Flint, mais pas VNA ni la société d'ingénierie LAN. Cet accord transactionnel a été approuvé par la juge fédérale pour un montant de 626,25 millions de dollars américains. En juillet 2023, LAN a informé le tribunal fédéral et le tribunal étatique qu'un accord transactionnel de principe venait d'être conclu avec les demandeurs. L'accord transactionnel de LAN, d'un montant de 8 millions de dollars américains, a été validé à titre définitif par la juge fédérale en mai 2024.

Les actions se sont poursuivies en revanche en présence de VNA. Le fondement des actions engagées (procédures fédérale et étatique) était la négligence professionnelle.

Actions civiles devant le Tribunal fédéral du district de l'Est du Michigan (« United States District Court for the Eastern District of Michigan »)

Actions individuelles : ces actions ont été organisées selon une procédure dite « bellwether », qui permet la tenue d'une série de procès avec plusieurs petits groupes de demandeurs représentatifs. Le premier de ces procès a débuté en février 2022. Le 11 août 2022, après que le jury a informé le tribunal qu'il était dans l'incapacité de rendre une décision unanime, le juge fédéral a prononcé un « mistrial » (déclaration de fin de procès en raison de l'absence d'unanimité du jury). De nouvelles audiences (« retrial ») ont été programmées, puis finalement reportées sine die à la demande des plaignants. Les prochains procès « bellwether », avec à chaque fois de nouveaux groupes de demandeurs, étaient prévus pour octobre 2024 et septembre 2025.

En octobre 2024, VNA et les avocats représentant les demandeurs aux actions « bellwether » sont parvenus à un accord de principe, si bien que la juge fédérale a suspendu les procédures en cours. Cet accord, dont le texte définitif a été signé entre les parties en février 2025, prévoit, après approbation par la juge fédérale, le retrait définitif des procédures engagées contre VNA moyennant un paiement de 53 millions de dollars américains ; le processus d'homologation se déroulera courant 2025, à l'issue duquel les procédures intentées par ces demandeurs (environ 26 000), qui regroupent la quasi-totalité des actions contre VNA, seront définitivement éteintes.

Action de groupe partielle (« Issues class action ») : en août 2021, la juge fédérale a partiellement certifié l'action de groupe (« issues class ») à l'égard de VNA. Cette action portait sur certaines questions précises relatives à l'éventuelle responsabilité de VNA. Le procès « issues class » était prévu mi-février 2024, pour plusieurs semaines.

Cette action a été définitivement éteinte à la suite d'une transaction signée entre les parties, moyennant le versement par VNA de 25 millions de dollars américains.

En parallèle, VNA a signé une autre transaction aux termes de laquelle elle a accepté de payer 1,5 million de dollars américains pour les demandeurs mineurs individuels représentés par les avocats à l'action de groupe partielle, dans la limite de 1 000 demandeurs, soit 1.500 dollars américains pour chacun.

En janvier 2025, 883 demandeurs mineurs souhaitant participer à cette transaction, VNA a payé une somme totale de 1 324 500 dollars américains.

Actions civiles devant le Tribunal Etatique du Comté de Genesee - Michigan (« Circuit Court for the Seventh Judicial Circuit »)

Actions individuelles et action de groupe putative : parallèlement aux actions devant la juridiction fédérale, d'autres actions individuelles ainsi qu'une action de groupe putative ont été engagées devant la juridiction étatique.

En janvier 2025, compte tenu de l'accord transactionnel éteignant l'issues class action, le juge étatique a prononcé l'extinction définitive de l'action de groupe putative.

Concernant les actions individuelles étatiques, la quasi-totalité d'entre elles sera également éteinte à l'issue du processus d'approbation fédérale de l'accord de 53 millions de dollars américains.

Action civile engagée par l'Attorney General du Michigan : en juin 2016, l'Attorney General de l'État du Michigan a engagé une action civile à l'encontre de plusieurs sociétés, parmi lesquelles VNA et la Société elle-même, pour des actes et omissions supposés en lien avec la crise de l'eau à Flint. Après s'être désisté de son action, l'Attorney General a déposé une nouvelle assignation en août 2016 aux termes de laquelle il a consenti à ne pas poursuivre la Société, sans pour autant renoncer à ses droits. A la suite des élections en 2018 d'une nouvelle Gouverneure et d'une nouvelle Attorney General de l'État, l'Attorney General a déposé une assignation civile modifiée à l'encontre de la Société et de VNA, parmi d'autres sociétés. La Société n'ayant cependant reçu aucune signification, elle n'est pas partie défenderesse à cette action; seule VNA l'est. Les fondements de l'action engagée par l'Attorney General à l'encontre de VNA sont la négligence professionnelle et l'enrichissement sans cause. A la suite d'une longue période d'inactivité, en février 2024, le juge étatique a ordonné à l'Attorney General et à VNA de proposer un calendrier de mise en état et de *discovery*. Aucun procès n'a été programmé.

En février 2025, VNA et l'Attorney General du Michigan ont conclu un accord qui prévoit le retrait définitif de l'action *parens patriae*, une fois l'accord transactionnel de 53 millions de dollars américains approuvé par le juge fédéral. L'Attorney General demandera alors au tribunal étatique de prononcer l'extinction définitive de l'action *parens patriae*.

Actions pénales

Des poursuites pénales ont été engagées par l'ancien Attorney General du Michigan contre quinze employés de l'État du Michigan et de la ville de Flint pour leur rôle dans la crise de l'eau à Flint. Sur ces quinze employés, sept ont plaidé coupable. Le 13 juin 2019, la nouvelle Attorney General du Michigan a abandonné toutes les poursuites contre les huit employés restants.

Mi-janvier 2021, des poursuites pénales ont été à nouveau engagées et neuf anciens employés de l'État du Michigan ou la Ville de Flint ont été mis en examen. En juin 2022, la Cour suprême du Michigan a jugé que le recours à la procédure de mise en examen par un « one-man grand jury » par le parquet était contraire à la loi de l'État du Michigan. En conséquence, les mises en examen de ces neuf employés ont été annulées.

Assurances

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Certains d'entre eux, se prévalant de l'une des clauses d'exclusion stipulées dans leur police, ont d'ores et déjà indiqué qu'ils refuseraient toute garantie pour les dommages causés par le plomb.

Le Groupe conteste vigoureusement cette position au motif que cette clause d'exclusion est inapplicable en l'espèce et, en tout état de cause, nulle parce que contraire à la règle impérative de l'article L. 113-1 du Code des assurances imposant que l'exclusion soit « formelle et limitée » et à l'appréciation qu'en fait la jurisprudence.

En juin 2023, la Société et VNA ont déposé une requête en arbitrage afin de régler leur différend avec certains de leurs assureurs. L'arbitrage est en cours.

Europe centrale et orientale

Lituanie – Énergie

Entre 2000 et 2003, les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko ») ont signé plusieurs contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la ville de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Depuis 2009, le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur et conduit une campagne de harcèlement à son égard. Diverses mesures ont ainsi été prises par les autorités publiques à l'encontre des filiales lituaniennes du Groupe et notamment :

- une amende de 19 millions d'euros infligée à UVE par l'autorité de la concurrence ;
- le transfert de propriété sans compensation des sous-stations individuelles de chaleur dans lesquelles UVE avait investi ;
- la réduction unilatérale des tarifs de chaleur pour capter les économies réalisées grâce au condenseur de fumée financé par UVE ;
- l'annulation rétroactive des tarifs de chaleur appliqués par UVE pour la période 2011-2015 ;
- l'annulation des avenants prolongeant la durée des contrats conclus par Litesko avec la municipalité d'Alytus et le transfert à cette dernière des actifs dans lesquels Litesko avait investi.

L'ensemble des mesures préjudiciables aux filiales lituaniennes du Groupe fait l'objet de contestations et de recours pendants devant les juridictions locales.

Compte tenu de ce contexte, la Société et ses filiales ont, par ailleurs, été contraintes d'engager les arbitrages décrits ci-dessous.

Le premier arbitrage, engagé sous l'égide de la Chambre de commerce de Stockholm, a fait l'objet d'une sentence rendue le 30 novembre 2023, qui est aujourd'hui définitive.

Dans le second arbitrage, la Société, Veolia Energie International (venant aux droits de Veolia Baltics and Eastern Europe), UVE et Litesko (ensemble « les Sociétés ») ont déposé en janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »).

Les Sociétés sollicitent à ce jour une indemnisation d'environ 76 millions d'euros hors intérêts ; la Lituanie a, quant à elle, retiré ses demandes reconventionnelles d'environ 150 millions d'euros. La procédure est toujours en cours.

En juin 2018, la Lituanie a déposé une objection à la compétence du tribunal arbitral tirée de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 mars 2018 dans l'affaire Achmea, qui a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans les traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires ne sont pas compatibles avec le droit de l'Union européenne. Dans une déclaration du 15 janvier 2019, les États Membres ont indiqué leur intention de résilier les traités bilatéraux d'investissement conclus entre eux d'ici décembre 2019. Le 5 mai 2020, une vaste majorité d'États Membres - dont la France et la Lituanie - a signé un traité plurilatéral organisant le démantèlement des traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires. Le traité est entré en vigueur en France le 28 août 2021 et en Lituanie le 4 septembre 2021. Ces développements sont susceptibles d'avoir un impact sur l'arbitrage CIRDI, et le cas échéant, sur l'exécution de la sentence à venir, ainsi que sur la procédure décrite ci-dessous.

En juillet 2020, la Lituanie a engagé une procédure devant le tribunal régional de Vilnius visant les Sociétés et d'autres défendeurs lituaniens, par laquelle elle sollicite une indemnisation de plus de 240 millions d'euros. Elle a indiqué que cette procédure était la reprise des demandes reconventionnelles qu'elle avait précédemment retirées de l'arbitrage CIRDI, à la suite de la décision Achmea. À cette date, seules VEI, UVE et Litesko avaient été assignées; la Société l'a été ultérieurement, en mai 2023. Les défenderesses contestent fermement les demandes de la Lituanie. Après de multiples décisions divergentes des juridictions lituaniennes l'action a finalement été déclarée recevable en octobre 2023. En novembre 2023, le tribunal de Vilnius, à la demande des Sociétés, a suspendu la procédure jusqu'à ce que les sentences soient rendues dans les arbitrages CIRDI et SCC. La Lituanie a fait appel de cette décision de suspension. En février 2024, la cour d'appel de Vilnius a confirmé la suspension de la procédure jusqu'à ce que la sentence CIRDI soit rendue. En mai 2024, la Lituanie ainsi que l'un des défendeurs lituaniens ont formé un pourvoi en cassation devant la cour suprême. En novembre 2024, la cour suprême a annulé la suspension et renvoyé le dossier au tribunal pour reprise de la procédure au fond.

Italie - Afrique Moyen-Orient

Veolia Propreté contre la République d'Italie

En octobre 2007, Veolia Propreté a réalisé des investissements très significatifs en Italie par l'intermédiaire de contrats de concessions de longue durée pour la construction et la gestion de centres de valorisation de déchets et de production d'électricité dans les régions de Calabre et de Toscane. En raison de manquements graves des autorités italiennes, les filiales italiennes de Veolia Propreté se sont trouvées dans l'impossibilité d'exécuter les contrats de concession. En 2014, ces agissements ont provoqué la liquidation judiciaire de ces filiales et causé la perte des investissements effectués par Veolia Propreté.

En juin 2018, Veolia Propreté a initié un arbitrage contre la République d'Italie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements en alléguant d'une violation des dispositions du Traité sur la charte de l'énergie. Le tribunal arbitral a été constitué en janvier 2019 ; Veolia Propreté sollicite à ce jour une indemnisation d'environ 400 millions d'euros hors intérêts. La procédure est toujours en cours.

En septembre 2021, la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire Komstroy a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans le Traité sur la charte de l'énergie ne sont pas conformes au droit de l'Union européenne et ne s'appliquent pas aux litiges intra-européens. Cette décision est susceptible d'avoir un impact sur l'exécution de la sentence à venir.

Technologies de l'Eau

VWT contre K+S Potash

Le 1^{er} décembre 2012, Veolia Water Technologies, Inc. (« VWT ») a signé un contrat de 324,5 millions de dollars américains avec K + S Potash Canada GP (« KSPC »), pour la conception, fourniture et mise en service d'un système d'évaporation et de cristallisation, qui comprend 14 grands évaporateurs et cristalliseurs (les « cuves »), pour une mine de potasse alors en cours de construction par KSPC dans la province de la Saskatchewan, Canada. Dans ce cadre, une lettre de garantie à première demande de 14,6 millions de dollars américains a été octroyée par VWT en faveur de KSPC.

Le 17 juillet 2016, lors du processus de mise en service et de démarrage des cuves, l'une d'entre elles s'est effondrée (l'« Incident »). Une nouvelle cuve de remplacement a dû être fabriquée et installée. L'Incident a endommagé également d'autres cuves et des équipements de l'usine, qui ont dû être retirés et remplacés. VWT a coopéré avec KSPC pour déterminer la cause de l'Incident. Les premières investigations, menées par KSPC, ont identifié un défaut de conception du support métallique des cuves, dont étaient responsables VWT et l'un de ses sous-traitants. Ensuite, des expertises complémentaires conduites par VWT ont en revanche conclu à un défaut dans la réalisation des plots en béton servant d'assises aux supports métalliques ; ces plots en béton étaient construits par un sous-traitant de KSPC. VWT a réparé les cuves endommagées. Ces réparations ont donné lieu à d'importantes modifications contractuelles et des coûts supplémentaires. Mi-juin 2017, une seconde lettre de garantie à première demande de 15 millions de dollars américains a été émise par VWT en faveur de KSPC.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours.

Procédure d'arbitrage ADRIC (ADR Institute of Canada)

Le 18 août 2017, VWT a saisi l'ADRIC aux fins d'obtenir la condamnation de KSPC au remboursement des coûts engendrés par les modifications contractuelles réalisées pour procéder aux réparations liées à l'Incident, soit 19 millions de dollars américains. Le 18 janvier 2019, le tribunal arbitral s'est déclaré compétent pour une partie seulement des demandes (environ 13,6 millions de dollars américains). Cette procédure est actuellement suspendue compte tenu de la procédure au fond engagée par KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan (*cf. infra*).

Procédures judiciaires (Court of King's Bench de Saskatchewan)

Le 11 avril 2018, KSPC a assigné VWT devant la Court of King's Bench de Saskatchewan pour 180 millions de dollars canadiens (environ 119 millions d'euros) au titre de dommages indirects et surcoûts de réparation liés à l'Incident. Mi-janvier 2019 VWT a proposé une offre de transaction, que KSPC a refusée.

Par acte du 28 mai 2018, l'un des sous-traitants de KSPC, AECON, a assigné KSPC devant la Court of King's Bench de Saskatchewan pour différentes demandes de dommages et intérêts. Le 28 juin 2018, KSPC a assigné en intervention forcée VWT afin de lui faire supporter à hauteur d'au minimum 466 millions de dollars canadiens (environ 318 millions d'euros) les éventuelles condamnations de KSPC, ainsi que le remboursement de sommes déjà payées à d'autres sous-traitants (« Réclamation pour retard »).

Le 25 mars 2020, KSPC a assigné VWT devant la Court of King's Bench de Saskatchewan pour un montant chiffré à ce stade à 4,6 millions de dollars canadiens (environ 3 millions d'euros) en lien avec un bris d'équipement survenu en novembre 2018 ainsi que de la corrosion alléguée affectant certains autres équipements. En juin 2020, VWT a déposé devant ce tribunal un mémoire en défense et contesté le bien-fondé de ces nouvelles réclamations.

KSPC a mis en œuvre et obtenu le paiement des lettres de garantie en novembre 2019 et 2020.

Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de ces procédures.

Ces réclamations ont fait l'objet d'une déclaration aux assureurs. Après avoir accepté de couvrir les frais de défense de VWT, Lexington Insurance Company a refusé sa garantie quant à la Réclamation pour retard. Lexington a engagé une procédure d'arbitrage, afin notamment de ne plus couvrir les frais de défense de VWT et obtenir le remboursement des frais payés à ce jour quant à la Réclamation pour retard. Le 13 août 2024, le tribunal arbitral a rendu une sentence rejetant toutes les demandes de Lexington.

VWT contre Antero

En août 2015, Veolia Water Technologies Inc. (« VWT ») a signé un contrat d'un montant révisé de 255,8 millions de dollars américains avec Antero Resources Corporation (« Antero ») pour la conception et la construction (« DBA ») d'une station de traitement d'eaux issues de l'activité de forage, de production et d'exploitation du gaz de schiste de l'usine de Clearwater située à Pennsboro, en Virginie occidentale (« Usine »). L'achèvement substantiel des travaux de l'Usine est intervenu le 15 mars 2019 ; les mois suivants ont servi à la mise au point de l'installation. Les tests finaux de performance de l'Usine devaient commencer le 16 septembre 2019 ; toutefois, par lettre du 12 septembre 2019, Antero a résilié le DBA. VWT considère que cette résiliation est intervenue sans raison valable ni respect du délai contractuel de préavis.

Le 13 mars 2020, VWT a assigné Antero devant le tribunal étatique du district de Denver (Colorado), aux États-Unis, réclamant 118 millions de dollars américains de dommages et intérêts liés à l'exécution et à la résiliation du contrat. Le même jour, Antero a assigné VWT devant le même tribunal, alléguant que VWT aurait manqué à ses obligations contractuelles au titre du DBA. Dans cette procédure, Antero invoque le dol (« fraud ») et la violation du contrat. Il réclame alternativement 451 millions de dollars ou 367 millions de dollars américains de dommages et intérêts, en se basant sur différentes méthodes d'évaluation de son préjudice.

Les procédures initiées par VWT et Antero ont été jointes. Par un jugement du 27 janvier 2023, le tribunal étatique du district de Denver (Colorado) a condamné VWT à payer à Antero au titre du dol et de la violation du contrat la somme en principal de 242 millions de dollars, plus les intérêts (dont 67 millions de dollars américains d'intérêts pré-jugement) et les coûts judiciaires d'Antero. Par un jugement révisé du 3 mai 2023 faisant suite à une requête de VWT (« post trial motion »), le montant principal de la condamnation a été réduit à 215 millions de dollars américains et les intérêts pré-jugement à 65 millions de dollars américains. Les effets du jugement sont suspendus.

Fin mai 2023, VWT a interjeté appel du jugement devant la cour d'appel du Colorado. En juin 2023, Antero a déposé un appel incident. Le 19 décembre 2024, la cour d'appel a confirmé le jugement. VWT conteste fermement la décision de la cour d'appel ayant confirmé le jugement et va déposer un recours devant la cour suprême du Colorado. Les effets du jugement demeurent suspendus jusqu'à ce que la cour suprême statue sur le recours de VWT. Le litige a fait l'objet d'une déclaration aux assureurs, qui ont émis des réserves de garantie. L'un d'entre eux a, après avoir accepté de couvrir les frais des procédures, engagé en octobre 2021 une procédure d'arbitrage afin d'être déchargé de son obligation de garantie. Le 10 juillet 2023, le tribunal arbitral a rejeté la demande de l'assureur, estimant que son refus de garantie n'était pas fondé.

Note 13 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Au 31 décembre 2024, hormis les relations avec les co-entreprises (voir note 5.2.4.1) et les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (voir note 6.4), il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune autre opération avec des parties liées.

Note 14 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 19 février 2024, Veolia, via sa filiale hongroise, a signé un accord avec Uniper pour l'acquisition d'une centrale électrique d'une capacité installée d'environ 430 mégawatts. Cette installation vient compléter le portefeuille d'énergie flexible de Veolia pour répondre aux besoins des systèmes électriques résilients. Après obtention des autorisations de l'autorité de la concurrence de l'Union européenne, la clôture financière de l'opération a été réalisée en date du 6 janvier 2025 pour un prix de 366 millions d'euros en valeur des titres (216 millions d'euros en valeur d'entreprise). Comme au 30 juin 2024, un engagement hors bilan (obligation d'achat) a été comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2024.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

Note 15

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2024, le groupe Veolia a consolidé dans ses comptes 1 933 sociétés.

Les principales sociétés sont reprises ci-dessous :

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Environnement SA 21 rue La Boétie 75008 Paris	403 210 032 00104	IG	100,00	100,00
Vigie Groupe 21 rue La Boétie 75008 Paris	410 118 608 00109	IG	100,00	100,00
FRANCE ET DECHETS SPECIAUX EUROPE				
Dont activité Eau				
Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	572 025 526 10945	IG	99,99	99,99
Veolia Water et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	421 345 042 00053	IG	100,00	100,00
Compagnie des Eaux et de l'Ozone Procédés M P Otto 21 rue La Boétie 75008 Paris	775 667 363 02470	IG	100,00	100,00
Société Française de Distribution d'Eau 28 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	542 054 945 00416	IG	99,67	99,67
Compagnie Fermière de Services Publics Route de l'Escarpe 76200 Dieppe	575 750 161 00326	IG	99,89	99,89
Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau – CMESE 1 rue Albert Cohen Immeuble Plein Ouest A 13016 Marseille	780 153 292 00187	IG	99,75	99,75
Société des Eaux de Melun Zone Industrielle – 198/398, rue Foch 77000 Vaux Le Pénil	785 751 058 00047	IG	99,37	99,37
Société des Eaux de Marseille 78 boulevard Lazer 13010 Marseille	057 806 150 00488	IG	98,80	98,80
Dont activité Déchets				
Veolia Propreté et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	572 221 034 01230	IG	100,00	100,00
Routière de l'Est Parisien 28 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	612 006 965 00182	IG	100,00	100,00
ONYX Auvergne Rhône-Alpes2/4, Avenue des Canuts 69120 Vaulx en Velin	302 590 898 00656	IG	99,99	99,99
Onyx Est Bâtiment O'Rigin 1 rue Henriette Galle Grimm 54000 Nancy	305 205 411 00930	IG	95,00	95,00
Paul Grandjouan SACO 6 rue Nathalie Sarraute 44200 Nantes	867 800 518 00609	IG	100,00	100,00
SARP Industries et ses filiales 427, route du Hazay – Zone Portuaire Limay-Porcheville 78520 Limay	303 772 982 00029	IG	99,86	99,86
Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage (SARP) et ses filiales 22 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	775 734 817 00395	IG	99,69	99,69
Generis 28 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	410 303 481 00304	IG	100,00	99,99
Arianeo 33 boulevard de l'Ariane 06300 Nice	901 780 221 00023	IG	90,00	90,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
EUROPE HORS FRANCE				
Veolia Water UK Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road Londres N1 9JY (Royaume-Uni)		IG	100,00	100,00
Veolia ES (UK) Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road Londres N1 9JY (Royaume-Uni)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Group (UK) Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road Londres N19JY (Royaume-Uni)		IG	100,00	100,00
Veolia Energy UK Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road Londres N1 9JY (Royaume-Uni)		IG	100,00	99,99
Friedrich Hofmann Betriebsgesellschaft mbH et ses filiales Industriestrasse 18 91186 Büchenbach (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Umweltservice GmbH et ses filiales Amerigo Vespucci Platz 1 20457 Hambourg (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Energie Deutschland GmbH et ses filiales Georgenstrasse 24 10117 Berlin (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Braunschweiger Versorgungs- AG &Co.KG Taubenstrasse 7 38106 Braunschweig (Allemagne)		IG	50,11	50,11
Veolia Romania Solutii Integrate SA 60 A Tunari Street - Stefan cel Mare Building - 1st Floor Second District - Bucarest (Roumanie)		IG	99,93	99,93
Apa Nova Bucuresti Srl 60A Tunari Street, Stefan cel Mare Building, 6-9 floors Second District - Bucarest (Roumanie)		IG	73,69	73,69
Veolia Central & Eastern Europe et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	433 934 809 00032	IG	100,00	100,00
Veolia Energie Praha, a.s. Na Florenci 2116/15, Nové Město, 110 00 Prague 1 (République tchèque)		IG	100,00	83,06
Prazske Vodovody A Kanalizace a.s. Ke Kablu 971/1 102 00 Prague (République tchèque)		IG	51,00	51,00
Sofiyska Voda AD Interpred Tsar Boris Business Center Floor 3 - Tsar Boris III Str. 159 1618 Sofia (Bulgarie)		IG	77,10	77,10
Veolia NV-SA et ses filiales 78-79 boulevard Poincaré B 1060 Bruxelles (Belgique)		IG	100,00	100,00
Siram SPA et ses filiales Via Anna Maria Mozzoni, 12 20152 Milan (Italie)		IG	100,00	99,99
Veolia Espana S.L.U. et ses filiales Calle Torrelaguna 60 28043 Madrid (Espagne)		IG	100,00	99,99
Veolia Energia Warszawa et sa filiale ul Batorego 2, 02-591 Varsovie (Pologne)		IG	97,25	58,34
Veolia Nordic AB et ses filiales Hälsingegatan 47, 113 31 Stockholm (Suède)		IG	100,00	99,99
Veolia Nederland BV et ses filiales Tupolevlaan 69 1119 PA Schiphol-Rijk (Pays-Bas)		IG	100,00	99,99
Vilnius Energija Konstitucijos ave. 7 02300 Vilnius (Lituanie)		IG	100,00	99,99
Veolia Energy Hungary Co Ltd et ses filiales Szabadsag ut 301 2040 Budaors (Hongrie)		IG	99,98	99,97
Veolia Energia Slovensko A.S. et ses filiales Einsteinova 21 851 01 Bratislava (Slovaquie)		IG	100,00	99,99

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Pražská teplárenská – PT et ses filiales Partyzánská 1/7 170 00 Prague 7 (République tchèque)		IG	100,00	100,00
Veolia Energie CR A.S. et ses filiales 28.Rijna 3123/152 709 74 Ostrava (République tchèque)		IG	83,06	83,06
Agbar S.L.U. et ses filiales Santa Leonor 39 28037 Madrid (Espagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Belux et ses filiales Boulevard Poincaré 78-79 B 1060 Bruxelles (Belgique)		IG	100,00	100,00
Recovera Vyuziti zdroju a.s. et ses filiales Spanelska 1073/10 120 00 Praha 2 - Vinohrady (République tchèque)		IG	100,00	100,00
RESTE DU MONDE				
Veolia Environmental Services North America LLC 53 State street 14th floor 02109 MA Boston (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia ES Technical Solutions LLC 53 State street 14th floor 02109 MA Boston (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Water USA Inc. et ses filiales 461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia North America (Paramus) Inc. et ses filiales 461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Water Technologies Treatment Solutions USA Inc. et ses filiales 461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey (États-Unis)		IG	100,00	70,00
Veolia ES Canada Industrial Services Inc. 555 René-Lévesque Boulevard West Suite 1450 H2Z 1B1 H1B 5M9 Montréal – Québec (Canada)		IG	100,00	100,00
Veolia Holding América Latina SA et ses filiales Calle Torrelaguna 60, 2 Planta 28043 Madrid (Espagne)		IG	100,00	100,00
Beijing Yansan Veolia Water No. 5 Xinghua East Road, Yanshan Fangshan District 102500 Pékin (Chine)		IG	50,00	50,00
Shanghai Pudong Veolia Water Corporation Ltd No. 703 Pujian Road, Pudong New Area 200127 Shanghai (Chine)		ME	50,00	50,00
Veolia Environmental Services China LTD 40/F One Taikoo Place 979 King's Road Quarry Bay (Hong Kong)		IG	100,00	100,00
Kunming CGE Water Supply Co Ltd No.6 Siyuan Road, Kunming Municipality, Yunnan Province 650231 (Chine)		ME	49,00	24,99
Tianjin Jinbin Veolia Water Co Ltd No2 Xinxiang Road, Bridge 4 Jin Tang Expressway, Dongli District Tianjin Municipality (Chine)		ME	49,00	49,00
VW-VES (HK) Ltd 40/F, One Taikoo Place 979 King's Road Quarry Bay (Hong Kong)		IG	100,00	100,00
Veolia Korea Co Ltd East 16 F Signature Towers Building Chungyechou-ro 100 Jung-gu (Corée du Sud)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Resources Taiwan Co. Ltd 6A New Design Building n°22, Sec. 3 Zhongshan N. Road, Zhongshan District 10435 Taipei (Taiwan)		IG	100,00	100,00
Veolia Water Australia et ses filiales Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road NSW 2009 Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Australia Pty Ltd et ses filiales Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road NSW 2009 Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Recycling & Recovery Holdings ANZ PTY LTD et ses filiales Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road NSW 2009 Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Middle East et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris		IG	100,00	100,00
Amendis 20 rue Imam Ghazali 90 000 Tanger (Maroc)		IG	100,00	100,00
REDAL SA 6 Zankat Al Hoceima, BP 161 10 000 Rabat (Maroc)		IG	100,00	100,00
Sharqiyah Desalination Co. SAOC PO Box 685, PC 114 Jibroo, (Sultanat d'Oman)		ME	35,75	35,75
Veolia Environmental Services Asia Pte Ltd 15 Tuas View Circuit 636968 Singapour (Singapour)		IG	100,00	100,00
TECHNOLOGIES DE L'EAU				
Veolia Water Technologies et ses filiales Immeuble l'Aquarène 1, place Montgolfier 94417 St Maurice Cedex	414 986 216 00037	IG	100,00	100,00
OTV Immeuble l'Aquarène 1 place Montgolfier 94417 St Maurice Cedex	433 998 473 000 14	IG	100,00	100,00
Société Internationale de Dessalement (SIDEM) 1 rue Giovanni Batista Pirelli 94410 Saint-Maurice	342 500 956 000 38	IG	100,00	100,00
Veolia Water Technologies & Solutions et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	829 256 197 00023	IG	70,00	70,00
AUTRES				
Veolia Énergie International et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	433 539 566 00045	IG	99,99	99,99

Méthodes de consolidation.

IG : Intégration Globale - ME : Méthode de la mise en équivalence.

Les filiales allemandes du Groupe sont consolidées dans les états financiers consolidés présentés. En application des paragraphes 264(3), 264-B et 291 du Code du Commerce allemand (HGB), ces entités peuvent bénéficier de l'exemption de publication de rapport annuel et de présentation de comptes consolidés selon le référentiel comptable allemand. Les filiales ayant opté pour l'exemption sont présentées ci-dessous :

Exemption de publication	Société	Pays	Devise
	ALTVATER CHERNIVZY	Ukraine	UAH
	ALTVATER KIEV	Ukraine	UAH
	ALTVATER TERNOPII	Ukraine	UAH
	ASD ALTPAPIER SORTIERUNG DACHAUD GmbH	Allemagne	EUR
	BELLANDVISION GmbH	Allemagne	EUR
	BELLIS GmbH	Allemagne	EUR
	BIOCYCLING GmbH	Allemagne	EUR
	BRAUNSCHWEIGER NETZ GmbH	Allemagne	EUR
	BRAUNSCHWEIGER VERSORGUNGS-AG & Co. KG	Allemagne	EUR
	BRAUNSCHWEIGER VERSORGUNGS-VERWALTUNG-AG	Allemagne	EUR
	EUROLOGISTIK UMWELTSERVICE GmbH	Allemagne	EUR
	FELS-RECYCLING GmbH	Allemagne	EUR
	Filtech Entwässerungen GmbH	Allemagne	EUR
	FRIEDRICH HOFMANN BETRIEBSGESELLSCHAFT mbH	Allemagne	EUR
	FRIEDRICH HOFMANN GmbH Erlangen	Allemagne	EUR
	GASVERSORGUNG GÖRLITZ GmbH	Allemagne	EUR
	GLOBALIS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	Allemagne	EUR
Oui	GLOBALIS SERVICE GmbH & CO. KG	Allemagne	EUR
	GPA Gesellschaft für Personalplanung und Arbeitnehmerüberlassung GmbH	Allemagne	EUR
Oui	GUD GERAER UMWELTDIENSTE GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	GUD GERAER UMWELTDIENSTE VERWALTUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	INTROTEC Schwarza GmbH	Allemagne	EUR

Exemption de publication	Société	Pays	Devise
	JOB & MEHR GmbH	Allemagne	EUR
Oui	K. BONN ABFALLWIRTSCHAFTS GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	KOM-DIA GmbH	Allemagne	EUR
	MIDEWA Dienstleistungsgesellschaft mbH	Allemagne	EUR
	ML Medien – Logistik GmbH	Allemagne	EUR
	MULITPET GmbH	Allemagne	EUR
	MULITPORT GmbH	Allemagne	EUR
	NGV Nürnberger Gewerbemüllverwertung GmbH	Allemagne	EUR
	ÖKOTEC Energiemanagement GmbH	Allemagne	EUR
	ONYX ROHR- UND KANAL-SERVICE GmbH	Allemagne	EUR
	Ostthüringer Wasser und Abwasser GmbH	Allemagne	EUR
	Peter Fink Vermietungs GmbH	Allemagne	EUR
	RECYCLING & ROHSTOFFVERWERTUNG KIEL GmbH	Allemagne	EUR
	RECYPET AG	Suisse	CHF
Oui	ROHSTOFFHANDEL KIEL GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	ROWE GmbH	Allemagne	EUR
	STADTENTWÄSSERUNG BRAUNSCHWEIG GmbH	Allemagne	EUR
	STADTWERKE GÖRLITZ Aktiengesellschaft	Allemagne	EUR
	STADTWERKE WEISSWASSER GmbH	Allemagne	EUR
	SWG Services GmbH	Allemagne	EUR
	VBG VERWALTUNGS- UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA BS ENERGY BETEILIGUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA Energiedienstleistungen GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA ENERGIE DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA ENVIRONNEMENT LAUSITZ GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA GEBÄUDESERVICE DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA HOLDING DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA INDUSTRIEPARK DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	Veolia Infra Klärschlamm Deutschland GmbH	Allemagne	EUR
	Veolia Klärschlamm und Biogas Schönebeck GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA Klärschlammverwertung Deutschland GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA LOGISTIK DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA PAPER GERMANY GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA PET Germany GmbH	Allemagne	EUR
	Veolia Pet Norge AS	Norvège	NOK
	VEOLIA PET SVENSKA AB	Suède	SEK
	Veolia Solutions Deutschland GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE & CONSULTING GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE DUAL GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE GmbH DEUTSCHLAND	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE NORD GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE OCHTENDUNG GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE OST GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE RECYCLING & RECOVERY DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE RESSOURCENMANAGEMENT GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE RÜCKNAHMESYSTEME Wesseling GmbH	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA UMWELTSERVICE SÜD GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE SÜD VERWALTUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE WESSELING GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE WEST GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER STORKOW GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER WAGENFELD GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER WEGELEBEN GmbH	Allemagne	EUR
	VKD Holding GmbH	Allemagne	EUR

Note 16 HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes (KPMG et Ernst & Young) certifiant les comptes du Groupe s'élèvent à 36 millions d'euros au titre de l'exercice 2024 et à 39 millions d'euros au titre de l'exercice 2023 dont :

- 32 millions d'euros en 2024 et 35 millions d'euros en 2023 au titre du contrôle légal des comptes ;
- 3 millions d'euros en 2024 et 4 millions d'euros pour 2023 au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission.
- 1 million d'euros en 2024 au titre de la certification des informations en matière de durabilité fixées par la CSRD "Corporate Sustainability Reporting Directive".

Les honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes du Groupe s'élèvent à 15 millions d'euros au titre de l'exercice 2024 (principalement Deloitte) et à 7 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.